



COMPTE RENDU IN EXTENSO

QUARTA SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2021

22 E 23 DI LUGLIO DI U 2021

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

22 ET 23 JUILLET 2021

(2^{ÈME} JOURNEE)

(MANDATURE 2021-2028)





**QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2021
22 E 23 DI LUGLIU DI U 2021
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
22 ET 23 JUILLET 2021**

SOMMAIRE 2^{ème} JOURNÉE – VENDREDI 23 JUILLET 2021

Reprise de la séance à 10h45

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 14

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 15

Désignations au sein des Conseils d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Pumontu et du Service d'Incendie et de Secours du Cismonti

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 15

Le Président Gilles SIMEONI 15

Prise(s) de paroles : 18

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Jean-Christophe ANGELINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Hyacinthe VANNI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS
 Le Président Gilles SIMEONI
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS
 M. Hyacinthe VANNI
 M. Laurent MARCANGELI
 M. Jean-Christophe ANGELINI
 M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Hyacinthe VANNI - Candidats du groupe « Fà populu in seme »

27

Pour le SIS 2B

Titulaires

VANNI Hyacinthe
 SANTUCCI Anne-Laure
 MOSCA Paula
 FILIPPI Petru Antone
 DENSARI Frédérique
 LE MAO Ghjuvan'Santu
 BORRI Jean-Marc
 VALDRIGHI Hervé

Suppléants

ARRIGHI Véronique
 PANZANI Jean-Paul
 CAITUCOLI Paul-Joseph
 BIANCUCCI Jean
 CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène
 ANTONINI Danielle
 LUCCHINI Jean-Jacques
 PONZEVERA Juliette

Pour le SIS 2A

Titulaires

ARRIGHI Véronique
 PANZANI Jean-Paul
 CAITUCOLI Paul-Joseph
 BIANCUCCI Jean
 CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène
 ANTONINI Danielle
 LUCCHINI Jean-Jacques

Suppléants

VANNI Hyacinthe
 SANTUCCI Anne-Laure
 MOSCA Paula
 FILIPPI Petru Antone
 DENSARI Frédérique
 LE MAO Ghjuvan'Santu
 BORRI Jean-Marc

M. Laurent MARCANGELI - Candidats du groupe « Un soffiu novu »

28

Pour le SIS 2B

Titulaire

GUIDONI Pierre

Suppléant

COGNETTI-TURCHINI Cathy

Pour le SIS 2A

Titulaire

MARCANGELI Laurent

Suppléant

PEDINIELLI Chantal

M. Jean-Christophe ANGELINI - Candidats du groupe « Avanzemu » 28

Pour le SIS 2B

Titulaire

LUCIANI Saveriu

Suppléant

POLI Pierre

Pour le SIS 2A

Titulaire

POLI Pierre

Suppléant

LUCIANI Saveriu

M. Paul-Félix BENEDETTI - Candidats du groupe « Core in Fronte » 28

Pour le SIS 2B

Titulaire

BENEDETTI Paul-Félix

Suppléant

PIETRI Véronique

Pour le SIS 2A

Titulaire

PIETRI Véronique

Suppléant

BENEDETTI Paul-Félix

***Modifications des désignations au sein du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse et au sein de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse**

L'Assemblée de Corse PREND ACTE 29

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 247 : Approvu di u rigulament internu di a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 247 : Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 30

Prise(s) de paroles : 30

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGO

Le Président Gilles SIMEONI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI

Vote sur le rapport

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : **63**

RAPPORT N° 247 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 33

Raportu n° 245 : Approvu di u rigulamentu internu di a Cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu (CDSP) di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 245 : Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 34

Prise(s) de paroles : 34
M. Paul-Félix BENEDETTI

Vote sur le rapport

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : **63**

RAPPORT N° 245 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 35

Raportu n° 268 : Quota legali da aduprà pè u calculu di l'indennità di funzione di u Presidente è i consiglieri di l'Assemblea di Corsica, di u Presidente è i consiglieri di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n° 268 : Taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers Exécutifs et des Conseillers à l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 35

Prise(s) de paroles : 36
M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean BIANCUCCI
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Georges MELA - Le groupe « Un soffiu novu » dépose un amendement sur ce rapport	
Le Président Gilles SMEONI	40
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	43
Mme Nadine NIVAGGIONI	
Le Président Gilles SIMEONI - Avis favorable du Conseil exécutif sur l'amendement proposé	46

Vote sur l'amendement du groupe « Un soffiu novu »

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 47

Vote sur le rapport

Le rapport N° 268, ainsi amendé, est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 47

Désignations au sein des Conseils d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Pumontu et du Service d'Incendie et de Secours du Cismonti

Procédure de vote

La secrétaire de séance, Mme Lisa FRANCISCI, appel nominal des conseillers

Vote sur le rapport

M. Louis POZZO DI BORGO, pompier professionnel, est ABSENT au moment du vote pour le SIS 2B

Conseil d'administration du SIS 2B

INSCRITS: 63

VOTANTS : 62

EXPRIMÉS : 62

LISTE POUR LE SIS 2B ÉLUE À L'UNANIMITÉ (62 VOIX) : 49

Titulaires : Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI, Frédérique DENSARI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Marc BORRI, Hervé VALDRIGHI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paul-Félix BENEDETTI.

Suppléants : Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Danielle

ANTONINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Juliette PONZEVERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre POLI et Véronique PIETRI.

Conseil d'administration du SIS 2A

INSCRITS : 63

VOTANTS : 63

EXPRIMÉS : 63

LISTE POUR LE SIS 2A LISTE ÉLUE À L'UNANIMITÉ (63 VOIX) 49

Titulaires : Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Danielle ANTONINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Laurent MARCANGELI, Pierre POLI et Véronique PIETRI

Suppléants : Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI, Frédérique DENSARI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Marc BORRI, Chantal PEDINIELLI, Saveriu LUCIANI et Paul-Félix BENEDETTI.

Les listes pour les SIS 2B et 2A SONT ADOPTEES 50

Raportu n° 269 : Funziunamentu di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 269 : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 51

Prise(s) de paroles : 52

Mme Christelle COMBETTE - Le groupe « Un soffiu novu » RETIRE son amendement

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Hyacinthe VANNI

Le Président Gilles SIMEONI

Vote sur le rapport :

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : **63**

RAPPORT N° 269 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 54

La séance est suspendue à 13h15

Reprise de la séance à 15h30

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS interroge le Président du Conseil exécutif de Corse sur les dossiers qu'il souhaite aborder en priorité

La séance est suspendue à 13h15

Reprise de la séance à 15h30

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 266 : Deliberazione da autorizà u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica à andà in tribunale

Rapport n° 266 : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 56

Prise(s) de paroles : 62

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants 74

Vote sur le rapport

POUR : Fa Populu Inseme, Avanzemu, Corse in Fronte

NPPV : Un Soffiu Novu

RAPPORT N° 266 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 78

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTS

Raportu n° 255 : Disignazione di i membri di a Cummissione territoriale pà u sviluppu di u sport in Corsica 2021

Rapport n° 255 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse 2021

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

79

RAPPORT CADUC : DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES DÉSIGNATIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 252 : Contu di gistioni 2020 - Bughjettu principali di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 252 : Compte de gestion 2020 - Budget principal de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 79

Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 80

COMPTE DE GESTION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 81

POUR : Fà Populu Inseme 32

NPPV : Un Soffiu Novu, Avanzemu, Core in Fronte 31

Raportu n° 256 : Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2020

Rapport n° 256 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 81

Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	88
Prise(s) de paroles :	89
M. Laurent MARCANGELI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
M. Jean BIANCUCCI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
Le Président Gilles SIMEONI en réponse après lecture de l'avis du CESEC	113
Le Président Gilles SIMEONI se retire	121
Vote sur le Compte Administratif 2020	
Pour : 32.	
Non-participation : 25.	
Abstentions : 6.	
RAPPORT N° 256 ADOPTÉ À LA MAJORITE	122
Raportu n° 253 : Contu di gistioni 2020 - Laburatoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica	
Rapport n° 253 : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	122
Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	124
Vote sur le rapport	
Pour : 32.	
Non-participation : 31.	
Le rapport N° 253 est ADOPTÉ à la majorité.	124
Raportu n° 254 : Contu di gestione 2020 - Laburatoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica	

Rapport n° 254 : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 125

Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 125

Vote sur le rapport

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 254 est ADOPTÉ à la majorité. 126

Raportu n° 251 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 251 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 126

Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 126

Le Président Gilles SIMEONI se retire 127

Vote sur le rapport

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 251 est ADOPTÉ à la majorité 127

Raportu n° 250 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 250 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 128

Lecture de l'avis de la CFF par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 129

Prise(s) de paroles : 129
 M. Paul-Félix BENEDETTI
 Président SIMEONI

Vote sur le rapport
Pour : 32.
Non-participation : 31.

Le rapport N° 250 est ADOPTÉ à la majorité 130

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 257 : Raportu d'attività 2020 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 257 : Rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 130

Prise(s) de paroles : 131
 M. Paul-Félix BENEDETTI
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DE LA PRESENTATION DE CE RAPPORT 131

Raportu n° 267 : Avvisu nantà à u prugettu di decretu rilativu à futura Direzione di u Mare è di u Litorale di Corsica

Rapport n° 267 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 132

Prise(s) de paroles : 133
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Pierre GHIONGA	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Romain COLONNA	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Président Gilles SIMEONI en réponse.	140
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Président Gilles SIMEONI en réponse.	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
M. Jean-Christophe ANGELINI	

19 h 34 Suspension de séance

20 h 00 Reprise de la séance

Examen de l'amendement 145

Vote sur l'amendement 147

Vote sur le rapport N° 267 amendé 147

Communication de la présidente de l'Assemblée de Corse Mme MAUPERTUIS

Convocation du Comité de suivi de crise sanitaire 148

La séance est levée à 20h05

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti ! Emu da ripiglià i nostri dibattiti.

Je vous suggère, en ce début de séance, la chose suivante, pour recalibrer un peu notre ordre du jour et pour essayer d'être le plus efficace possible, en accord avec le Président de l'Exécutif et nos deux secrétariats généraux :

Nous allons terminer la représentation au sein des différents organismes et les éléments de fonctionnement général de notre institution.

Donc dans un premier temps, nous allons procéder à la désignation des représentants au sein des SIS. Ensuite, nous pourrions passer les rapports relatifs au règlement intérieur de la commission de délégation de service public, le 245. Le 247 de même, c'est l'adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, de la CAO ; nous sommes, à ce moment-là, toujours dans les questions d'installation. Nous pourrions passer dans la foulée, le 269, le fonctionnement des groupes politiques. Ensuite, il y a une délibération à accorder au Président du Conseil exécutif à ester en justice. Il y a également le rapport relatif à la détermination des taux légaux pour les indemnités d'élus. Donc, tout ce qui relève, encore une fois, de la mise en place. Je pense avoir épuisé le sujet de la mise en place. Et tout cela dans la matinée, bien évidemment.

Et ensuite, nous pourrions avoir la présentation soit du rapport d'activité, soit on reporte le rapport d'activité, on a un avis de l'Assemblée de Corse à donner sur le décret relatif à la création de la direction de la mer. Là, ce sera à l'Exécutif de nous dire sur quel rapport il veut continuer, en fonction de l'état d'avancement de nos travaux, avec une pause qui est prévue à 13 h.

Cela méritait donc d'être précisé.

Le premier que nous abordons ce matin, c'est la question de la désignation au sein des SIS.

Désignations au sein des Conseils d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Pumonté et du Service d'Incendie et de Secours du Cismonti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je rappelle ce que j'ai dit hier soir, ce sont des désignations, pour le coup, qui sont très encadrées sur le plan législatif et réglementaire, avec effectivement une élection qui est calée sur ce qui se passe dans les conseils départementaux.

Je vous rappelle qu'au sein du SIS 2A, il y a 10 sièges pour la Collectivité, donc 9 pour l'Assemblée, 1 pour le Président et au SIS 2B, 11 sièges, 10 pour l'Assemblée et 1 pour le Président.

Le mode de scrutin qui est prévu, s'il n'y a pas d'accord de liste unique, normalement le mode de scrutin, c'est un tour, proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire. Ce qui signifie que la liste qui arrive en tête obtient la moitié des voix et ensuite l'autre moitié répartie à la proportionnelle, la plus forte moyenne de toutes les listes.

Donc voilà le rappel des éléments généraux sur ce type de désignation.

Donc, je donne la parole au Président de l'Exécutif, Président actuel, s'il souhaite s'exprimer sur le sujet.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur la question du SIS, puisque par les textes, je suis Président en exercice des deux services d'incendie et de secours, donc un peu en décalage avec la façon habituelle de procéder de notre Assemblée. Et, en amont du vote, je souhaite simplement situer les enjeux en ce début de mandature.

D'abord, au seuil de mon propos, j'ai évoqué hier la mémoire d'un certain nombre de personnes disparues, je ne peux pas commencer cette intervention sur les perspectives qui s'ouvrent devant les SIS 2A et 2B, sans évoquer, après la mémoire de Jean-Do PAOLINI, pompier décédé tragiquement il y a quelques jours, la mémoire de Yann PINI, pompier, ami de beaucoup d'entre nous, décédé tragiquement le 29 juin dernier. Ca a été véritablement un moment terrible, bien sûr pour sa famille, pour ses collègues, pour ses amis et pour toutes celles et ceux qui l'ont connu. Donc je voulais, là-aussi, en notre nom à toutes et à tous, évoquer son nom, sa mémoire et assurer sa famille et tous ceux qui ont été éprouvés par ce drame, de notre soutien et de notre solidarité.

Sur la question des SIS, je pense qu'en ce début de mandature, il est important de poser les enjeux. Bien sûr, il était nécessaire et indispensable que l'ensemble des groupes soit présent pour participer à ce débat et à cette désignation. Hier le groupe « Un Soffiu Novu » avait choisi de quitter l'hémicycle, et il n'a jamais été question autrement que sous la forme d'une boutade de notre collègue Hyacinthe VANNI d'évoquer le dossier en votre absence. Simplement dire, à mon sens, un certain nombre de choses, d'abord rendre hommage au travail qui a été mené lors de la précédente mandature par les présidents ARMANET et POLI, les directeurs bien sûr et l'ensemble des personnels.

Ensuite, et de façon très claire, à mon avis et à notre avis, cette mandature doit être l'occasion de mener à terme le projet de territorialisation des services d'incendie et de secours. Nous avons eu l'occasion hier de parler des enjeux stratégiques qui nous conduisent, ou qui nous conduiront à repenser, à reconfigurer un certain nombre d'outils, c'est vrai pour la Collectivité de Corse, c'est vrai pour les agences et offices, c'est vrai pour la problématique de rattachement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers à la Collectivité de Corse. Ce serait vrai également dans des domaines importants comme ceux du foncier, où il y aura certainement des évolutions organisationnelles à réfléchir. C'est vrai dans le domaine de l'énergie, nous en avons parlé hier avec la réforme la réflexion sur l'évolution que nous espérons convergente, du syndicat de l'énergie du 2A et du syndicat de l'électrification du 2B.

C'est vrai dans le domaine, par exemple, des chemins de fer de la Corse où nous avons commencé à travailler sur une évolution statutaire de cette structure, puisqu'à l'évidence la forme de société d'économie mixte ne répond pas aux nouveaux enjeux. Un travail a été mené en concertation avec les personnels, leurs organisations représentatives, en concertation entre la SEM elle-même et la Collectivité de Corse, pour réfléchir à cette évolution.

Et, à notre avis, il est indispensable que cette réflexion se fasse également pour le service d'incendie et de secours, qui est un service stratégique, bien évidemment.

Alors la territorialisation, elle se construit, elle se construit d'abord, je l'espère, à travers l'adhésion de l'ensemble des élus. Premièrement. Elle se construit à travers la discussion avec les directeurs des deux organismes départementaux qui existent, avec les personnels, avec leurs institutions représentatives. Cette marche vers la territorialisation, elle se construit également dans le dialogue avec l'État, qui est un acteur clé dans le domaine de services d'intervention et de secours. Donc, c'est un chantier qui est devant nous.

Pour mener à bien ce chantier, il va falloir définir une méthode, un calendrier, des phases intermédiaires sans doute avec, notamment, probablement un passage, en tout cas c'est la proposition que je fais, que nous faisons, passage par l'EPIDIS, structure prévue par la loi, établissement public interdépartemental. Et donc, c'est un cheminement qui, là encore, s'ouvre à nous.

Alors, pour que l'on puisse aller sereinement vers ce cheminement, il faut bien sûr, d'abord, que, à notre avis, l'ensemble des groupes soit représenté au sein du conseil d'administration. Donc, ça c'était la première condition à laquelle veiller. On sait que l'application mécanique de la législation concernant la matière pourrait conduire à ce qu'un des groupes ne soit pas représenté. Je pense qu'il y a une proposition conjointe du Conseil exécutif, de la Présidence de l'Assemblée de Corse et du groupe « Fà Populu Inseme », pour que nous puissions présenter une liste qui donne à chacun et à chaque groupe la garantie d'être représenté.

Je crois, mais ça sera à chacun de s'exprimer, que le principe d'une territorialisation est aujourd'hui largement partagé.

Reste ensuite à trouver dans l'organisations des structures actuelles, les points d'équilibre qui permettront à la fois de tenir compte de l'existant et d'aller vers la territorialisation puisque vous savez que la loi permet plusieurs options : par exemple, que le Président du Conseil exécutif soit Président des services départementalisés actuellement. C'est une possibilité. De la même façon, il était envisageable qu'il y ait une représentation unique dans chacun des conseils d'administration, ce qui aurait été une façon de donner un signe extrêmement fort sur notre volonté d'aller vers la territorialisation. Mais, nous avons considéré que c'était en quelque sorte, peut-être, hâter un peu trop le pas et ne pas tenir compte de l'existant.

Donc, la volonté qui est celle du Conseil exécutif et de la majorité territoriale, c'est de trouver un équilibre entre la prise en compte de l'organisation actuelle, la volonté d'aller vers une territorialisation dans le cadre d'un processus, de donner des signes, mais de donner des signes dans déstabiliser les deux institutions.

Donc l'idée est que chaque groupe soit représenté, bien sûr, et l'idée c'est également d'avoir deux conseils d'administration dans chacun des SIS 2A et SIS 2B, qui soit d'ores et déjà le reflet de cette volonté d'aller vers une structure unique. Et le meilleur moyen ou le meilleur point d'équilibre qui nous semble exprimer cette prise en compte de l'existant et cette volonté d'aller vers la territorialisation, c'est la construction de deux conseils d'administration en miroir en quelque sort, avec les titulaires du conseil d'administration du 2A qui sont également les suppléants du conseil d'administration du 2B, et vice-versa. Ce qui va nous permettre d'envoyer un signe fort,

d'être dans un travail collégial avec deux conseils d'administration qui vont de facto pouvoir échanger leurs analyses.

C'est la proposition qui est celle, en tout cas c'est la composition qui a inspiré la proposition de liste du groupe majoritaire. Nous n'avons aucunement l'intention d'imposer cette vision. Je vous donne le signe que, nous, Conseil exécutif, moi Président actuel des SIS et le groupe majoritaire, vont imprimer à la composition des conseils d'administration en ce qui nous concerne, chacun des groupes aura, bien sûr, ensuite tout loisir de choisir librement qui doit le représenter. Je vous explique simplement ce que sont nos objectifs politiques et comment nous les traduisons dans l'organisation.

Dernier mot, il y aura donc ces objectifs qui sont aujourd'hui clairement affichés et affirmés en termes de vision politique, et ils seront bien sûr à faire partager, je l'ai dit, par les personnels, ça sera l'objet du dialogue qu'il va falloir ouvrir, de la méthode qu'il va falloir définir, du calendrier qu'il va falloir fixer.

Dans cet optique, il appartiendra aux futurs présidents ou présidentes des SIS 2A et 2B de travailler ensemble, de réfléchir à une organisation qui permette à chacun d'être impliqué. Et moi-même, en qualité de Président du Conseil exécutif, je serai aussi, bien évidemment, directement impliqué dans cette construction qui, à mon sens, est une construction majeure d'un point-de-vue de la vision stratégique.

Voilà ce que je voulais dire au seuil de ce débat sur la représentation au sein des services d'incendie de secours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, suite à cette introduction, à ce propos liminaire du Président du Conseil exécutif, qui souhaite intervenir ? M. MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

Mes Chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé hier, ce n'est pas la peine d'en faire toute une histoire et je voudrais rebondir sur les propos de M. le Président du Conseil exécutif.

Vous savez qu'effectivement, le code général des Collectivités territoriales fixe la règle en matière de représentativité et que de facto, après avoir fait un calcul,

nous nous sommes aperçus qu'il risquait de ne pas donner la possibilité à certains des groupes d'être présents, si nous allions à l'urne.

Nous avons eu tout à l'heure un entretien bref, ce qui est plutôt bon signe, ça veut dire qu'on est d'accord sur l'essentiel, avec M. VANNI, M. POLI et M. BENEDETTI, pour nous mettre d'accord sur le fait d'avoir une représentativité équitable, qui ne pouvait venir que d'une volonté partagée de ne pas perdre du temps, parce que je pense qu'il faut qu'on avance plus vite, et surtout d'envenimer encore nos débats et nos travaux.

Je vous demande d'être quand même témoins, tous et toutes, de l'effort que nous faisons après ce qui s'est passé hier. Je le dis, nous sommes ici pour travailler, nous sommes ici pour pouvoir accompagner les projets lorsqu'ils vont dans le sens que nous considérons comme bon, nous sommes ici aussi pour parfois être en contradiction lorsque nous considérons que ça ne va pas dans le bon sens. C'est une logique implacable.

On aurait pu rester sur des positions figées, donc je vous demande quand même de prendre acte aujourd'hui, de prendre acte de la volonté de travailler du groupe, dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence, ça c'est la première chose.

Ensuite, nous avons discuté des modalités de répartition, mais il n'y jamais été question dans notre discussion, et je prends pour témoins ceux qui ont participé à la réunion à laquelle j'ai participé, de faire l'effet miroir que vous nous avez proposé. Je dis donc qu'en ce qui nous concerne, nous aurons quatre candidats différents, titulaires/suppléants 2A, titulaires/suppléants 2b. Nous sommes quand même amenés à nous voir assez souvent ici-même et j'imagine bien que dans chacun des groupes, ceux qui siègeront au sein des conseils d'administration auront loisir d'échanger sur ce qui se passe et au SIS 2A et au SIS 2B.

Donc, d'accord sur le principe de la représentativité de tous les groupes ; je l'ai proposé hier sans être entendu à mon grand désarroi, dans une autre instance, je ne peux pas me contredire aujourd'hui, donc je suis heureux que, sur ce point, l'Exécutif et la majorité territoriale reviennent à de meilleures sentiments, mais il faut être plusieurs pour être d'accord.

Et donc nous donnons acte à l'Exécutif de cette proposition, et donc, comme vous l'avez annoncé, nous proposerons des candidats en vue de faire une liste unique visant à évacuer ce sujet très important.

Je ne reviendrai pas également... On a quelques divergences sur le fonctionnement, je le dis, je n'ai pas envie de rentrer dans les détails, je siégerai en tant que membre du conseil d'administration, je les exprimerai en conseil d'administration.

Je pense qu'il y a quelques points de détail sur lesquels il faudra que l'on revienne dans le discours politique que vous venez de tenir, parce qu'il y a une stratégie, parfois on peut la partager, parfois on peut avoir des nuances, pas une opposition systématique, mais avoir quelques nuances, parce qu'il ne faut pas hâter trop le pas sur cette territorialisation, il faut bien la préparer. On est dans un hémicycle et dans une institution qui démontrent que lorsque l'on veut aller trop vite, parfois sur un certain nombre de choses, il manque après quelques éléments et ça peut être rédhibitoire.

Donc, dont acte pour le vote ensemble, dont acte pour travailler ensemble mais pas en effet miroir comme M. le Président de l'Exécutif l'envisageait, en tout cas pour notre groupe, et dont acte pour aller le plus rapidement possible afin d'examiner l'ordre du jour assez chargé qui nous vaut cette convocation en Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. le Président, je prends acte avec plaisir, pour le groupe « Core in Fronte », d'avoir la possibilité d'intégrer les deux conseils d'administration d'outils qui sont indispensables à une vie sociale, c'est ceux qui ont en charge la priorisation des secours, défense incendies, pour partie la prévention.

Je crois qu'il y a de la sagesse qui prévaut ce matin, car la loi et le code des collectivités territoriales, s'il avait été appliqué, aurait écarté de la représentation, les deux groupes nationalistes de moyenne taille qui pourtant représentent quasiment 30 % du vote corse, parce que c'est toute l'incidence de la notion de proportionnelle à la plus forte moyenne.

Maintenant, moi je salue cette décision de sagesse des deux groupes importants, qui nous permet aujourd'hui d'avoir cette représentation équitable au niveau politique.

Pour ce qui concerne la territorialisation, moi je participe à la demande du Président d'avoir un conseil d'administration qui soit homogène, pour donner un traceur de la volonté d'harmonisation.

Je pense qu'il faut aller assez vite, on a une perte d'opérationnalité. Moi j'étais, je crois il y a deux ans, sur un feu de forêt dans le Haut-Taravu, un feu naissant, juste en dessous du Col de Verde, et les pompiers de Ghisoni, n'ont pas été engagés, bien au contraire ils ont été engagés sur un feu à 60 km en Plaine d'Aléria, pourtant ils sont à 20 km. Ça c'est la logique. Les corps des sapeurs-pompiers, entre Ghisoni et Palneca, ils ne peuvent pas communiquer, ils n'ont pas les mêmes fréquences radio... Donc, il y a tout un tas de petites choses qu'il faut commencer à harmoniser.

Et, bien entendu, les pompiers dépendent d'un engagement opérationnel du préfet, mais il dépend peut-être aussi de nous, d'avoir une vision d'une synergie opérationnelle et de commencer à regarder ce qui est efficient et ce qu'il faut.

Il ne faudra pas tomber, je pense, dans le piège de la tentation d'un regroupement de façade, avec un établissement public commun, qui engloberait deux sous-structures, ce serait une non territorialisation réelle et juste une territorialisation administrative. Il faut faire attention à ce piège.

Voilà, sinon moi, je salue cette décision de sagesse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Louis POZZO DI BORGO, vous avez la parole.

M. Louis POZZO DI BORGO

Mme la Présidente, merci.

J'ai entendu parler hier de compétence, d'expérience, alors je ne préjugerai pas de mes compétences, mais je vais vous parler de mon expérience. Ça fait plus de 20 ans que je suis sapeur-pompier professionnel dans l'urbain, sur Lucciana. Effectivement, aujourd'hui, c'est un sujet prégnant, le devenir des services de secours.

Je ne parlerai pas de SIS ou de SDIS, mais je reviendrai un peu avant, le corps des sapeurs-pompiers est à l'image de notre société, à l'image de l'institution qui évolue, tout d'abord sous compétence du bloc communal, puis du bloc départemental et aujourd'hui la Collectivité de Corse.

Alors, à chacun de ces changements, on a connu des visions différentes. La vision du maire qui est très proche de son territoire, qui souhaitait avoir des camions sur son territoire, des pompiers sur son territoire. Ensuite la vision du département, avec

cette fracture territoriale entre le nord et le sud. Et aujourd'hui, enfin, je serais tenté de vous dire, la Collectivité de Corse, la Collectivité unique.

Lorsque l'on parle de secours à personne, lorsque l'on parle d'incendie, on ne peut plus faire de politique. On est aujourd'hui dans des attentes très fortes : changement climatique, des inondations à répétition, des feux de forêt de plus en plus virulents, qu'ils soient d'hiver ou d'été, il n'y a plus de différence aujourd'hui entre les feux d'hiver et d'été, malheureusement nous en avons eu l'expérience des dernières années. et aujourd'hui, effectivement, cette vision d'un territoire unique, cette vision d'une même problématique, et surtout je serais tenté de vous dire, cette vision qui permettrait aux Corses, aux Corses qu'ils soient de l'Alta-Rocca, qu'ils soient du Cap-Corse, qu'ils soient de Calvi, de Porto-Vecchio, qu'ils soient de l'urbain ou du rural, d'avoir le même niveau de secours à personne et de secours en cas d'incendie. Et ça, c'est notre responsabilité.

Alors effectivement aujourd'hui je suis assez satisfait de ce que je peux entendre ici, une vision qui est partagée, une volonté de travailler sur ce dossier, de le faire avancer vite, mais pas trop vite effectivement.

Il y a des attentes aussi. La spécificité de ces établissements, c'est qu'effectivement nous avons la charge politique, la responsabilité politique de tout mettre en œuvre, mais il y a aussi derrière les SIS des gens très compétents, des pompiers, c'est leur métier. Il faudra être à l'écoute, puisque la vision politique peut parfois s'opposer à la logique d'opérationnalité. Donc, il faudra créer un espace de discussion dans les semaines à venir, dans les mois à venir pour permettre, dans les deux ou trois ans, ensuite les choses iront bon train, d'avoir effectivement cet EPIDIS qui aujourd'hui est indispensable.

Alors indispensable, je vous disais, pour le niveau de secours que peuvent attendre les Corses, mais aussi aujourd'hui raréfaction des fonds publics. Et, il faudra aussi malheureusement et heureusement, je serais tenté de vous dire, avoir une rationalisation sur les investissements, des moyens partagés, Paul-Félix le disait, des systèmes radio, des systèmes de communication qui sont divergents, qui sont différents selon la Corse-du-Sud ou la Haute-Corse, mais aussi grouper nos commandes, nos commandes de camions, d'ambulances ou autres.

Et surtout, il faudra parler aussi de toute la partie qui est à la charge de l'État, tout ce qui est, je dirai, Canadair, Pélican ou Tracker. Aujourd'hui ? Il y a un vrai déficit. Nous avons certes des hélicoptères qui permettent de lutter contre le feu de forêt, mais dans ce marasme, il faudra aussi sortir une politique claire, qu'il faudra, alors excusez-moi le terme, aussi imposer à l'État, parce que souvent l'État n'est pas sur la

même longueur d'onde que nous en matière de pompiers, en matière de secours à personne.

Aujourd'hui, je le disais, nous avons une vision politique qui est axée sur le rural aussi, aujourd'hui les grandes villes sont pourvues de casernes, elles sont pourvues d'effectif suffisants pour assurer aux Corses et aux administrés un secours digne de ce nom. Pour autant, une vraie réflexion doit s'imposer dans le rural et c'est là que l'on doit construire cet EPIDIS qui permettra à chacun d'entre nous, quelle que soit sa région d'origine, que l'on habite, je le disais, dans le rural ou urbain, d'avoir la garantie de pouvoir être secouru dans les temps, et ça c'est très important.

Donc aujourd'hui politiquement, il y a un consensus. Je serais tenté de vous dire : nous sommes dans la normalité, on parle de secours à personne, et c'est très bien que chaque groupe puisse être représenté, je pense que c'est un premier pas sur la pluralité et c'est une vraie satisfaction pour nous en tout cas.

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

L'essentiel a été dit. A ce stade du débat, il y a bien sûr que nous pensons, comme cela a été exprimé par le Président de l'Exécutif, à ceux qui nous ont quittés, bien sûr à Yann tout récemment, et puis à ces familles éplorées, à celles des soldats du feu, bien sûr que nous pensons plus « positivement », à l'action qui a été conduite, avec un hommage particulier à celle menée par les deux présidents, Guy ARMANET et bien sûr Pierre POLI qui est à nos côtés. Je crois véritablement que ce qui a été conduit, de ce point de vue-là, au cours des années précédentes, n'a pas fini d'être contagieux, de faire école et que des pratiques intéressantes, vertueuses, ont été résolument mises en œuvre ces derniers temps, sans préjuger, bien sûr, de l'action menée par vos prédécesseurs respectifs.

Rien n'est noir ou blanc, les choses n'ont pas commencé à partir du moment où on s'en est emparé, mais force est de constater que les trajectoires qui ont été mises en œuvre ces dernières années, ont été des trajectoires résolument positives, et je veux en témoigner, bien sûr, en ma qualité de Conseiller à l'Assemblée, mais également de

maire, pour connaître les efforts déployés et savoir à quel point ils sont féconds et constructifs pour les communes qu'ils concernent.

Dire également qu'il y a aux termes de la loi, des élus qui occupent des responsabilités importantes au sein du Conseil exécutif, et puis d'autres qui les occupent depuis l'hémicycle et qui ne sont pas, aux termes du droit, Conseil exécutif.

Je ne dis pas que le Conseil exécutif devrait inclure les présidents de SIS, je dis simplement que les fonctions qu'ils occupent sont comparables à celles qui sont parfois occupées par des conseillers exécutifs, au sens où le volume, le nombre d'agents traités, la portée stratégique des missions qui leur incombe et plus généralement, l'impact sur la société, sont d'un niveau qui est tout à fait déterminant pour la Corse.

Alors à partir de là, il y a effectivement une réflexion plus large en quelques mois à peine sur l'architecture de nos pouvoirs, avec dans l'hémicycle des élus qui occupent des responsabilités très hautes, et tant mieux, mais qui n'ont peut-être pas la reconnaissance ou la visibilité que leur action pourrait entraîner et de l'autre un Conseil exécutif qui lui, et c'est normal, bénéficie de l'attention et des moyens requis. Il y a une forme de disparité à laquelle peut-être, sur quelques outils dont les SIS, à plus forte raison si on les engage dans la voie de la territorialisation aboutie et de la fusion, devraient peut-être s'engager.

Terminer en disant deux choses.

Premièrement, on en discutait en aparté au sein du groupe, il y a une notion certes de sécurité, de service incendie, Louis l'a dit, et je rejoindrai son propos, les missions ont muté en même temps que les collectivités de rattachement. Bien sûr qu'on est passé du bloc communal au départemental, et puis aujourd'hui à celui de la Collectivité, mais en même temps, on est passé d'un monde à un autre. Il y a encore 10 ou 15 ans, on avait très rarement, pour ne pas dire quasiment jamais, de feux en plein hiver. Il y a 10 ou 15 ans, on avait très rarement, pour ne pas dire quasiment jamais, d'inondations pour les causes que l'on connaît aujourd'hui. Il y a 10 ou 15 ans, on n'avait pas de risques liés au réchauffement climatique, ou en tous les cas pas dans les termes que l'on vit aujourd'hui. Pas davantage de problèmes liés aux inconvénients et aux dérives du moment et qui n'ont pas fini d'ailleurs de s'aggraver ni de s'accentuer.

Donc, je ne connais pas aussi bien que Louis ou d'autres, ces matières-là, mais je m'y intéresse beaucoup et je vois l'évolution d'un monde et par voie de conséquence, l'évolution d'une profession qui aujourd'hui, à l'aune de ces évolutions-là, est obligée de se réinventer. Et notre Collectivité ne peut pas être proactive, ne peut

pas faire preuve d'anticipation, ne peut pas ne pas anticiper elle aussi les changements de cette profession dans l'univers que l'on connaît.

Donc, je terminerai là-dessus, il y a cette action qui a été menée, que je veux de nouveau saluer, il y a cette univers qui a beaucoup évolué et auquel on doit désormais s'adapter et dont on doit anticiper les évolutions futures, et il y a le consensus qui ce matin, et tant mieux, est la règle concernant la désignation de ces membres. Il n'était pas concevable au seuil de pareilles évolutions, que l'on ait, d'un côté comme de l'autre, des disparités et des déficits de représentation. Notre groupe aurait pu être concerné ou pas, mais dès l'instant que ça touche un groupe, ça nous touche tous, dans le cadre de ces mission-là.

Et, je suis pour ma part satisfait que l'on ait un diagnostic partagé sur l'évolution des missions et l'évolution stratégique des SIS, en même temps qu'une commune vision sur la nécessité d'être représenté de façon équitable au sein des différents conseils, avec cette logique d'équilibre entre le nord et le sud, en attendant un établissement public qui soit résolument ancré dans une réalité globale.

Donc à ce stade, voilà ce que je voulais dire au nom du groupe « Avanzemu » et bien sûr nous voterons la liste telle que proposée et telle qu'issue des discussions auxquelles pour notre part, Pierre POLI a participé.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Ce qui ressort du débat, c'est qu'il y a une convergence de vue sur le fait d'établir une liste commune. Maintenant, il m'appartient de demander les propositions à chacun des groupes. Je demande au secrétariat de prendre note des propositions. Il faut savoir que même s'il n'y a qu'une liste, il va falloir procéder à une élection à bulletins secrets avec une urne. Donc, il faut qu'on prépare le matériel de vote, il faut imprimer les bulletins. Je pense que pendant la préparation du matériel de vote, on peut passer un ou deux rapports, peut-être même trois. Ça peut aller assez vite. Ensuite, on reprendra le vote sur ce dossier-là. Voilà ce que je vous propose pour gagner du temps. Il faudrait que chaque groupe nous fasse part de ses propositions. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Une petite interrogation. Je m'adresse plutôt à Serge TOMI qui a l'expérience : est-ce que s'il y a consensus, il faut qu'il y ait vote aussi ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a pas de texte spécifique et normalement, on doit procéder à une élection à bulletin secret. Il ne s'agit pas d'avoir ensuite un problème en contrôle de légalité ou autres.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme la Présidente, je pense que s'il y a unanimité pour ne pas passer à l'urne, ça doit pouvoir se faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me fie à ce que me disent les services juridiques.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je comprends les interrogations des groupes. Je rappelle simplement, je ne connais pas la matière, je n'ai pas réfléchi, mais on est régi par un texte spécifique sur les modalités d'élection. Je ne suis pas certain qu'on puisse déroger au principe du vote.

J'attire quand même votre attention, le contrôle de légalité s'exerce fréquemment en ce moment, y compris de façon un peu compulsive et donc, si on devait avoir un recours contre la désignation du SIS, à mon avis, ça ferait désordre et je pense qu'on a besoin de stabiliser l'institution, ne pas perdre de temps. Donc, préparons notre vote, continuons à avancer.

Si vous en êtes d'accord, je suggère qu'on vote pour sécuriser totalement la procédure.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On peut vous donner nos noms...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pardon, je me permets de préciser qu'effectivement, les représentants des départements sont élus dans le texte général bien sûr, sur la même modalité. Donc, il ne peut pas y avoir d'asymétrie dans la forme. Je pense qu'il vaut mieux faire comme ça. On va bien s'organiser, on va récupérer le temps. Il faut distinguer Cismonte et Pumonte.

M. Hyacinthe VANNI

Pour la Haute-Corse, on part sur 11 sièges, ça nous ferait donc 8 titulaires et 8 suppléants.

Titulaire : Hyacinthe VANNI ; suppléante : Véronique ARRIGHI.

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI ; suppléant : Jean-Paul PANZANI

Titulaire : Paola MOSCA ; suppléant : Paul-Jo CAITUCOLI

Titulaire : Petr'Antone FILIPPI ; suppléant : Jean BIANCUCCI.

Titulaire : Frédérique DENSARI ; suppléante : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Titulaire : Ghjuvan'Santu LE MAO ; suppléante : Danielle ANTONINI.

Titulaire : Jean-Marc BORRI ; suppléant : Jean-Jacques LUCCHINI.

Titulaire : Hervé VALDRIGHI ; suppléante : Juliette PONZEVERA.

Je donne le 2A aussi.

Titulaire : Véronique ARRIGHI ; suppléant : Hyacinthe VANNI

Titulaire : Jean-Paul PANZANI ; suppléante : Anne-Laure SANTUCCI

Titulaire : Paul-Jo CAITUCOLI ; suppléante : Paola MOSCA

Titulaire : Jean BIANCUCCI ; suppléant : Petr'Antone FILIPPI.

Titulaire : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS ; suppléante : Frédérique DENSARI.

Titulaire : Danielle ANTONINI ; suppléant : Ghjuvan'Santu LE MAO.

Titulaire : Jean-Jacques LUCCHINI ; suppléant : Jean-Marc BORRI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. MARCANGELI, je vous en prie

M. Laurent MARCANGELI

Pour la Haute-Corse:

Titulaire: Pierre GUIDONI; suppléante: Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour la Corse-du-Sud :

Titulaire : Laurent MARCANGELI ; suppléante : Chantal PEDINIELLI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour le groupe « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Corse-du-Sud :

Titulaire : Pierre POLI ; suppléant : Saveriu LUCIANI

Haute-Corse :

Titulaire : Saveriu LUCIANI ; suppléant : Pierre POLI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour la Haute-Corse :

Titulaire : Paul-Félix BENEDETTI ; suppléante : Véronique PIETRI

Pour la Corse-du-Sud :

Titulaire : Véronique PIETRI ; suppléant : Paul-Félix BENEDETTI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vos propositions vont être formatées sur un matériel de vote spécifique ; l'administration va s'en occuper.

Dans l'intervalle, je vous propose de continuer dans l'ordre de l'ordre du jour que j'ai évoqué tout à l'heure.

Concernant les désignations, il y a une demande de « Core in fronte » pour faire une petite modification dans les désignations d'hier concernant leurs représentants au sein de l'Office foncier et au sein du CSJC (centre du sport). Il faut prendre une délibération formelle. Je vais vous demander de prendre acte surtout.

La proposition est la suivante ; je vous donne ce qui était et le souhait actuel actualisé :

Pour l'OFC, étaient prévues Mme BRANCA et Mme PIETRI. La modification va être la suivante : Mme BRANCA ne bouge pas, c'est M. ARENA qui remplace Mme PIETRI.

Je vous demande de prendre acte.

Concernant le CSJC, il y avait M. ARENA qui était prévu et il sera remplacé par Mme PIETRI.

Je vous demande de prendre acte.

Ceci étant fait, si le Conseil exécutif en est d'accord, on peut continuer sur l'installation de nos instances, on va peut-être procéder à l'adoption ou pas, mais j'espère que nous l'adopterons, le règlement intérieur de la CDSP et celui de la CAO. Donc, ce sont les rapports 245 et 247.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je présente, si vous en tête d'accord, le 247, le rapport relatif aux règles de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO).

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 247 : Approvu di u rigulament internu di a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica**

* **Rapport n° 247** : Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Il n'y a pas de dispositions relatives à ces règles dans le code de la commande publique, elles sont codifiées aux articles L14, 14-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Il incombe désormais aux collectivités territoriales et donc, à la Collectivité de Corse, d'arrêter elle-même un règlement intérieur de nature à garantir leur bon fonctionnement. Ce règlement intérieur est la reprise de celui qui a régi jusqu'à aujourd'hui nos travaux et qui globalement, me semble-t-il, a donné satisfaction.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La proposition faite par le président va dans le sens d'un renforcement de la mission de la commission d'appel d'offres qui va très au-delà de l'aspect réglementaire.

L'aspect réglementaire donne un seuil général pour les travaux soumis à commission de 5,350 M€ et on propose d'abaisser le seuil de passage en commission à 200 000 €. C'est très bien, c'est même peut-être un seuil très bas.

Par contre, il n'y a pas de distinguo entre les travaux et les missions de service. Or, dans le code des marchés, le seuil de passage en commission d'appel d'offres pour des missions de service est de seulement 214 000 €. C'est là où le différentiel de proposition de rigueur entre les 200 000 et les 5,3 M€, il n'est pas proportionné entre les 214 000 € et les 200 000 €. Pour moi, il faudrait mettre un seuil en prestations de service à 100 000 €, à la moitié du seuil légal, sachant qu'on est à plus du 1/20^{ème} pour le seuil des travaux, parce que les prestations de service sont des opérations sensibles où ce n'est pas pour rien que dans le code des marchés et dans le code européen il y a ces fameux seuils qui sont de 214 000 €.

Je voulais simplement le dire, maintenant je n'en ferai pas un formalisme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. POZZO DI BORGO.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci.

Effectivement, sur le fond, on peut partager, et si on fait un ratio, ça serait logique. Il n'empêche qu'on a un risque, c'est d'avoir énormément de dossiers qui passeraient en commission d'appel d'offres et avoir une certaine saturation de notre commission. On a déjà beaucoup de travail, nous nous réunissons quasiment toutes les semaines. Aujourd'hui, rabaisser ce seuil à 100 000 € au lieu de 214 000 € peut avoir une logique par rapport au seuil des travaux, je le partage, mais malgré tout, j'ai du mal à imaginer comment nous pourrions nous en sortir dans l'analyse de tous ces marchés de service. C'est le risque de saturer notre commission.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'étais passé vite. Les interventions de nos collègues, Paul-Félix BENEDETTI et Louis POZZO DI BORGO, qui par ailleurs a présidé la commission d'appel d'offres et qui donc connaît bien la matière, me permettent et me donnent l'occasion de préciser.

Effectivement, nous avons abaissé de façon très significative le seuil à partir duquel la CAO est saisie. Le message politique est clair, nous voulons que la CAO puisse statuer sur le plus possible de marchés et donc, nous voulons renforcer les garanties qui sont donnés en termes d'équité, de transparence d'égal accès à la commande publique, etc. Ça, c'est l'abaissement du seuil. A mon avis c'est vertueux et c'est nécessaire.

Le corollaire de ça, c'est qu'on a une CAO qui a été en permanence sous tension, à tel point d'ailleurs que, vous vous le rappelez que sous la précédente mandature, premièrement, personne n'était trop chaud pour aller à la CAO ; deuxièmement, quelquefois, on a eu des problèmes de quorum.

C'est vrai qu'on ne retrouve pas la même proportionnalité sur les marchés de service. Le problème, c'est que si on se contente d'appliquer de façon mécanique un

abaissement proportionnel à celui qu'on a voulu dans les marchés, on va arriver à une saturation.

Je pense qu'il faut qu'on fasse ensemble, avec l'aide des services, une analyse fine de la répartition et de l'évaluation de l'ensemble des matières et qu'éventuellement, on redéfinisse les seuils, y compris en rehaussant peut-être un peu celui des marchés publics pour avoir à la fois une visibilité maximale, donc des garanties qui resteraient extrêmement fortes et un fonctionnement qui reste soutenable pour ne pas engorger et pour ne pas ralentir non plus l'activité de commandes publiques qui est indispensable, y compris pour les acteurs économiques.

Donc, j'entends cette remarque. Je pense qu'elle doit être intégrée dans une réflexion plus globale dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions parce que là, le Président a répondu à Paul-Félix BENEDETTI et a rebondi sur ce qu'a dit Louis POZZO DI BORGO.

Je vais soumettre au vote le règlement. Chaque groupe s'exprime, j'interroge chaque président de groupe. Vous veillez à dire que les membres du groupe valident ou pas, sauf vous précisez s'il y a des avis contraires au sein de votre groupe. Normalement, ce mode de votation suffit.

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, j'ai dit que c'était Louis POZZO DI BORGO qui présidait. Là aussi, la fatigue me fait dire des bêtises parce que Louis était membre la CAO, mais elle est présidée par un membre du Conseil exécutif et c'est notre collègue et amie Vanina BORROMEI qui présidait la CAO, et qui l'a fait d'ailleurs avec une diligence et un investissement remarquables.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de la précision. On vote.

M. Jean BIANCUCCI

Les membres du groupe sont favorables.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A l'adoption de ce règlement.

M. Jean BIANCUCCI

A l'adoption de ce règlement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut savoir quand même, qu'avec les masques, c'est un peu compliqué aussi, on a l'impression qu'on entend moins. Il faut vous mettre à la place des gens qui sont à distance et le public aussi qui nous suit sur internet, donc c'est important que ce soit très clair. Merci.

M. Laurent MARCANGELI

Le groupe est favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Les élus de « Avanzemu » sont favorables.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les élus du groupe sont favorables et vous avez le mandat pour M. QUASTANA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le règlement de la CAO est ADOPTE.¹

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : 63

Nous pouvons passer à celui de la CDSP.

*** Raportu n° 245 : Approvu di u regulamentu internu di a Cummissioni di diligazioni di sirviziù publicu (CDSP) di a Cullittività di Corsica**

¹ Délibération N° 21/131 AC

* **Rapport n° 245** : Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est la même situation juridique. Il nous appartient d'adopter le règlement intérieur. Nous avons proposé de reconduire le règlement intérieur qui avait régi les travaux de la CDSP lors de la mandature précédente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce que les groupes veulent intervention? M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne sais pas si c'est dans le règlement de convoquer systématiquement titulaires et suppléants, de ne pas attendre de constater parce que le titulaire, il peut oublier de le faire, de prévenir. Ce sont des quorums qui sont assez durs à atteindre. La CDSP ne va pas se réunir souvent, mais pour la CAO, je pense que de l'écrire et de le prévoir, ça automatise la chose. C'est un accord tacite de responsabilité de ceux qui ont la charge d'y être, mais s'il y a convocation systématisée, ça peut éviter des réunions pour rien.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous rassure, on le fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Je vais mettre au vote ce rapport qui consiste à adopter le règlement intérieur de la CDSP.

M. Jean BIANCUCCI

Les élus du groupe « Fà populu in seme » sont favorables.

M. Laurent MARCANGELI

Le groupe « Un soffiu novu » est favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le groupe « Avanzà in seme » est favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le groupe « Corre in fronte » est favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

POUR : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : **63**

Le rapport N° 245 est ADOPTE à l'unanimité².

Je vous propose, M. le Président de l'Exécutif, de passer au rapport relatif au fonctionnement des groupes ou celui, comme vous le souhaitez, sur les taux légaux applicables pour le calcul des indemnités des élus que nous sommes.

*** Raportu n° 268 : Quota legali da aduprà pè u calculu di l'indennità di funzione di u Presidente è i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, di u Presidente è i cunsiglieri di u Cunsigliu esecutivu di Corsica**

*** Rapport n° 268 : Taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif de Corse, des Conseillers Exécutifs et des Conseillers à l'Assemblée de Corse**

M. le Président Gilles SIMEONI

Je propose à l'Assemblée de Corse de reconduire les taux et montants adoptés lors de la précédente mandature.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La proposition du Président est de reconduire les taux en vigueur. Est-ce qu'il y a des interventions à la suite de cette proposition ?

Il y a un amendement qui a été déposé. Il y a une intervention de Paul-Félix BENEDETTI.

² Délibération N° 21/132 AC

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'adoption de ces taux a pour corollaire le montant des indemnités d'élus qui nous seront versées.

Pour ce qui concerne notre groupe, je l'annonce, nous allons reverser au minimum un mois annuel à une caisse de solidarité pour des prisonniers et anciens prisonniers. Je vais motiver l'action. J'aurais pu vous en parler dans le cadre du budget général, je préfère en parler là pour le mettre en adéquation.

Il y a en Corse aujourd'hui plusieurs familles qui sont frappées de condamnations pécuniaires qui courent toujours. Je crois qu'il nous appartient à nous, entre autres à ceux que moi j'appelle « la majorité politique nationaliste », de prendre accord et à cœur ce problème.

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont été là et parce qu'ils ont été là, ils ont eu ces condamnations pécuniaires.

Pour donner un sens à mes propos, avec l'accord des personnes concernées et pour vous expliciter le problème, je vais vous donner 6 d'entre eux et à la fin, je vais vous dire le montant total : DOMINICI Jean-Marc, COLLEONI Marc, ALBERTINI Jean-Luc, MARRAS Éric, ANTOLINI Jean-Philippe, PERALDI Joseph. A la fin, il y a 2,7 M€.

Moi, je demande à ce que, collectivement, on essaye de trouver une solution à ce problème, qu'on en fasse une priorité. Ça fait partie de la stabilité, ça fait partie d'un processus de paix. Je sais très bien que ce que nous faisons, nous, en qualité d'élus de reverser un simple mois, c'est une goutte d'eau. Ça fera quand même 125 000 € à la fin de la mandature. Mais ce n'est rien, on est sur plusieurs millions d'euros.

Je voulais simplement vous dire cela.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. BIANCUCCI a la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Sur le principe et le problème qui est posé, à l'évidence, il faut que, collectivement, mais plus largement au-delà de cet hémicycle, on prenne en compte ce problème. Je pense que c'est le peuple corse et pas uniquement à travers ses élus, mais à

travers tout ce qu'il représente, les jeunes, les moins jeunes et personnes âgées, on devrait contribuer à faire en sorte que ce problème soit réglé et d'une manière définitive.

La somme une somme assez importante, c'est vrai, mais au-delà de la somme, il y a un principe : ce principe, c'est la solidarité. Donc sur le principe, je crois qu'on peut y souscrire.

Ensuite, pour aller un peu plus loin et ne pas s'arrêter là, parce que c'est un geste, mais suffit-t-il d'un geste ? Je pense qu'il y a une contribution nécessaire. Ce que je propose, c'est qu'on puisse en discuter tous ensemble et essayer tous ensemble d'assumer cette difficulté, ce problème, mais cette solidarité nécessaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme GIACOMETTI a la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Quelques mots.

Je ne pensais pas que ça arriverait au détour de ce rapport, mais les hasards, décidément depuis hier, le mot inédit s'investit dans nos débats et dans la configuration qu'a cette deuxième séance d'installation.

Ce qui est évoqué ici est effectivement une question extrêmement importante qui nous touche à tous, à l'ensemble des Corses et je crois que la question des prisonniers politiques, la question des anciens prisonniers politiques, la nécessaire prise en compte également de la question de l'amnistie, puisqu'il faut aussi élargir, ainsi que tout ce que doit découler de cette amnistie et de cette prise en compte et au-delà de ce qui a été évoqué, de la nécessaire prise en compte de ce que ces hommes et au-delà, l'ensemble des militants ont apporté à ce que nous sommes aujourd'hui.

Mais la question des prisonniers politiques dépasse notre famille, puisque je vais y venir aussi. J'ai beaucoup entendu parler hier de famille politique et de pluralisme, mais je vais m'axer sur le mot « famille », mais la question des prisonniers politiques, elle a été aussi abordée dans d'autres groupes, je regarde également le groupe de l'opposition qui est présent et je sais que sur certaines questions, parfois, nous avons su, et sur celle-là aussi, nous retrouver en tout cas sur le respect du droit.

Cette question-là, je vais revenir à notre famille, elle nous dépasse, ça vient d'être dit, ces hommes qui ont contribué à ce que nous soyons là aujourd'hui, à nos victoires. Je dis « à nos victoires », celle de 2015, celle de 2017 et aussi celle de 2021, même si pour nous aujourd'hui, cette victoire à un goût particulier de par la circonstance et de par le positionnement que nous pouvons avoir dans cet hémicycle, que je peux avoir dans cet hémicycle.

Nous y avons aussi contribué, et je pensais le faire au détour de la proposition qui a été faite par le Président du Conseil exécutif hier qui était celle de participer à la présidence des commissions, et je l'ai aussi écouté précédemment. Il disait que pour l'heure, notre famille ne pouvait pas se retrouver en l'absence d'un accord politique.

Hier, nous avons décliné la proposition de participer aux présidences des commissions parce qu'il n'y avait pas plus d'accord politique hier qu'il n'y en a eu il y a quelques jours lorsque s'est constituée la majorité suite à une victoire électorale.

Aujourd'hui, nous entrons dans autre chose et dans une question qui sera posée à notre famille au-delà des victoires électorales, ce que nous devons transformer en ce qui n'est pas encore aujourd'hui une victoire politique. Il faudra savoir en ce temps et en ce moment-là nous retrouver sur les bonnes bases d'un accord stratégique. Vous avez parlé, M. le Président, souvent dans vos interventions de temps long. Oui, il nous faudra du temps, je partage ces différentes déclarations que vous avez faites et je partage votre propos lorsque vous dites qu'il nous faudra du temps. Mais ce temps, il faudra le prendre parce que cette question-là est le corollaire d'une solution politique négociée que nous devons obtenir et que cette solution politique négociée, elle devra prendre en compte la question des prisonniers puisqu'il y en a encore, la question des anciens prisonniers et la question des conséquences de leur condamnation. Au-delà, elle devra prendre en compte la volonté de faire nation que nous partageons per stu paese da fà ch'avemu bramatu in seme è a strada ferma longa à fà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Jean-Christophe ANGELINI a la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Un mot rapide même si Josepha a dit et fort bien l'essentiel de ce que nous aurions pu développer nous-mêmes.

Paul-Félix, le collectif « Patriotti », d'autres organisations humanitaires ou caritatives issues du mouvement national et au-delà, beaucoup de militants, d'élus se sont penchés sur cette question.

Je veux saluer le geste qui est réalisé par un certain nombre d'élus de cet hémicycle, mais dire en même temps, et Paul-Félix qui en est à l'origine l'a dit lui-même, qu'il est au regard du montant globalement demandé, pour ne parler que de ça, à ces militants est par nature un geste modeste. Ça va de soi.

Je me demande si politiquement le débat, plus que sur la manière dont on devrait payer ce reliquat, ne devrait pas également porter sur la façon qu'il y aurait de l'assumer politiquement. Je ne parle pas d'une souscription, je ne parle pas d'un geste de solidarité même s'il est à souhaiter, je veux parler d'une solution politique qui engloberait ces difficultés.

Il y a des gens en prison, des militants, Yvan COLONNA, Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI, d'autres, je pense à Tito ALBERTINI, il y a des familles qui aujourd'hui vivent avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête en permanence, d'autres encore et nonobstant la question fondamentalement politique qui est posée à l'Etat depuis maintenant des décennies, subsistent aujourd'hui des difficultés matérielles dont on aurait pu penser dans n'importe quel autre pays du monde, qu'elles auraient été réglées et depuis fort longtemps avec l'accession de notre famille politique aux responsabilités.

Six ans après, il n'en est rien et il en va d'ailleurs de cette difficulté comme de tant d'autres où le déni démocratique perdure.

Une réflexion à ouvrir, des modalités à définir, mais en toute hypothèse, une solution politique à construire. Je le redis moins, même si le débat est légitime, sur la façon que nous aurions de nous acquitter collectivement, pour appeler un chat, un chat, de ces 2,7 M€ dont il est hors de question qu'ils pèsent uniquement sur ces 6 familles, mais sur les modalités d'une prise en compte de ces difficultés comme de tant d'autres dans le cadre d'un processus global.

Je le dis à quelques mois de l'élection présidentielle, je crois qu'il faut que la Corse se réinvite dans l'agenda présidentiel et gouvernemental et que ce qui a été le problème politique majeur pour l'Etat, à notre échelle, des années 80 et 90, un peu 2000, qui aujourd'hui sorti des écrans radar redevienne à défaut d'un problème ou d'un

élément de conflit, un sujet politique plein et bien sûr pour conclure, intégrer cette question-là dans le cadre d'une discussion globale.

Terminer enfin sur l'aspect évoqué par Paul-Félix ou par d'autres, concernant les rémunérations puisqu'il était aussi question de ça, dire pour notre part, dire que le groupe validera sans discussion, ni réserve le rapport proposé. Mais j'en appelle, en écho au débat qui vient d'avoir lieu, à une réflexion de cet ordre et sans délai. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELA, je vous en prie.

M. Georges MELA

Mme la Présidente, M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je ne vais pas apporter plus d'informations et d'éléments aux propos qui viennent d'être tenus. Je pense que ce sont des débats qui viendront dans notre institution prochainement et ils le méritent.

Je voulais simplement au nom du groupe « Un soffiu novu », proposer un amendement sur ce rapport.

Si l'on se réfère à l'article L4135-19-2-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que les indemnités corollaires au mandat régional soient rendues publiques et annexées au budget. La Collectivité de Corse ne l'a pas fait en 2020, elle ne l'a pas fait non plus au BP 2021. Pour aller dans le sens de ce qu'exprimait tout à l'heure le Président de l'Exécutif, dans le cadre de la clarté, de la transparence, je pense que cet amendement s'inscrit dans le cadre de cette stratégie et de cette démarche, c'est pour ça que le groupe « Un soffiu novu » vous le propose.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Effectivement, nous avons bien reçu votre amendement. D'autres interventions ? Non. La parole est à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avec votre autorisation, je vais prendre le temps de bien comprendre votre amendement, éventuellement demander une suspension de séance pour échanger avec vous.

Je voudrais répondre sur le fond à la problématique qui est pour nous essentielle et qui a été rappelée au détour de l'annonce faite par le groupe « Core in fronte ». C'est une volonté, à travers un geste symbolique, de réintroduire une problématique d'ensemble. Je pense que nous en sommes d'accord. Et y compris dans l'esprit de celles et ceux qui font cette proposition, ce n'est pas une proposition de ce type qui peut à elle seule régler un problème qui est un problème fondamentalement politique, qui pour nous est celui de la solution politique globale à mettre en œuvre, laquelle solution politique globale doit en toute hypothèse, avant même d'être entièrement finalisée, intégrer la question centrale des prisonniers politiques et de leurs familles.

La question des prisonniers politiques, elle est pour nous, nationalistes, dans la diversité de nos expressions et représentations, une priorité absolue. Elle l'est aussi, en tout cas cela a été exprimé à travers un certain nombre de votes, pour les autres collègues de l'Assemblée, notamment ceux du groupe « Un soffiu novu », en tout cas dans son organisation lors de la précédente mandature. Je rappelle notamment que les votes relatifs au rapprochement immédiat d'Alain FERRANDI, Pierre ALESSANDRI et Yvan COLONNA ont été acquis et actés à l'unanimité. Cette question des prisonniers politiques doit devenir celle de la société corse tout entière, nous en sommes d'accord. C'est une priorité dont la mise en œuvre ne peut pas être différée.

Nous avons eu à l'occasion de deux réunions avec l'association d'anciens prisonniers politiques, l'occasion d'évoquer la question des amendes. Il y avait la question de l'inscription au FIJAIT et la question des amendes. Nous avons même dit lors de cette réunion que le fait de venir aider financièrement au paiement d'amendes pouvait avoir un effet pervers dans la mesure où, en gros, ça permet à l'Etat de se dédouaner à bon compte en faisant payer, à travers la solidarité, des amendes qui politiquement ne sont pas dues.

Je pense qu'au-delà de ce geste dont je salue le principe, l'occasion est donnée, elle l'aurait été en toute hypothèse, de repositionner cette problématique au cœur de nos travaux et d'une position à faire prendre au plus vite à nouveau par la Collectivité de Corse. C'est le travail qu'il faut faire.

Je rappelle qu'au-delà des amendes et la question du rapprochement, il y a la question de l'application du droit sur la libération conditionnelle, notamment pour Yvan COLONNA, Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI. Il y a la question des coûts directs et indirects qui continuent d'être assumés par les familles et par les proches, ou par des organisations humanitaires, tous les coûts liés à la détention. Il y a la question de la réinsertion sociale qui est un aspect déterminant. Il y a les gens qui ont fait de la

prison, les gens qui sont encore en prison, mais les gens qui ont fait de la prison doivent faire partie de la solution d'ensemble. Je me tourne vers Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, nous avons eu par exemple l'occasion, et elle l'a fait à travers « Air Corsica », d'organiser la solidarité, notamment pour les familles. Je pense qu'il faut passer aujourd'hui à un autre stade.

Nous avons acté en 2017 à la majorité, l'opposition s'était à l'époque abstenue ou avait voté contre, un programme qui s'appelle « Pace, ritornu à libertà ». Le corollaire nous semblait-il à l'époque, et à mon avis le constat vaut encore aujourd'hui de la fin de la clandestinité, de la victoire électorale désormais réaffirmée des nationalistes, le corollaire de ces avancées politiques devaient être le règlement définitif satisfaisant de la question des prisonniers dans toutes ses dimensions. Nous avons notamment acté, par exemple, le fait d'impliquer l'ensemble des organismes, entreprises, institutions, dans une charte veillant à assurer une réinsertion professionnelle, veillant à assurer un soutien financier, chaque fois que nécessaire, veillant à assurer les conditions du retour à une vie normale.

Ce programme est malheureusement resté sans autre concrétisation que du coup par coup que nous avons essayé de faire dans la mesure de nos moyens et quelquefois d'ailleurs en ne donnant pas totalement satisfaction aux demandes qui nous étaient adressées. Donc, c'est une carence. C'est le même type de carence qui risquerait de peser sur une initiative symbolique qui resterait isolée.

Je pense qu'il faut globaliser le problème. Je pense que ces amendes et ces frais de justice ou ces dommages et intérêts doivent être purement et simplement abandonnés. Ce ne sont pas les prisonniers politiques qui doivent les payer, ce ne sont pas leurs familles qui doivent les payer et ce ne sont pas les organisations, les élus ou les Corses qui doivent les payer. Les frais de justice, les amendes, les dommages et intérêts corrélés à des faits en relation avec la situation politique de la Corse doivent être traités de façon politique. C'est un premier point.

Après, il y a tous les autres : le rapprochement, l'application normale du droit pour leur remise en liberté et le travail collectif que nous devons faire pour veiller à l'intégration et au retour dans des bonnes conditions. « Pace, ritornu à libertà », c'était la transposition en Corse d'un programme qui a été mis en œuvre en Irlande. Bien sûr, le conflit irlandais a eu une toute autre intensité, de toutes autres implications, mais lorsqu'il s'est agi de gérer les conséquences humaines, sociales, sociétales de la sortie du conflit, les institutions se sont emparées de ce problème et elles l'ont fait, y compris avec l'appui et le soutien de l'Union européenne, avec des financements, avec de l'aide individualisée, avec des facilités pour accéder à l'emploi, avec des facilités pour accéder

au logement. C'est, à mon avis, à ce niveau-là que nous devons mettre désormais notre travail. Nous avons essayé de le faire en 2017, nous n'avons pas pu le faire comme nous aurions dû le faire. Je pense que cette nouvelle mandature doit nous donner l'occasion de le faire, et je me tourne vers les collègues nationalistes des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et apparentés pour répondre directement à Josepha, oui le long terme. Mais je l'ai dit et je complète en disant que le long terme se prépare aussi à travers le court et le moyen terme . A mon avis, un des sujets et une des thématiques de très court terme qui doit nous permettre de nous réunir et de travailler ensemble, c'est la question des prisonniers politiques dans toutes ses dimensions.

C'est la proposition que je vous fais, m'adressant à l'ensemble des groupes bien sûr, avec forcément un regard un peu plus particulier vers les groupes nationalistes. Donnons-nous les moyens d'avancer de façon globale sur cette question, organisons une séance de travail tout de suite et revenons à la prochaine session avec un rapport qui permettra d'acter les avancées, les relances, un cheminement et une façon de faire qui montrera que, non seulement nous affirmons que cette question est une priorité politique, mais que nous nous nous donnons les moyens politiques, je l'espère à l'unanimité, en toute hypothèse à une très large majorité, de régler rapidement l'ensemble des problèmes découlant de cette question.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

En tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, je souscris totalement à vos propos, mais je partage aussi une grande partie des propos qui ont été formulés par les groupes nationalistes. On sait très bien qu'il ne pourra pas y avoir de Corse apaisée sans avoir traité la question politique des prisonniers. Au-delà des situations individuelles, c'est évidemment un problème politique global qui est posé et qui ne peut avoir de solution que politique globale.

La dimension économique, nous le savons, est essentielle, trop souvent oubliée. Je salue effectivement les propos de Paul-Félix BENEDETTI qui a eu aujourd'hui le mérite de poser la question économique. On le sait, lorsqu'il y a des gens en prison, au-delà de l'éloignement, au-delà des dégâts sur les familles, dégâts parfois même psychologiques et psychiques, il y a une dimension économique qui est essentielle. L'argent n'est pas tout, mais l'argent fait beaucoup de choses et c'est une économiste qui le dit.

Donc, je souscris tout à fait à l'idée d'un travail collectif, M. le Président, sur ce sujet et bien évidemment, la présidence de l'Assemblée est à votre disposition et à

l'ensemble des conseillers qui voudront y travailler pour avancer sur le sujet le plus rapidement possible.

M. MARCANGELI, vous avez la parole.

M. Laurent MARCANGELI

Je vais essayer d'expliquer à M. le Président de l'Exécutif pour nous éviter une suspension de séance, l'objet de l'amendement. C'est très simple, nous voulons étendre la publication des rémunérations aux organismes extérieurs, agences, offices, SITEC, « Air Corsica », pour plus de transparence, pour que les élus qui bénéficient de rémunérations supplémentaires hors Assemblée de Corse, hors Conseil exécutif puissent donner ces informations. C'est tout simplement une exigence de transparence, et que dans le cadre du BS, qu'on examinera peut-être au mois de septembre, on puisse le rendre public.

M. le Président Gilles SIMEONI

En fait, on ne m'a pas communiqué le bon amendement, c'est pour ça que je ne comprenais pas. J'ai eu l'amendement sur le fonctionnement des groupes, c'est pour cela que je ne comprenais pas.

J'ai un amendement où il est dit « après l'article 6 de la délibération est inséré un nouvel article ainsi rédigé : « précise que pour l'exercice 2021, la Collectivité se conformera à cette obligation à l'occasion du BS pour 2021 ». C'est ça ? Mais cela n'étend pas le champ de la publicité auquel vous faites référence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si je puis me permettre, j'ai l'impression que l'amendement demande simplement qu'on applique l'article 6. Est-il nécessaire de le préciser ? Je ne sais pas, c'est à l'Exécutif de répondre. C'est ce qui est demandé, on demande que ce soit fait pour l'exercice 2021 et en particulier dès le BS.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous voulez que l'état des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus soient joint au BS ? Avec un état nominatif ?

M. Laurent MARCANGELI

Je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il y a déjà des informations puisque ce que nous votons là donne des informations sur la rémunération des élus de l'Assemblée, les conseillers exécutifs, le président et la présidente. Dont acte.

Dans un souci de transparence complet, nous demandons à ce que l'ensemble de ce qui est perçu soit rendu public. C'est étendre le champ de la transparence que nous vous proposons, c'est aussi simple que ça.

M. le Président Gilles SIMEONI

Quel est le statut actuel des autres rémunérations ? Je ne suis pas contre la transparence, je veux simplement qu'elle se fasse de façon non démagogique et sans stigmatiser personne. Quel est l'état actuel ? Est-ce que dans l'état actuel du BS, on joint la rémunération de chaque conseiller ? Etc. Que prévoit la loi ?

M. Laurent MARCANGELI

Je veux vraiment qu'on soit précis et qu'on se comprenne.

L'article du code général des collectivités territoriales que nous visons pour appuyer notre demande d'amendement ne concerne pas normalement les offices et agences. Nous, nous demandons d'aller aussi sur les agences et offices. Par exemple, il peut concerner la SITEC, CFC et Air Corsica parce que ce sont les indemnités corollaires au mandat régional. Mais dans un souci de transparence complète, on demande de l'étendre également à d'autres excroissances de la Collectivité qui ne sont pas concernées par cet article du code général des collectivités territoriales. C'est simplement par souci de transparence et d'information de nos concitoyens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. BIANCUCCI a la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Sur le principe, on peut voir, mais est-ce qu'on a à décider, nous, pour des organismes comme les SEM, la SITEC, « Air Corsica » et comme d'autres ? Chaque organisme a son propre fonctionnement. Il n'y a pas une dépendance...

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi. En fait, si je relis le texte, il prévoit, tel qu'il est répercuté dans l'article 6, « qu'on doit chaque année établir un état qui présente l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercés au sein de la Collectivité et de tous syndicats et sociétés ». Ça, on doit le faire. Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers avant l'examen du budget. A partir du moment où il est transmis aux conseillers à l'examen du budget, on l'annexe au budget. Ce n'est pas un problème.

Le périmètre de ce qui est communicable est fixé par le texte, à partir du moment où cela est fixé par le texte et communiqué aux conseillers, je suis favorable à cet amendement. Il est le prolongement logique du texte légal. C'est annexé comme sont annexées les rémunérations. Je pense même que ça aurait dû être fait avant, ça ne l'a pas été, de mémoire, pour des raisons purement techniques.

Je suis favorable à cet amendement. Il ne me pose pas de problème.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Sur ce point, je ne parle pas d'aller jusqu'au BS puisque ça, c'est quelque chose qui est nouveau, mais la semaine dernière, par exemple, nous avons rempli un formulaire nous demandant de préciser quels sont les cumuls d'indemnités que nous avons, en indiquant les différents montants. C'est donc au su et au vu de tous. On l'a transmis au secrétariat de l'Assemblée et je crois que c'est quelque chose que l'on peut utiliser.

M. le Président Gilles SIMEONI

De toute façon, je suis favorable à l'amendement déposé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si le Conseil exécutif est favorable à l'amendement, il n'y a pas d'autres interventions. On va procéder au vote de l'amendement par groupe.

M. Jean BIANCUCCI

Fa Populu in seme : in favore.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : Pour.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : Pour.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : Pour.

L'amendement est adopté.

Je vous demande de bien vouloir adopter le rapport ainsi amendé. Je ne relis pas bien évidemment. Par groupe.

M. Jean BIANCUCCI

Fà populu in seme : In favore.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : Favorable.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 268, ainsi amendé, est ADOPTÉ à l'unanimité.³

Il y a un autre rapport, s'il ne suscite pas trop de débat, il est 12 h 20, c'est le fonctionnement des groupes, comme le souhaite le Président de l'Exécutif.

³ Délibération N° 21/133 AC

M. le Président, soit nous passons au vote et vous préparez peut-être la lecture des autres rapports, parce qu'on a le scrutin pour le SIS à réaliser. Là, il pourrait y avoir fonctionnement des groupes politiques à l'Assemblée comme prochain rapport et ensuite, la délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif à ester en justice.

On va procéder au scrutin, tout est prêt.

Vous voulez bien écoutez qu'il n'y ait pas d'erreurs sur la liste ? Alors, vous avez normalement une enveloppe et la seule liste qui soit déposée.

Donc, je lis la liste pour les élections au **conseil d'administration du SIS 2B** :

Titulaires : Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI, Frédérique DENSARI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Marc BORRI, Hervé VALDRIGHI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paul-Félix BENEDETTI.

Leurs suppléants sont : Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Daniëlle ANTONINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Juliette PONZEVERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre POLI et Véronique PIETRI.

La secrétaire de séance va procéder à l'appel nominal et vous descendez voter et, ne vous trompez pas, vous récupérez aussi le bulletin de vote pour la Corse-du-Sud. Ne vous trompez pas ! Ûn vi sbagliate micca.

Mme Lisa FRANCISCI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos, je vous prie de vous asseoir, s'il-vous-plaît, merci, c'est quand même un vote solennel.

Nous allons procéder au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Inscrit : 63

Votants : 62

Exprimés : 62.

M. Louis POZZO di BORGO est absent du vote.

La liste VANNI est ELUE à l'unanimité des suffrages.

Je vous lis la liste :

Donc, Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI, Frédérique DENSARI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Marc BORRI, Hervé VALDRIGHI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paul-Félix BENEDETTI, sont élus comme titulaires.

Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Danielle ANTONINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Juliette PONZEVERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre POLI et Véronique PIETRI, sont élus comme suppléants.

Bravo à tous les élus !

Un petit point d'ordre : lorsque vous avez une procuration, vous revenez lorsqu'on appelle le nom de celui qui doit voter.

Maintenant, il faut voter pour le **SIS 2A**.

Mme Lisa FRANCISCI secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout le monde a voté, le scrutin est clos.

Nous allons procéder au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Inscrit : 63

Votants : 63

Exprimés : 63.

La liste ARRIGHI est ELUE à l'unanimité.

Je vous lis la liste :

Titulaires : Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Danielle ANTONINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Laurent MARCANGELI, Pierre POLI et Véronique PIETRI.

Suppléants : Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI, Frédérique DENSARI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Marc BORRI, Chantal PEDINIELLI, Saveriu LUCIANI et Paul-Félix BENEDETTI.

Ils sont tous élus au conseil d'administration du SIS 2A.

Désignations au sein des Conseils d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Pumonte et du Service d'Incendie et de Secours du Cismonti : les listes sont adoptées.⁴

Nous en avons terminé pour les désignations dans les agences, les offices, les différents organismes, peut-être qu'il y aura quelques désignations à faire ultérieurement, mais nous avons fait un gros travail.

Il y a un dernier dossier que l'on voulait passer avant de partir déjeuner, comme cela on passe ensuite au rapport d'activité, aux finances cet après-midi : c'est le fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée (rapport 269). Nous avons convenu de ceci, sinon on reporte.

Non, nous n'en n'avons pas fini, il y a un changement dans les désignations pour le collègue Simon VINCIGUERRA à Bastia, c'est « Un Soffiu Novu » qui nous demande d'intervertir, comme ça été fait tout à l'heure pour « Core in Fronte ». Alors, je demande à l'administration de prendre note, s'il-vous-plaît : donc « Un Soffiu Novu » demande que pour le collègue Simon VINCIGUERRA, leurs représentants soient Catherine COGNETTI-TURCHINI en titulaire et Charlotte TERRIGHI en suppléante.

Donc, nous porterons cette modification, l'Assemblée donc doit prendre acte, je vous demande de prendre acte de ce changement.

Très bien, est-ce que M. le Président est prêt pour présenter le rapport suivant ?

*** Raportu n^u 269 : Funziunamentu di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica.**

⁴ Délibération N° 21/135 AC

* **Rapport n° 269** : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport s'ouvre sur un rappel in extenso de l'article L.4132-23 du CGCT.

Le Règlement intérieur que nous devons adopter comporte des dispositions relatives à la constitution et au fonctionnement des groupes d'élus, étant précisé que c'est le Président du Conseil exécutif de Corse qui est l'ordonnateur in fine des dépenses concernées par le fonctionnement des groupes politiques.

Donc, il est proposé de reconduire les dispositions qui ont régi la précédente mandature, notamment en nombre de collaborateurs de groupe à temps plein, 20 postes étant inscrits au budget. De remettre en vigueur également les dispositions relatives au fonctionnement matériel des groupes et des élus qui les composent.

J'anticipe sur l'amendement qui a été présenté ou qui va l'être, on sait qu'il y a une difficulté récurrente, puisqu'on a un texte de loi qui borne de façon assez étroite les dépenses qui peuvent être financées par les sommes prévues à ce titre au budget et que les groupes politiques, au-delà de l'amendement qui est présenté, souhaitent un assouplissement des modalités d'utilisation de cette enveloppe, qui tombe sous le sens, et avec jusqu'à aujourd'hui une position restrictive de l'administration de la Collectivité de Corse, qui interprète les textes dans un sens littéral, avec le souci compréhensible de protéger l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président du Conseil exécutif de Corse puisqu'un usage qui serait considéré comme non conforme aux dispositions du texte, serait susceptible d'engager ma responsabilité, y compris pénale.

Donc, je sais qu'il y a eu du travail qui a été fait dans la mandature précédente, sans succès sur ce point précis jusqu'à aujourd'hui. Ce que je vous propose, sous réserve des débats, c'est qu'en toute hypothèse, nous nous servions de l'article 6 de la délibération qui prévoit la prorogation des moyens affectés, mais aussi l'organisation d'une concertation rapide sous l'égide de la questure, l'institution prévue à cette fin auprès de l'Assemblée de Corse, afin que nous convenions ensemble des améliorations nécessaires, parmi lesquelles figurent certainement les modalités d'utilisation de l'enveloppe.

Je vous propose que nous fassions de cette possibilité de travail qui nous est offerte, une priorité, là aussi, dans les jours et semaines à venir pour que vous puissiez travailler dans des conditions totalement sécurisées et confortables, et ce qui vaut pour

les élus, vaut, bien évidemment, également pour les collaboratrices et collaborateurs de groupes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, y a-t-il des interventions ? Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Mme la Présidente, merci.

Donc, dans ces conditions et suite à l'exposé que vient de faire le Président de l'Exécutif, nous retirons notre amendement. Mais, comme je lui ai précisé en aparté, nous espérons quand même que, dans les plus brefs délais, puisqu'apparemment c'est la volonté de l'ensemble des groupes et du Président lui-même, que ce sujet puisse être réglé parce que c'est quand même un sujet qui est récurrent et important pour les groupes, d'autant que l'on se retrouve toujours avec une somme importante à la fin de l'année qui n'est pas consommée.

Donc, c'est regrettable, pas que l'on veuille absolument la consommer, mais on a quand des dépenses autres que les cartes de vœux à la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, c'est sur le fond, parce qu'après sur la forme, je n'en mesure pas l'amplitude financière. Mais les élus ont des indemnités plafonnées, lorsqu'un élu atteint le plafond, j'ai regardé dans les comptes administratifs, la Collectivité de Corse applique, elle, la décote, c'est-à-dire qu'il est considéré que le plafonnement est fait sur l'indemnité de la Collectivité de Corse.

Qu'est-ce que ça pose comme problème ? C'est que ça diminue l'enveloppe des rémunérations de l'Assemblée de Corse, donc ça diminue les 30 % dotés aux groupes.

Maintenant, je ne connais pas l'état des rémunérations et des plafonnements, mais sur le principe je pense que dans l'intérêt des groupes, le déplafonnement, il doit être fait sur les collectivités subalternes et que c'est une règle qu'il faudrait appliquer, sinon on pénalise le groupe. Ou alors il faut revaloriser, mais là le code ne le permet pas, parce qu'on prend l'arrêté des comptes du compte administratif. Moi j'ai regardé, je

prends un exemple, ce n'est pas un secret, le Président est plafonné, je suppose que le déplafonnement...

J'ai vu, tu es minoré dans l'indemnité générale !

M. le Président Gilles SIMEONI

Au plan indemnitaire, je croyais que vous disiez de façon générale...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça veut dire qu'il y a quelqu'un d'autre qui assume le complément. Moi je préférerais qu'on mette le plein-pot sur la Collectivité territoriale, et que le déplafonnement, il soit fait ailleurs.

Maintenant, je ne mesure pas globalement si ça a une incidence importante, parce que les plafonds ont été fortement remontés, mais il y a quelques années, ça aurait eu une grosse incidence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le fonctionnement des groupes ? Je crois que tout le monde a bien conscience qu'il y a des contraintes fortes, qui peuvent paraître même absurdes et qu'il y a la nécessité véritablement de faire un travail là-dessus, même s'il y avait beaucoup de choses qui avaient déjà été faites.

M. Hyacinthe VANNI

Moi, je pense que là-dessus, c'est une vraie question et on est tous d'accord, on avait commencé à travailler dans l'ancienne mandature, mais il faut continuer puisqu'on n'a pas abouti par rapport au Covid et d'autres contraintes ; de façon à ce que les groupes, surtout de l'opposition, et les « petits groupes » puissent vraiment travailler dans de bonnes conditions, ce qui n'a pas toujours été le cas, et on l'assume, et moi le premier.

Il faut que dans cette mandature, ce soit beaucoup plus souple et qu'on arrive peut-être à trouver des points d'équilibre, ça ne sert à rien qu'on ait des milliers d'euros pour acheter des stylos, des papiers..., alors que notre budget, sans l'augmenter bien sûr, nous serve vraiment pour ce dont on a besoin, surtout pour les groupes qui ne sont pas comme le nôtre. Certains groupes n'ont pas les moyens que l'on a, et il faut peut-

être aussi qu'on leur donne ces moyens-là, à travers des crédits aujourd'hui qu'on ne consomme pas et que l'on n'utilise pas.

Un'emu micca cumprà stilo è cartulari tutti i ghjorni ! Qu'on puisse vraiment avoir des outils pour fonctionner, pour faire de la com, et tout ce qui va bien pour un groupe qui n'a pas les moyens comme le nôtre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. le Président Gilles SIMEONI

On verra l'ensemble de ces points dans le cadre du groupe de travail, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets au vote, par groupe bien sûr, le rapport relatif au fonctionnement des groupes politique.

M. Jean BIANCUCCI

Fà populu in seme : favorable

Mme Christelle COMBETTE

Un soffiu novu : pour

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 269 est ADOPTÉ à l'unanimité.⁵

⁵ Délibération N° 21/134 AC

Je vous propose de lever la séance, nous reprendrons à 14 h 30, avec peut-être un petit peu de retard parce qu'il y a une délégation qui veut nous rencontrer. On va dire 14 h 30, mais à 15 heures sûr, ça commence.

14 h 30 !

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre nos débats et essayer d'être efficaces en cette 4^{ème} demi-journée de réunion. Merci de rejoindre votre place.

Je me tourne vers l'Exécutif. Il vous resterait, M. le Président, à présenter le rapport d'activité 2020, la délibération portant autorisation à ester en justice, l'avis sur la création de la direction de la mer et évidemment, tout le bloc budget, finances avec les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Veillez m'indiquer sur ce quoi nous devons délibérer.

Notre secrétaire qui est très vigilante me fait remarquer qu'il faut quand même vérifier que nous ayons le quorum.

C'est bon ? Merci.

Le quorum est atteint, nous pouvons débiter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport n° 266.

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 266 : Deliberazione da auturizà u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica à andà in tribunale**

* **Rapport n° 266** : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice

M. le Président Gilles SIMEONI

Brièvement, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux, Chers collègues, ce dossier revient. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de la précédente mandature.

De quoi s'agit-il ?

En quelques mots, comme vous le savez, la loi prévoit qu'une dotation de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ est versée chaque année à la Collectivité de Corse au titre de la continuité territoriale.

Il est d'usage depuis plus de 30 ans que cette somme soit versée en totalité au mois de mars, en début d'exercice budgétaire et qu'elle soit ensuite utilisée par la Collectivité de Corse dans les conditions fixées par la loi.

Ces 187 M€ servent à titre principal à financer, d'une part, la continuité territoriale dans le domaine maritime ; d'autre part, la continuité territoriale dans le domaine aérien.

Lorsqu'on additionne les sommes dues au titre de ces deux postes principaux, on n'arrive pas au total de 187 M€ et il reste donc un reliquat de continuité territoriale. Ce reliquat de continuité territoriale peut être utilisé par la Collectivité de Corse dans les conditions fixées par la loi.

La loi, initialement, prévoyait que ce reliquat de continuité territoriale était exclusivement utilisable au titre du financement des infrastructures portuaires et aéroportuaires. La question n'avait qu'une importance toute...

Il faudrait qu'il y ait un peu moins de bruit, Mme la Présidente, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'on peut demander aux gens qui sont à l'extérieur de faire moins de bruit ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Donc, la loi prévoyait que le reliquat de continuité territoriale, c'est-à-dire que le montant de dotation de continuité territoriale qui n'avait pas été consommé dans le

cadre du financement de la continuité territoriale maritime et aérienne pouvait être uniquement affecté au financement des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Ce débat n'avait qu'une importance largement théorique puisque, vu notamment l'importance de l'enveloppe consacrée au financement de la continuité territoriale maritime, le reliquat, chaque année, était extrêmement faible, de l'ordre de 3 à 4 M€, puisque vous vous rappelez que dans les années les plus fastes, la somme qui était versée aux compagnies maritimes, à titre principal la SNCM, au titre de l'enveloppe de continuité territoriale était d'environ 130 M€. Lorsque à 130 M€ on ajoutait les 50 ou 55 M€ de l'aérien, le reliquat était de 1 ou 2 M€.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en décembre 2015, nous avons expertisé ces différents mécanismes et nous avons rapidement acquis la conviction qu'il était possible de diminuer beaucoup les sommes consacrées notamment au financement de la continuité territoriale en matière maritime.

C'est un travail qui avait été mené à l'époque à titre principal à l'initiative de Jean-Félix ACQUAVIVA, qui était alors le président de l'office des transports. Lorsque nous avons évoqué cette possibilité de pouvoir économiser beaucoup, je me rappelle notamment et peut-être que d'autres collègues ont gardé la mémoire de cette intervention, Paul-Marie BARTOLI, précédent président de l'Office des transports, avait dit en substance devant l'Assemblée : « c'est très dangereux parce que si on diminue de façon importante les sommes que l'on consomme, notamment pour l'enveloppe de continuité territoriale en matière maritime, ça va conduire l'Etat à réduire le montant de l'enveloppe. Donc, c'était un risque qui était réel. Nous avons eu une discussion.

Je rappelle cela parce que c'est pour planter le cadre et bien comprendre pourquoi, à notre avis, au-delà d'être critiquables en droit, la décision prise par le préfet est totalement indéfendable au plan politique.

Nous avons eu une discussion à l'époque au plus haut niveau de l'Etat avec notamment le premier ministre Manuel VALLS. Lorsque nous avons fait le constat qu'il fallait relancer le comité de massif, se posait la question de quel financement pour les politiques en faveur de l'intérieur ? L'Etat n'étant pas décidé à abonder à travers des crédits supplémentaires, nous avons eu une discussion politique avec le Premier Ministre en disant : Il y a une enveloppe de continuité territoriale de 187 M€. Nous sommes persuadés de pouvoir faire des économies importantes. Si nous réussissons à faire ces économies importantes, nous voulons avoir 2 catégories de garantie.

Première garantie que les économies faites ne conduisent pas à une diminution de l'enveloppe globale.

Deuxième garantie, que le reliquat de continuité territoriale, qui va augmenter puisque nous allons diminuer les sommes consacrées à la continuité territoriale maritime, puisse être utilisé plus largement que dans le cadre législatif actuel qui limitait l'utilisation au financement des ports et aéroports. C'est ce qui a été appelé communément la déspecialisation partielle de l'enveloppe de continuité territoriale. Avant, on était dans une spécialisation totale. Le reliquat pouvait être consommé uniquement pour les ports et aéroports. Nous avons négocié une déspecialisation partielle. Certains élus, la vérité oblige à le dire, notamment Camille de ROCCA SERRA, étaient opposés à cette logique en disant qu'il fallait trouver d'autres types de financement et que cela pouvait être dangereux que de mettre en place ce mécanisme.

Nous avons fait le constat que ne réussissant pas à trouver d'autres types de financement, si nous voulions pouvoir financer les politiques au titre du soutien de l'intérieur rapidement, comme nous avons décidé de le faire, il fallait envisager cette déspecialisation partielle.

Les discussions politiques ont abouti, Manuel VALLS qui était alors Premier Ministre et venu en Corse. Il s'est adressé à l'Assemblée de Corse et au Conseil exécutif de Corse depuis la tribune qui est ici, et à travers nous, à l'ensemble des Corses. Dans son discours général, il a validé l'accord que nous avons pris sur l'enveloppe de continuité territoriale en disant « si vous faites des économies, premièrement nous ne diminuerons pas l'enveloppe de continuité territoriale », ce qui n'était pas un cadeau puisque je rappelle qu'elle n'a jamais été réévaluée depuis 1989 malgré l'inflation, l'augmentation des coûts, etc. Donc, premièrement, « je ne diminuerai pas l'enveloppement de continuité territoriale. Deuxièmement, nous allons aller vers une déspecialisation partielle » qui a été finalement entérinée par une évolution législative. Le texte qui a été porté à l'époque par le ministre BAYLET a été adopté dans la rédaction suivante : article 4425-26 du code général des collectivités territoriales qui prévoit, je cite, que « les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés au transport et à l'accueil de voyageurs et de marchandises, puis à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de la montagne ».

Donc, d'abord les équipements portuaires et aéroportuaires, ensuite la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires ou des opérations d'investissement s'inscrivant dans un projet global de développement du territoire de la Corse.

Donc, un ordre de priorité, mais comme vous le voyez, et dans le texte, et dans les travaux préparatoires, il n'y a aucun critère impératif de répartition ; autrement dit, on ne nous dit pas « si vous avez 10 M€, il faut en mettre 8 à gauche et 2 à droite. Il y a un ordre de priorité, mais vous décidez comme vous le souhaitez ».

Nous avons réalisé des économies. Je rappelle qu'on est passé en moyenne de 130 à 105 M€ sur le transport maritime à environ 80 à 82 M€. Globalement, nous avons réussi à dégager un reliquat de continuité territoriale qui, chaque année, est d'environ 20 à 25 M€ en fonction des années. Ce reliquat de continuité territorial est utilisé, conformément au texte de la loi, en priorité pour le financement ports, aéroports, infrastructures de transport, environ 18 à 19 M€ quand on a 25 M€ et 5 à 6 M€ pour le comité de massif et les politiques de l'intérieur, les projets de développement.

Donc, une pratique qui est conforme à la lettre, à l'esprit de la loi et à l'accord politique au plus haut niveau conclu avec le Gouvernement.

Lorsque Mme CHEVALIER était préfète de Corse, elle s'est persuadée que nous utilisions le reliquat de continuité territoriale dans des conditions qui n'étaient pas conformes à la loi. En gros, pour schématiser, elle était persuadée que nous prenions une part trop importante pour financer les politiques de l'intérieur. Pour assoir sa conviction, elle a demandé à la chambre régionale des comptes de rédiger un rapport et de se livrer à des investigations.

La chambre régionale des comptes est intervenue. Elle a investigué sur plusieurs années et elle a rendu ses conclusions qui étaient de deux types :

Premièrement, il faut assurer une meilleure traçabilité de l'emploi des sommes utilisées au titre du reliquat. Ça, c'est une observation d'ordre technique. L'administration de la CDC a répondu qu'effectivement, cette traçabilité était insuffisante mais que c'était dû à des contraintes techniques liées à l'harmonisation des systèmes comptables dans le cadre de la fusion. Nous avons répondu, y compris par anticipation, à cette observation de la chambre régionale des comptes en assurant une traçabilité, en allant même au-delà du texte de la loi puisque dorénavant, il y a systématiquement annexé à l'état de l'utilisation, un document détaillé, complet sur l'affectation des sommes. Donc, la première observation qui est une observation formelle a fait l'objet d'une régularisation de notre façon de fonctionner conforme aux exigences et aux attentes de la chambre régionale des comptes.

Deuxième série d'observations, la chambre régionale des comptes a vérifié si oui ou non l'utilisation que nous faisons de la somme était conforme au texte. Elle a procédé à un carottage, je n'ai pas le rapport sous les yeux, de mémoire, elle s'est livrée

à une analyse exhaustive d'environ 18 M€ d'opérations, d'utilisation de la DCT et elle a regardé si ces 18 M€ avaient été utilisés conformément à la loi.

Aux termes de ces investigations, la Chambre régionale des comptes a trouvé en tout et pour tout, une opération d'un montant de 18 000 € qui pouvait être éventuellement contestable. Donc, epsilon, 18 000 € sur 189 M€, on est dans un rapport, je parle sous le contrôle des mathématiciens, de 0,01 %. C'est vraiment infinitésimal et encore, même pas illégal, discutable. Donc, nous étions plutôt satisfaits de ces investigations.

Sauf que, comme vous le savez, c'est l'objet du contentieux aujourd'hui, à partir de cette conviction démentie par les investigations de la Chambre régionale des comptes, le Préfet LELARGE, qui est intervenu après le départ du préfet ROBINE, s'est inscrit dans le soupçon initialement nourri par Mme CHEVALIER et a écrit le 7 décembre 2020, et là les bras m'en sont tombés, il m'a écrit en me disant « il y a un soupçon sur l'utilisation conforme à la loi de la DCT. Donc, ce que nous allons faire désormais, c'est que, alors qu'avant nous vous versions la totalité de la DCT en début d'exercice et que, conformément aux lois de décentralisation de 1982, le contrôle de l'Etat s'exerçait a posteriori et était un contrôle de légalité, désormais on va changer complètement le système. En début d'exercice, vous allez m'envoyer la liste des opérations que vous comptez financer pendant l'année à venir au titre de l'utilisation du reliquat. Si je valide cette liste, je procéderai au déblocage de la DCT ».

Donc, une transformation totale au plan juridique des rapports entre la Collectivité de Corse et l'Etat. Je m'en étais ouvert devant l'Assemblée en disant qu'on ne peut pas passer d'un contrôle de légalité a posteriori à un contrôle d'opportunité a priori. C'est un bouleversement total des règles.

Donc, j'avais dit au Préfet de Corse qu'il n'était pas envisageable d'aller dans ce sens. Je lui avais fait remarquer que nous avions mis en œuvre les exigences de traçabilité, ce qui était tout à fait normal. Je lui avais dit qu'à partir de ces documents exhaustifs, il avait désormais tous les moyens d'apprécier si oui ou non l'utilisation de la DCT était conforme au texte et qu'à ce moment-là, il pouvait, comme la loi le prévoit, s'il considérait qu'il y avait un défaut de conformité, exercer son contrôle de légalité. Je lui ai enfin fait remarquer que sur le fond, les investigations de la Chambre régionale des comptes qui était intervenue à l'initiative de la préfecture avaient confirmé que l'utilisation que nous faisons était conforme à la loi. La loi ne nous prescrit rien d'autre qu'un ordre de priorité. Même en allant plus loin, s'il y a 25 M€ de reliquat, si on décidait d'en prendre 14 pour les infrastructures et 11 pour les projets de développement

de l'intérieur, nous serions encore dans les clous de la loi. Or, nous ne sommes pas dans cet esprit-là, nous sommes à la fois dans le respect de la lettre et de l'esprit.

Le Préfet de Corse avait pris acte de mes observations.

Mme GOURAULT, lorsqu'elle est venue en Corse, a été saisie à nouveau de cette difficulté. Elle m'avait dit que mes remarques seraient considérées avec attention ; une attention qui n'a pas suffi à remettre en cause la décision annoncée par le Préfet de Corse qui m'a signifié par un acte en date du 23 avril 2021, d'ailleurs un acte administratif, le paiement fractionné de la DCT. Non pas un fractionnement moitié/moitié comme il l'avait annoncé initialement, mais un fractionnement quand même qui le conduit là où, pendant 30 ans, on avait payé 187 M€ en début d'année, il a payé au nom de l'Etat 157 M€ en m'écrivant que les 30 M€ complémentaires seraient versés en fin d'année sur présentation préalable des opérations aux fins de lui permettre d'exercer son contrôle.

Sur le fond, on est dans le dévoiement institutionnel dont je vous ai parlé. Et puis, au-delà de ça, au plan budgétaire, c'est bien sûr une décision qui impacte lourdement la Collectivité de Corse dans un contexte COVID que nous avons évoqué ce matin en commission des finances et que nous évoquerons encore tout à l'heure lors de la présentation du compte administratif. Nous avons une augmentation considérable de nos dépenses, une diminution tout aussi considérable de nos recettes et à côté de cela, on ajoute une amputation indue et, à mon avis, illégale de notre trésorerie à concurrence de 30 M€.

Donc, l'ensemble de ces circonstances m'a conduit à engager un recours à titre conservatoire qu'il convient aujourd'hui de régulariser à travers l'autorisation que je sollicite de votre Assemblée.

Mais au-delà de cet aspect juridique, je pense que ce qu'il faut retenir, c'est l'aspect politique qui est une décision inacceptable, et je pèse mes mots, dans l'esprit et la lettre des textes qui régissent les relations entre l'Etat et la Collectivité de Corse.

Si nous acceptons cela, je l'avais dit en décembre dernier et je le répète aujourd'hui avec toute la gravité et la solennité requise, si nous acceptons cela, nous acceptons que notre Collectivité, la Collectivité de Corse, se retrouve sous tutelle. Ça, c'est purement et simplement impensable.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut à la fois, et je sollicite votre Assemblée, l'autorisation d'ester en justice. Mais au-delà de cette autorisation, je demande aussi à votre Assemblée d'exprimer en des termes solennels votre refus de cette façon de

procéder, parce que le combat doit être avant tout un combat politique avant d'être un combat juridique. Le recours que nous avons engagé n'est que la traduction juridictionnelle de notre refus total d'accepter cette façon de procéder et le refus total d'accepter cette façon de procéder, il doit à mon sens, et c'est en tout cas ce que je vous demande, s'exprimer à travers des mots forts de votre Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

La parole à qui veut la prendre. M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. le Président, je vous rejoins sur le fond et je vous donnerai mandat pour ester en justice.

Sur la forme, sachant que c'est un match perpétuel qui va se prolonger entre les services de l'Etat qui sont de plus en plus renforcés par les logiques de déconcentration et par l'ordre, les lettres de cachet pour essayer de nous contraindre, voire de nous circonscrire.

Je crois qu'il faut qu'on anticipe et qu'on applique des règles de contournement et d'efficacité.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on nous reproche ? D'utiliser une fongibilité absolue de l'enveloppe et de faire du saupoudrage. Le sous-entendu est là.

Prenons la décision d'utiliser la fongibilité, l'excédent sur des champs d'action stricts, faciles et identifiables, stratégiques et pertinents.

Par exemple, ne faisons plus de dotations sur le comité de massif. Le comité de massif, faisons-lui une dotation sur nos fonds propres d'amplitude équivalente, mais la totalité des transferts, qu'on les utilise sur la maîtrise d'ouvrage propre de la Collectivité de Corse. Dans ce cadre-là, je pense qu'il y aura moins de discussions.

A la lecture du compte administratif, l'arrivée des fonds, il faut passer du temps parce que quand on lit le compte administratif, le reversement de l'OTC, il apparaît 10 M€. Or, l'excédent général, il faut qu'il soit identifié, ça veut dire qu'il y a des versements qui sont autres avec des transferts de section. Je sais que c'est la normalité du fonctionnement administratif, mais lorsqu'en face on a quelqu'un qui veut

chercher des poux sur la tête, qui veut chercher le prétexte, l'excuse, n'en donnons pas. Gardons l'idée qu'il y a les grands projets qui sont, eux, financés par cette enveloppe et que le reste, on le fait sur nos fonds. Ça ne change rien, il y a unicité de caisse. Le tout, c'est que l'argent soit dans la caisse unique. Vous m'avez dit hier qu'il y avait besoin d'une ligner de trésorerie pour compenser ces retards. Mais une fois qu'on a compensé les retards, qu'on a la ligne de trésorerie pour attendre que ce soit les encaissements indirects ou les versements directs de l'Etat, on a la marge de manœuvre.

Je pense qu'on doit rester et que vous devez prendre la décision de la sagesse de rester sur des gros projets. Il y a des projets à venir, il y a des projets structurants très forts en termes routiers, en termes ferroviaires, en termes portuaires, en termes aéroportuaires. On n'a pas besoin d'aller inventer que la continuité territoriale c'est la continuité intra-territoriale et qu'on va financer avec les réseaux routiers secondaires.

On cherche là, nous, à se faire piéger nous-mêmes. C'est mon avis.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre intervention ? M ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Je vais revenir très rapidement sur quelques points d'histoire sans alourdir le propos puisque le Président du Conseil exécutif a été très clair. Je veux surtout éclaircir, puisque c'est un objet de débat d'opportunité, la question du comité de massif.

Le comité de massif, je vais le rappeler, ce n'est pas un gadget, ce n'est pas simplement un service de la Collectivité. Le comité de massif, c'était une compétence transférée et donc obtenue de haute lutte, comme d'autres compétences, même si elle était minorée, parce qu'absente des débats politiques, dans le statut de la Corse du 22 janvier 2002. Parmi les discussions donc, l'État avait décidé, du moins le législateur avait décidé de transférer la compétence d'animation et de coordination et donc, d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement de la montagne, puisque c'est inscrit noir sur blanc dans le statut, à un comité de massif qui devait être piloté par le Conseil exécutif et par la Collectivité de Corse. A ce titre, non seulement élaborer un schéma en montagne, mais donner tout avis sur tout projet de loi par le biais du Conseil exécutif et de son comité de massif, sur toute loi générale impactant dans le massif de Corse.

Puis, je renvoie au texte du statut, les projets de loi de finances devaient déterminer les crédits de FNADT montagne dévolus à la Collectivité de Corse au titre du comité de massif et au titre des compléments des fonds de l'Etat pour mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement de la montagne corse.

2002, on ne va pas revenir sur l'histoire. Jusqu'à 2016, rien. Ça n'a pas empêché l'Etat d'être très précis et de transférer une enveloppe de 150 000 € par an... 150 000 € par an ! Dès 2002, puisque les services de l'Etat sont à ce moment-là très précis. Comme la compétence n'était pas activée, il n'y avait pas de schéma montagne, mais au titre du transfert de la compétence ils avaient évalué qu'il fallait transférer 150 000 € par an qui, à l'époque d'ailleurs, n'étaient utilisés que pour le financement des foires rurales, notamment les foires de la FRAC qui bénéficiaient exclusivement du point de vue de l'Assemblée de Corse que de ces fonds-là. Je pense à a « Fiera di u casgiu », a « Fiera di Bucugnà » qui ont émergé sur ce fonds, maigre fonds de 150 000 € qui est donc, quelque part, dévoyé de son objet puisque trop minoré. Cela m'a fait dire souvent aux services de l'Etat « 150 000 € ou 0 pour l'intérieur de la Corse, c'est l'aumône. Gardez votre argent à ce compte-là ! ».

Dans ce débat-là qui avait lieu avec les services de l'Etat et le Gouvernement, nous avons, puisqu'il y a eu un changement de braquet important et je voudrais revenir sur ce qu'a dit le Président sur l'argument que nous objectaient nos opposants à l'époque sur la question de dire « attention, attention ! Il ne faut pas toucher à la dotation de continuité territoriale, parce que si ça ne va pas au service public maritime ou aérien, on va nous le reprendre ».

Sauf que, je voudrais vous rappeler, pour ceux qui connaissent le dossier ou vous informez pour ceux qui ne le connaissent pas encore mais qui vont certainement rentrer dedans, que l'autre argument qui était beaucoup plus important, c'était les surcompensations financières, c'est-à-dire la surcompensation du service public maritime vu par Bruxelles. Il faut dire que les abus de position dominante que nous avons trouvés sur le fait que nous étions un phénomène de rente qui alimentait certaines compagnies, qui était pointé du doigt par Bruxelles et qui a fait l'objet à côté et avec, et là l'Etat n'était pas du tout scrupuleux, il faut se demander pourquoi, la non notification à Bruxelles des contrats de délégation de service public 2007-2013 et 2016/2020 qui a amené la condamnation, par la cour de justice de l'Union européenne, les fameuses amendes de 350 M€, qui courent toujours d'ailleurs, même s'il n'y a plus de liquidité. Je rappelle que l'office des transports est en train de poursuivre la démarche dite d'assainissement qui coure toujours.

Donc, non notification par l'Etat qui était, comme par hasard, moins rigoureux que ne l'est le préfet actuel et de surcroît, la surcompensation financière qui était un objet réel. Autrement dit, si nous n'étions pas dans la surcompensation, qu'allait-il se passer ? Eh bien, on allait nous reprendre l'argent. Et si on l'utilisait qu'à des fins publiques et maritimes sans capacité à inscrire dans la loi une désécialisation, cet argent n'allait pas à la Corse de toute façon.

Donc, nous avons eu cette capacité à assainir, à faire des reliquats puisqu'il fallait montrer patte blanche à Bruxelles et arriver à non pas à dire « oui » à tout ce que dit Bruxelles, mais simplement à calibrer un service public qui tienne la route, qui ne fasse plus l'objet de contentieux et de l'autre, à obtenir, grâce à l'action du Conseil exécutif, à son Président et évidemment à la relation que nous avons eue avec le seul ministre, il faut le dire, qui nous a donné un peu d'écoute à l'époque qui était Jean-Michel BAYLET, la capacité à inscrire dans la loi cette désécialisation et cette capacité donnée à la CDC de choisir elle-même en opportunité, en autonomie de gestion à travers des choix budgétaires et ce n'est pas à vous que je vais le dire, un budget, c'est un choix de politique publique, mais de manière éclairée et donc là, on parle de la transparence, quels sont les choix d'investissement entre les ports et les aéroports, entre le ferroviaire, entre les routes et entre les politiques de l'intérieur. Donc, cette capacité a été donnée grâce à la modification qui faisait suite notamment à la reconnaissance du statut d'île montagne dans la loi montagne. C'était en 2016.

Donc, oui, nous avons préféré jouer cette capacité dans la mesure où nous n'avions pas le FNADT transféré. Et je me rappelle des débats de l'époque, ici en 2017, lorsque nous faisons adopter le schéma d'aménagement et de développement de la montagne dont je rappelle qu'il a été adopté à l'unanimité, moins les 3 voix du « Front National » qui n'existe plus dans cet hémicycle, unanimité moins 3 voix, donc ce schéma qui coure toujours, qui est piloté par le comité de massif. Donc, 187 M€ prévisionnels dont, ce que vient de dire le Président, 6 à 7 M€ issus du fonds montagne et le reste, c'est du cofinancement normal entre PDRC, PEI et autres capacités à flécher sur le rural.

Nous nous sommes dotés de manière autonome d'un premier schéma et je me rappelle du débat notamment avec Camille de ROCCA SERRA, ça a été évoqué par le Président, où on a dit clairement « aidez-nous, parlementaires, à faire en sorte que le FNADT montagne, puisque c'est à ce titre qu'il doit être transféré pour assumer la compétence du schéma, soit à la juste hauteur financière. À ce moment-là, effectivement, nous aurons des débats beaucoup plus apaisés sur l'enveloppe de continuité territoriale.

Mais depuis lors, non seulement nous n'avons pas eu le FNADT, mais à chaque amendement de loi de finances, c'est un refus catégorique d'aller au-delà des 150 000 € par an.

Donc, être entre le marteau et l'enclume pour le schéma montagne, nous paraît, en ce qui nous concerne, impensable.

Après, j'entends un certain nombre de remarques qui sont faites.

Je vais rappeler ce sur quoi agit le schéma montagne. On parle « infrastructures de base ». Je vous rappelle que nombre de communes de l'intérieur aujourd'hui ont des baisses drastiques de l'Agence de l'eau pour financer la rénovation de leur réseau d'eau, et heureusement qu'il y a eu le schéma montagne pour permettre des financements dans les communes de l'intérieur des réseaux d'eau et d'assainissement. Donc, c'est de l'infrastructure.

On parle de l'équipement pédagogique et des investissements des milieux dans l'éducation ; on parle des écoles rurales et de montagne, on parle évidemment de la charte territoriale des estives, de la rénovation du pastoralisme, de l'irrigation ; on parle, y compris en période d'urgence, de l'intervention dans les territoires de l'intérieur pour les maisons de santé, pour les hôpitaux, je pense à Corti-Tattò, des respirateurs, mais aussi de l'achat de stocks pour les agriculteurs lorsqu'il y a eu la baisse des recettes ; on parle évidemment des investissements numériques en complément de la fibre pour les derniers kilomètres. C'est de l'infrastructure, c'est du développement.

Je rappelle que le comité de massif, c'est un parlement de la montagne où il y a 102 membres. D'ailleurs, nous avons désigné hier, 8 membres de l'Assemblée, avec les 11 de l'Exécutif. Il y a toutes les intercommunalités qui sont représentées, toutes les filières représentées qui donnent des avis. Evidemment, c'est le Conseil exécutif qui individualise, mais c'est un parlement qui donne des avis, qui élabore le schéma et qui choisit, avec une commission permanente, dans laquelle sont représentés l'ensemble des acteurs, pas simplement que les élus de l'Assemblée, les investissements.

Je termine pour dire que nous rejoignons, le groupe, les propos du Président sur le fait que l'on ne peut accepter cette mise au pied du mur, pour ne pas dire cette tentative de mise au pas quant au caractère incongru de la volonté du préfet d'intervenir en opportunité de choix des débats budgétaires sur cette capacité qui nous a été donnée.

J'interviens aussi pour dire que nous aurons des débats sur le comité de massif sur la question des investissements. Mais j'invite tout un chacun qui est désigné dans cette structure à s'y investir pour regarder les règlements des aides et voir que les choses

sont à la fois équitables, très claires et qu'elles servent à l'infrastructure de l'intérieur de la Corse.

Je vous remercie et évidemment, nous donnons un avis favorable à ce rapport pour que le Président puisse ester en justice.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autres interventions ? M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Je n'avais pas compris que le sujet sur lequel nous sommes amenés à débattre était autocentré sur le comité de massif.

Très rapidement, ce qui nous distingue sur le comité de massif, pour faire taire un certain nombre d'appréciations souvent caricaturales, elles sont de 2 ordres, mon Cher Jean-Félix, c'est que jusqu'alors, ce comité de massif, qui est une émanation en termes de dépenses, en termes d'animation de cette Collectivité, était présidé par quelqu'un qui ne faisait pas partie de cette Collectivité. On considérait que c'était une anomalie. Voilà ce qui nous distingue. Peut-être à l'avenir, ce ne sera plus le cas, si j'ai bien compris.

Deuxième chose, cette fois qui n'est pas une anomalie mais qui relève d'une divergence d'appréciation profonde, qui nous amène là ce soir par voie de conséquence, c'est le financement du comité de massif. J'ai entendu vos arguments, souffrez que nous puissions contraster sur ce sujet.

Nous, clairement, nous avons assumés très tôt des réserves quant à l'esprit de la déspecialisation. Le Président a fait un bref rappel. De quoi s'agit-il ? Au départ, pour les plus jeunes d'entre nous, la dotation de continuité territoriale, ça a été un truc inventé au titre de la solidarité nationale qui consistait tout simplement à assurer, de la Corse vers le continent, un bord à bord sur le principe du tarif SNCF 2ème classe. C'était ça la dotation de continuité territoriale.

Elle a été non pas dévoyée dans le temps, mais elle a été modulée. Pourquoi ? Parce que sous les mandatures successives, on s'est aperçu qu'il était possible en dépit de certaines années, pour reprendre vos propres termes et votre propre vocable, d'errance, il a été imaginé que si reliquat il y avait, on pourrait d'abord en faire usage

sur les ports et les aéroports parce qu'à chaque époque, ces investissements, lorsque nous gonflions le poitrail après les accords de Matignon et qu'on nous a transféré les ports et les aéroports, il y a une commission nationale d'évaluation des charges qui se réunit et qui dit : voilà, on vous transfère la compétence, on met des chiffres (en général ce sont des nombres à 6 chiffres) et on dit « voilà ce que coûte, en gros, l'entretien des ports et des aéroports et on vous donne l'équivalent ». Sauf que deux ans après, ladite commission nationale d'évaluation des charges, je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI, il fallait refaire la piste de Campo dell'Oro.

Donc, l'esprit de cette première étape de la déspecialisation, elle vient de là. Premièrement.

Et puis, on s'est dit, dans l'esprit du législateur, on est bien sur des infrastructures de transport, la dotation de continuité territoriale ne s'écarte pas de cet esprit si on va jusqu'à l'entretien des routes. Je pense qu'on était dans l'esprit.

Pourquoi nous étions réservés ? Et j'allais presque dire, la séquence que nous vivons tente à nous conforter dans cette approche. Parce qu'on disait que la dotation de continuité territoriale, ce n'est jamais qu'un article de loi de finances, je parle sous le contrôle du parlementaire ou des ex-parlementaires, c'est quelque chose qui est votée au titre de la solidarité nationale chaque année. C'est une loi. Ce qu'une loi peut faire, elle peut le défaire et au Parlement, il n'y a pas que des amis de la Corse, il peut y avoir quelques adversaires nocturnes, ce que j'appelle des « snippets du Parlement » qui un jour se disent « mais qu'est-ce qu'ils foutent les Corses avec cette enveloppe de continuité territoriale ? Des ports et des aéroports, ça s'entend, des routes, ça s'entend. C'est quoi ce comité de massif ? ». Et que les choses soient claires, il n'est pas question de remettre en cause ni la présidence, ni l'opportunité des actions financées au titre du comité de massif. Le comité de massif a un rôle, peut-être qu'historiquement, il n'a pas joué son rôle, peut-être même et l'histoire vous donnera peut-être raisons, avez-vous eu l'audace, l'initiative de relancer cette structure et de l'animer.

La question, c'est son financement. C'est là où on n'est pas d'accord.

Résultat des courses : aujourd'hui, et ce n'est pas au niveau déconcentré de l'Etat que les choses se jouent. C'est pour cela que nous n'allons pas vous accompagner dans le mandat qu'on vous donnerait pour ester en justice. Mais nous n'allons pas y faire obstacle non plus. Pourquoi ? Il pose des problèmes de plusieurs ordres. La séquence actuelle pose des problèmes de plusieurs ordres.

Le premier est d'ordre purement financier. Comme aurait dit Dominique BUCCHINI « ùn sò micca buchjule ! ». On parle de 180 M€, c'est-à-dire que c'est une

somme qui vient servir d'amortisseur à la structure financière de la Collectivité de Corse.

Il fut un temps, M. le Président, elle était versée par douzième, ça évitait les chocs de trésorerie. Puis, elle a été versée d'un seul coup. Ça évite les chocs de trésorerie si on sait lisser sur 12 mois. Que ce soit $\frac{1}{4}/\frac{3}{4}$, $\frac{3}{4}/\frac{1}{4}$, 80/20 ou 85/15, on considère qu'il y a là un danger d'abord pour la structure financière de notre Collectivité. Premier problème. Là, il y a un souci et je l'avais dit lorsque le Président a esquissé ce que manifestement il pressentait quant à l'action du Préfet.

Enfin et surtout, de notre point de vue, il contrevient à l'esprit de la loi. La loi, c'est le législateur qui la fait. La loi, qu'est-ce qu'elle dit et qu'est-ce que dit le législateur ? Il dit « on vous donne une dotation de continuité territoriale, vous organisez avec ces 180 M€, la desserte maritime et aérienne que vous voulez ». D'ailleurs, on n'est pas toujours d'accord sur la façon dont la desserte maritime et la desserte aérienne sont assurées. Mais il y a une majorité. Elle assume dans le temps en générant parfois des économies, parfois moins. Il y a eu le départ, l'année de naissance de cette Collectivité, c'était 2015, me semble-t-il, où il y a eu en effet des économies. Et puis il y a eu un effet amortissant de cette euphorie ; on est moins euphoriques qu'il y a quelques années. Fut un temps, on était à 30, maintenant plus proches de 10. Mais il y a encore des économies et c'est tant mieux.

Mais la loi, elle reste la loi. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur l'usage qu'on doit faire de cette dotation, de ces reliquats, qu'on va contrevenir à l'esprit de la loi. En effet, elle ne fixe pas de priorités, en tout cas de proportions dans lesquelles on doit mettre un peu dans les ports et aéroports, un peu dans les routes et un peu dans le comité de massif. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur l'idée que cet argent ne doit pas servir au comité de massif qu'on peut être d'accord avec ce phénomène de reprise en main et de recentralisation qui, pour nous, ce n'est pas qu'il ne soit pas acceptable, contrevient tout simplement à l'esprit du législateur.

C'est la raison pour laquelle nous ne ferons pas obstacle. Nous serons attentifs à la façon dont sera purgée cette divergence administrative. Et je pense, nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard, que cela fait partie des enjeux fondamentaux qu'il faudra traiter à un certain niveau.

Nous pensons réellement que ce n'est pas seulement, même si nous ne ferons pas obstacle une fois encore, au niveau d'un tribunal administratif qu'on doit purger ce différend.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci. M. ANGELINI a la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente. Brièvement.

Chers collègues, c'est un débat qui a plusieurs entrées, comme beaucoup de ceux que nous tenons et celui-là plus particulièrement.

Premièrement, il y a le volet technique dont il a été assez largement question quant à la démarche de financement d'un certain nombre d'actions. On a évoqué très largement le comité de massif, il y en aurait d'autres.

Rappeler quand même qu'à l'origine, il est de bon ton qu'on y fasse référence, on a, ça a été dit au détour de telle ou telle intervention, un mouvement qui consiste, d'une part, à déspecialiser une partie de la dotation de continuité territoriale et, d'autre part, à sanctuariser le reliquat en le dédiant à un certain nombre d'actions dont on a parlé également et sur lesquelles je reviendrai très brièvement.

Ce mouvement-là vient répondre à un cycle long durant lequel, il faut bien le reconnaître, les choses se sont globalement mal passées. On ne le dit pas assez, mais il faut quand même qu'on le rappelle. Il y a une histoire et une mémoire qui sont très douloureuses du point de vue des transports, maritimes singulièrement, plus marginalement aériens, même s'il y a eu un avant, « CCM » et « Air Corsica », en termes de fréquence, en termes de rotation, en termes de coût du transport et plus globalement, en termes de financement de l'ensemble du dispositif par une dotation de continuité territoriale qui était conçue et ventilée de manière dispendieuse, inconsiderée, peu importe le point d'entrée.

Si au moins ça avait marché, meza bastunata ! Le problème, c'est que pendant très longtemps, ça a très mal fonctionné. Ça ne s'est pas passé il y a 30 ans ou 40 ans, ça s'est passé il y a quelques années à peine sur les grèves à répétition, sur leur coût économique, sur le monopole subventionné que l'on avait dans le domaine du maritime, avec un certain nombre de désagréments, de dérives, etc.

Et puis à la faveur de notre accession de l'époque aux responsabilités, même si ça n'en est pas la conséquence immédiate et directe, il y a eu une forme de concomitance, on y a à l'époque contribué, on a eu cette évolution.

Aujourd'hui, tout n'est pas parfait, loin s'en faut, mais il y a des choses qui fonctionnent. Aujourd'hui, on regarde ces questions-là. Je pense effectivement qu'il faut interroger un certain nombre de modes de financement, j'en suis d'accord, qu'il faut le faire de manière dépassionnée et très froide, très clinique et qu'il faut interroger les choses.

Je pense qu'il faut de la même manière, en soulignant l'action qui est conduite au sein du comité de massif, je reprends un petit peu le propos de Jean-Martin sur les actions qui ont été conduites, je pense qu'il faut qu'on interroge aussi non pas pour l'Etat mais pour nous tous, notre relation aux territoires et aux actions que l'on y conduit.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion d'exprimer publiquement ces derniers temps, je le redis ici avec beaucoup de respect pour les gens qui en sont membres et dont je suis avec beaucoup d'autres ici, j'ai un regard critique, pas accablant, pas hostile, critique sur la Chambre des territoires dont je sais qu'elle est en cours d'évolution, qu'elle est appelée à intégrer plus résolument les EPCI, les représentants, etc.

Je pense qu'il faut aujourd'hui que notre Collectivité, j'ouvre une parenthèse et je la refermerai aussitôt, pense plus globalement peut-être, et c'est aussi une façon de sortir par le haut du périmètre des critiques qui aujourd'hui nous assaillent ou nous incombent, qu'elle repense sa relation aux territoires.

Effectivement, on a l'action que conduit le comité de massif, très bien, l'action qui est conduite ou pas par la Chambre des territoires, l'action qui est conduite par les services de la Collectivité au sens des dynamiques territoriales, des services qui en dépendent, l'action que conduisent les offices et agences au sens où ils tendent pour répondre à une demande sociale et à une demande des acteurs de territoires à territorialiser leurs prérogatives et on a une politique globale qui, de mon point de vue, au seuil de cette mandature pose des questions en termes stratégiques et par voie de conséquence en termes de financement.

Je pense qu'il faut saisir l'opportunité qui nous est offerte, celle du débat du moment, celle de l'examen du compte administratif, plus marginalement du compte de gestion, mais surtout celle que nous offrirait à la rentrée l'examen d'un budget supplémentaire pour construire une matrice nouvelle de ce point-de-vue-là qui ne donne pas de prise. L'idée étant, je reprends le terme de Paul-Félix, que l'on cherche peut-être face à nous des prétextes ou des raisons pour convoquer, au propre et au figuré, y compris au sens judiciaire du terme, même si le principe d'indépendance devrait être à l'œuvre, un certain nombre de choses.

Donc, je pense qu'il faut saisir l'opportunité qui nous est offerte pour remettre ces dossiers à plat, de manière dépassionnée, comme cela a été le cas pour l'ensemble des interventions. Ça, c'est au plan technique.

Au plan politique, je ne suis pas conspirationniste. Il y a une majorité nouvelle depuis un mois, des nationalistes que je n'oppose pas pour ma part, loin s'en faut, au reste des Corses. On est tous membres de la même communauté que l'on soit nationalistes ou pas et il y a aujourd'hui des nationalistes qui sont dans des bords différents au sein de l'hémicycle. Donc, ça permet de relativiser d'autant le propos et sa portée politique. Mais il y a un fait politique qui est intervenu lors des élections territoriales.

Quelques jours après, il y a des perquisitions et des gardes à vue dans le cadre d'un dossier qui nous intéresse. On me dira aussi sec, « il n'y a pas de lien, indépendance de l'institution judiciaire », etc. Sauf qu'on a aujourd'hui un préfet et des démarches concernant la dotation de continuité territoriale et l'usage qui serait fait du reliquat de l'enveloppe de DCT. On a eu il y a quelques temps, des tweets, des propos publics, etc. relativement à la rémunération et à la prime d'un directeur en l'occurrence d'un office de la Collectivité de Corse. Je dis qu'en 3 semaines, ça ne fait pas mal, pour ne pas dire que ça fait beaucoup et je ne peux pas m'empêcher de distinguer une sorte de fil rouge, même si les faits sont de nature différente, ne répondent pas aux mêmes logiques, peuvent être d'inspiration contrastée, voire contradictoire ou divergente, il y a des faits qui sont posés depuis quelques semaines à peine.

Il n'y a pas de complotisme, il n'y a pas de volonté d'accabler l'Etat sur le principe, de désigner tel ou tel comme étant à l'origine de tels ou tels de tous nos maux, vous savez qu'elle est ma doctrine sur ce plan-là.

Mais je crois qu'il faut qu'on soit clair, il y a aujourd'hui un problème dans la relation à l'État, que ces actes-là traduisent ou pas de manière concertée ou séparée.

Alors, je crois que le moment est venu, plus politiquement, par-delà la question technique et financière qui est importante, d'interroger cela, et quand je le dis, de mon point de vue, et du point de vue des amis qui sont autour de moi, ça n'est pas pour en appeler au conflit, à la vindicte ou au rapport de force, mais simplement parce que ces événements doivent aussi nous servir politiquement et en quelques secondes, à reposer la question d'une relation entre ce pays et l'État au moment où nous entamons une mandature longue, de 7 ans, et dont personne ici, majorité autant qu'opposition, n'a intérêt à ce qu'elle soit ponctuée par des démarches judiciaires, des interpellations, des gardes à vue, des auditions, des tweets vengeurs ou des débats interminables.

Il faudrait que l'on sorte de cette difficulté ancienne et douloureuse, pour entrer dans un cycle qui soit plus vertueux et qui n'amène pas cette Assemblée, à chaque fois qu'elle se réunit ou presque, à se plaindre dans la diversité des convictions qui la caractérisent, du comportement de l'État et de ses représentants en Corse.

Viendra-t-il enfin le temps où l'on pourra parler sereinement de nos dossiers, de nos prérogatives, sans que l'on ait à se plaindre, et à juste titre ou à juste raison, de l'attitude de tel ou tel dans la conduite de nos affaires, qui sont après tout et surtout les affaires de la Corse. Je terminerai là-dessus.

Si on repose la question budgétaire, financière de la destination des flux et du financement de nos actions, premièrement. Deuxièmement, qu'on ouvre en grand, de manière très sereine, l'architecture des pouvoirs et le débat sur le financement et la mise en œuvre d'actions au profit de nos territoires, en liaison bien sûr avec les offices et agences qui seraient concernées à titre plus direct, je pense à l'ODARC ou à d'autres. Et qu'en toile de fond, on en appelle, mais ensemble, si tant est qu'on en soit capable, à une doctrine nouvelle dans la relation à l'État. Alors, bien sûr, on m'objectera que pour parler, il faut être deux et que l'on peut dire et déclamer ce que l'on veut dès lors que l'État reste campé sur les mêmes positions, ça nous est pour le moins compliqué que de changer seul la doctrine qui est à l'œuvre.

Mais je reste néanmoins persuadé qu'un chemin existe, pour peu qu'on décide collectivement et sur des bases claires, d'essayer de l'emprunter.

Et c'est la raison pour laquelle, et j'en aurai terminé, sur ce plan-là, il faut que l'on ouvre, et je l'ai dit en d'autres occurrences et en d'autres lieux, un débat tout à fait tranquille, sur ce que notre Collectivité veut faire et que l'on n'est pas de manière quasi pavlovienne, à chaque débat du même ordre, une opposition non nationaliste qui dirait : vous vous trompez, il faut reprendre les fils du dialogue, et je ne parle pas en son nom, loin s'en faut ; une opposition où des nationalistes qui diraient : on doit aujourd'hui agir différemment ; et puis une majorité, nationaliste en l'occurrence, qui elle expliquerait que tout va bien dans le meilleur des mondes et qu'il n'y a pas lieu de changer d'attitude.

Sur cette question-là qui est quand même déterminante, et on va le voir bientôt puisqu'il est question de débats budgétaires sur le PTIC, 80 %/30 %, j'ai vu la CAB récemment, d'autres territoires demain, qu'est-ce qu'on fait ? Le plan de relance, qu'est-ce qu'on fait ? Plus généralement, le financement de nos actions, dont on sait, qu'on le veuille ou pas, qu'elles demeurent, et très largement, tributaires de la discussion avec l'État, que se passe-t-il ? Je crois que le débat du moment, et j'en aurai terminé, il doit nous servir aussi à éclairer d'un jour nouveau l'ensemble de ces problématiques.

Et je conclurai en répondant à la question qui nous est posée, bien sûr que nous permettrons au Président du Conseil exécutif d'ester en justice, mais je veux redire pour le groupe que je représente, dans quelle limite et dans quelle borne doit, selon nous, se situer et évoluer, cet exercice. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous. Je rappelle que l'on a 10 minutes par groupe.

Non c'est bon, ça va, tolérance d'une minute.

Qui d'autre veut intervenir ? Il ne reste plus beaucoup de temps disponible. Très bien, je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Merci.

Donc, les groupes nationalistes partagent l'essentiel de ce qui a été dit. Simplement une remarque, suite à l'intervention du Président du groupe « Core in Fronte », je pense que si on regardait les documents, ils sont tout à fait clairs et tout à fait traçables.

Je rappelle aussi que ce n'est pas un budget dédié, qui est affecté au comité de massif ; le comité de massif, il a un rôle d'animation, il a un rôle d'organisation, mais c'est in fine, le Conseil exécutif, sous le contrôle de l'Assemblée de Corse, qui individualise les sommes.

Un mot très amicalement vers le groupe de droite : j'entends ce que vous dites, et je vais vous dire, sur le fond, moi ce qu'on a fait avec l'histoire de la déspecialisation partielle, c'était pour répondre à un certain nombre de problèmes qui se posaient à nous dans l'urgence. Demain, si on arrive à reposer les termes de l'équation de façon globale, c'est-à-dire une dotation de continuité territoriale qui est sanctuarisée et qui est affectée, y compris autour de la notion-même de continuité territoriale. Mais à côté de ça, des financements fléchés à concurrence de ceux dont nous avons besoin, et nous savons les uns et les autres que nous sommes très loin aujourd'hui d'avoir face à nous, on en parlera au moment du compte administratif, on en parlera au moment de l'adoption du BS, et puis c'est une discussion stratégique qu'il nous faut avoir.

Vous le savez, pour celles et ceux qui ont d'autres mandats en tant que maires, vous le savez en tant que conseillers ou présidents d'intercommunalités, et nous

le savons en tant qu'élus territoriaux, il y aujourd'hui un gap considérable entre les besoins de nos communes, de nos territoires, de la Corse et les dispositifs budgétaires et financiers mobilisables.

Donc là, on va avoir un gros problème. Mais on ne peut pas lâcher la proie pour l'ombre.

Donc, sur la première partie de l'explication et de l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, je suis d'accord, on peut très bien envisager de rationaliser tout cela. Par contre, où je comprends moins bien, c'est que vous confirmez à travers votre analyse, et vous êtes dans la continuité de votre intervention lors de la précédente mandature, que vous considérez, indépendamment de la discussion sur le bien-fondé de la déspecialisation, qu'effectivement le préfet lorsqu'il fait cela, n'est pas en cohérence avec les textes, et notamment il n'est pas en cohérence avec le texte qui organise aujourd'hui l'utilisation du reliquat de dotation de continuité territoriale. Et, vous confirmez à travers votre intervention aussi, que c'est une régression qui est une régression, sur le principe, inacceptable.

Après, de tout le reste, on peut discuter. Mais ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, nous, élus de la Corse, on ne peut pas accepter en 2021, c'est-à-dire 40 ans après les premières lois de décentralisation, que pour de mauvaises raisons, on passe d'une logique de contrôle de légalité a posteriori, à un contrôle d'opportunité a priori.

Donc cela, à mon avis, résume notre problématique aujourd'hui, et c'est pour cela qu'il faut vraiment politiquement obtenir que cette décision soit retirée, et je ne rentre pas dans le débat juridique.

Après effectivement, je vais clôturer pour faire écho à ce qu'a dit Jean-Christophe ANGELINI, la vocation du Conseil exécutif, des nationalistes, n'est pas d'être en opposition systématique ni avec les représentants de l'État, ni avec l'État, c'est une évidence. Mais depuis quelques jours, quelques semaines, on vit dans un contexte qui est un contexte pénible, je prends quelques exemples qui ne seront pas exhaustifs : on nous prive de 30 M€ de trésorerie, ce n'est pas neutre.

Je discutais tout à l'heure avec la DGA aux finances, il y a eu une réunion technique entre les services de l'État et les services de la Collectivité de Corse, on nous a appris que sur les derniers crédits du PEI le préfet avait unilatéralement décidé de changer la règle du jeu. En quelques mots, je vous dis ce qu'il en est : avant lorsque, par exemple, on passait en COREPA et qu'on validait une opération, par exemple à concurrence d'une opération 10 M€, il y avait l'arrêté de financement de l'État qui

intervenait à concurrence de 70 %, la règle d'application du PEI. Il a été expliqué par les services de l'État, lors de cette réunion technique, qu'on modifiait désormais la règle et qu'il appartenait à la Collectivité de Corse d'engager les opérations, et que ce n'est qu'à la fin des opérations et sur présentation des sommes, que la quote-part de l'État serait versée. C'est-à-dire que d'un côté on nous prive de trésorerie et de l'autre on nous fait l'avance de fonds en changeant le système complètement.

Donc, ce sont des mécanismes qui s'additionnent pour venir nous priver de marge de manœuvre.

Si on ajoute à cela les dernières positions sur le PTIC, on ne pourra pas dire qu'on n'avait pas dénoncé et anticipé ce qui allait se passer, il n'y a besoin, là encore, de sortir de Saint-Cyr ou de Polytechnique pour comprendre que lorsqu'on a une enveloppe fermée, ou prétendument fermée, de 500 M€, qui est déjà insuffisante, qu'on fait le tour de Corse des communes et des intercommunalités, qu'on dit à tout le monde : on va vous financer des projets à hauteur de 80 % et qu'on le dit en additionnant des sommes qui dépassent de loin les 500 M€, qu'à un moment donné, on va se retrouver face à une difficulté.

Et aujourd'hui, on est dans la cristallisation de ces difficultés avec un État qui en train de nous expliquer que nous n'avions pas compris ce qui avait été dit, donc nous avons mal compris ce qu'a dit le Président MACRON, nous avons mal compris ce qu'a dit le Premier ministre, nous avons mal compris ce qu'ont dit les préfets successifs, le PTIC ne finance pas les opérations à 80 % de la part de l'État, le PTIC finance les opérations à concurrence de 30 %. On a tous été dans l'erreur pendant des mois d'avoir compris le contraire.

Si on ajoute à cela des recours, il y en a un qui est tombé hier, le directeur du SMAC, le recours sur le directeur de l'OTC, le recours sur la directrice du conservatoire Henri TOMASI, un pré-recours sur le projet de plans déchets, en quelques jours, si on ajoute à cela la question du GIRTEC... Je vais en parler, comme ça, ça sera posé sur la place publique, le GIRTEC où nous sommes à 50 % avec l'État, 50 %/50 %, dans un domaine stratégique, le foncier, qui touche à des politiques publiques fondamentales. Il y a eu un Président que vous connaissez tous, qui part à la retraite, normalement il y a une procédure de nomination d'un Président ou d'une Présidente, qui doit prévoir l'avis du Président du Conseil exécutif, nous avons appris de façon informelle que quelqu'un avait été retenu, sans que je sois consulté, la menace d'un recours par un tiers évincé a fait qu'on a relancé la procédure. Et ce qui est dit très clairement aujourd'hui, chuchoté, et je n'ai pas les moyens de le prouver, mais je vous le dis, ça se dit, c'est qu'on ne mettra pas un ou une Corse à la tête du GIRTEC.

Moi je ne dis pas qu'il faut mettre nécessaire un Corse ou une Corse, mais je dis que dire que parce qu'on est magistrat et Corse, on ne peut pas être en poste en Corse, dans un domaine, le GIRTEC, où il y a à égalité la Collectivité de Corse et l'État, un domaine qui touche au foncier, qui est une priorité absolue de notre Collectivité, un domaine où il faut discuter avec les communes, on a passé une convention qui renforce les prérogatives du GIRTEC, un domaine où il faut discuter avec les notaires, un domaine où il faut discuter avec les familles, un domaine où il faut discuter avec les agriculteurs, moi j'ai la faiblesse de penser qu'il vaut mieux un magistrat qui connaisse le terrain, chì sappia parlà corsu, chì sia capace di cunnosce a storia di stu paese, chì qualchissia ch'hà da ghjunghje è chì ùn cunnosce nulla à nunda.

Donc ça, ça fait partie aussi des choses. Si on nous dit que quelqu'un qui est Corse ne peut plus travailler en Corse, notamment dans la fonction publique d'État, et vous savez que c'est ce qui se passe, ça pose un véritable problème politique.

Donc, tout cela mis bout-à-bout, ça dessine un paysage qui est un paysage d'hostilité vis-à-vis de notre institution. Le problème n'est pas entre Gilles SIMEONI et le préfet LELARGE, ce n'est pas un problème relationnel, c'est un problème politique de fond : quelle politique l'État veut-t-il mener dans l'île ? Est-ce que c'est une politique respectueuse des institutions de la Corse ? Respectueuse de la diversité des opinions ? Respectueuse du fait politique et du suffrage universel ? Respectueuse des textes ? Une politique aussi qui soit une politique de construction d'une solution ou est-ce que l'on va être dans une politique systématique d'hostilité et de négation ?

La question fondamentale, elle est posée et elle demande, à mon avis, une réponse claire très rapidement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons donc passer au vote concernant cette délibération. J'interroge tous les groupes, même si certains se sont déjà positionnés, formellement, je suis obligée de vous interroger.

M. Jean BIANCUCCI

Fà populu in seme : In favore.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : Non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 46.

Non-participation : 17

Le rapport N° 266 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants⁶.

Dossier suivant, M. le Président, le rapport d'activité ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport d'activité, il est un peu à mettre en perspective avec le compte administratif. Je pense qu'on peut commencer par le compte administratif et puis après le rapport d'activité, qui est, à mon avis, plus un document à lire et à mettre en perspective avec les éléments chiffrés, si vous en êtes d'accord, Mme la Présidente.

Donc, il faut commencer par le compte de gestion.

M. Laurent MARCANGELI

Mme la Présidente, juste une question à vous et à M. le Président de l'Exécutif : il y a d'autres délibérations qui sont peut-être un peu moins lourdes que les comptes administratifs et les comptes de gestion, que l'on n'a pas encore examinées : désignation pour la commission territoriale de développement du sport en corse et également un avis de l'Assemblée portant sur le projet de décret relatif à la direction de la mer et du littoral.

Donc, je ne sais pas, parce que je crois quand même que le gros de notre après-midi va consister à examiner le compte de gestion et surtout les comptes administratifs.

⁶ Délibération N° 21/136 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport 255 est caduc dans la mesure où la désignation a été faite dans le flot de désignations d'hier.

Ensuite, il reste effectivement le projet de décret relatif à la direction de la mer, mais je pense qu'il vaut mieux attaquer le gros morceau, toute la partie financière et que l'on avance bien là-dessus, me semble-t-il : compte de gestion, compte administratif et le rapport d'activité.

Après c'est à l'appréciation du Président... Mais c'est pour avoir la sensation d'avoir vraiment avancé, même si nous avons fait des choses vraiment importantes jusqu'à maintenant.

Il est 16 h 40, je me permets de le rappeler. J'ai pu constater en prenant mes fonctions, qu'il n'y avait pas d'horloge dans cet hémicycle, normalement il doit y en avoir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, compte de gestion 2020 et ensuite compte administratif.

Je serai, pour ma part, bref dans ma présentation.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

* **Raportu n° 252** : Contu di gistioni 2020 - Bughjettu principali di a Cullettività di Corsica.

* **Rapport n° 252** : Compte de gestion 2020 - Budget principal de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, le compte de gestion.

Les résultats correspondant au compte de gestion ont fait l'objet d'une analyse dans le rapport de présentation du compte administratif 2020, et se déclinent comme suit :

Résultats de la section fonctionnement : 89 644 021,01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : -59 566 916,67 €

Le résultat des comptes de la Collectivité de Corse est donc un excédent de 30 077 104,34 €.

Ce bilan fait l'objet d'une analyse à la Partie 6 « Présentation synthétique du bilan comptable » dans le rapport de présentation du compte administratif.

Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver le compte de gestion 2020 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

Donc, je soumetts à votre approbation le compte de gestion de la Collectivité de Corse 2020, par groupe.

M. Louis POZZO DI BORGO

Il y a un avis de la commission des finances qui s'est réunie ce matin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est vrai, M. le Président, vous avez raison, au temps pour moi. Donc, il faut l'avis, M. le rapporteur.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission, avec non-participation des groupes Un Soffiu novu, Avanzemu et Core in Fronte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous reprenons les votes.

M. Jean BIANCUCCI

Fà populu in seme : In favore.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : Non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : Non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : Cela engage une période qui m'est inconnue, donc non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 252 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants⁷.

Rapport suivant :

* **Raportu n° 256 : Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2020.**

* **Rapport n° 256 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.**

M. le Président Gilles SIMEONI

Le compte administratif est donc la photographie de la réalisation budgétaire pour l'année 2020 ; une réalisation budgétaire qui s'est bien sûr déroulée dans un contexte totalement atypique, exceptionnel, je dirai même sans précédent, avec la crise Covid et ses impacts sanitaires, économiques sociaux, sociétaux et également financiers et budgétaires. Des impacts que l'on va retrouver, bien sûr, dans les grands agrégats de ce compte administratif.

⁷ Délibération N° 21/137 AC

Rapidement, première remarque : le compte administratif est conforme au compte de gestion, comme cela a été constaté.

Il s'élève pour l'exercice 2020, à la somme de 1 628 546 876,06 €, dont 1 433 990 670,67 € d'opérations réelles, soit un excédent de fonctionnement capitalisé de 180 241 153 €.

Alors, quelques remarques rapides avant de laisser la place au débat.

Le résultat comptable, les résultats de ce compte administratif sont impactés par 3 catégories de facteurs.

Premier facteur : la crise COVID, comme je vous l'ai dit. Une crise COVID qui a entraîné à la fois une forte baisse des recettes et une forte hausse des dépenses.

Alors forte baisse des recettes, environ 30 M€, pourquoi ? Parce que la fiscalité spécifique de la Collectivité de Corse est étroitement corrélée à l'activité économique et que la crise COVID ayant suspendu ou diminué l'activité économique, les recettes corrélatives ont été largement amputées. Diminution des recettes proportionnellement plus importante que dans les régions de droit commun.

Par ailleurs, augmentation des dépenses avec notamment l'augmentation des dépenses directement liée à la crise sanitaire, y compris dans le domaine social, et également la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement et de soutien prévus au titre du plan « Salvezza ».

Donc, d'un côté une baisse des recettes d'environ 30 M€ et de l'autre une augmentation des dépenses d'environ 26 M€. Donc, un gap, une perte d'environ 56 M€ de capacité d'épargne dans ce domaine-là.

Deuxièmement, et deuxième facteur qui a impacté négativement le compte administratif, c'est la sortie de l'emprunt toxique qui avait été contracté par l'ancien Conseil départemental de Haute-Corse.

Donc je rappelle, je l'ai dit ce matin en commission des finances, celles et ceux qui étaient là, pardonneront cette redite, qu'il y avait un emprunt toxique, plusieurs emprunts toxiques qui ont été souscrits par des collectivités, notamment la Collectivité Territoriale de Corse (on est sortis de l'emprunt toxique) et il y avait également les emprunts toxiques du Conseil départemental.

Vous vous rappelez peut-être qu'il avait un fond de soutien qui permettait d'être financé pour la sortie de l'emprunt toxique, par l'Etat. Mais la condition d'accès à ce fonds de soutien était de renoncer au recours contentieux engagé par la Collectivité contre l'organisme prêteur.

Le Conseil départemental n'avait pas souhaité renoncer à son action contentieuse, et ne renonçant pas à son action contentieuse, il avait perdu le bénéficiaire du fonds de soutien. François ORLANDI, ancien Président, avait reçu l'assurance orale du gouvernement, que le Conseil départemental pourrait bénéficier d'une réouverture du fonds de soutien. Cette assurance orale était allée jusqu'à la transmission d'un protocole d'accord qui avait été signé par le Conseil départemental, son Président, mais n'a jamais été contresigné par le gouvernement. Et donc, l'Etat n'a pas souhaité honorer la parole, ce n'est pas moi qui le dis, c'est notre collègue François ORLANDI.

Donc pendant deux ans ou deux ans et demi de la précédente mandature, je me tourne vers la DGA et les services, nous avons essayé de négocier une réouverture du fonds, il y avait également la DGS qui était sur le pont. Malgré tous nos efforts, nous ne l'avons pas obtenu, et donc nous sommes fortement engagés pour obtenir une renégociation, une neutralisation des emprunts toxiques, qui a finalement été signée en cours d'année dernière, qui nous a affranchis de cette épée de Damoclès qui pesait dangereusement sur les finances de la Collectivité de Corse, mais qui nous a conduits aussi à payer 69 M€ au titre des indemnités de remboursement anticipé et des indemnités de sortie de l'emprunt.

Donc, c'est le deuxième facteur négatif impactant nos recettes.

Et le troisième, c'est une augmentation des dépenses, et notamment des dépenses de personnel, corrélée à la mise en œuvre de la fusion, à concurrence d'environ 10 M€.

Cependant, et vous l'avez constaté à travers le compte de gestion et le compte administratif, le résultat de clôture est un résultat positif, avec un solde d'environ 30 M€.

Alors, la situation financière de la Collectivité de Corse, au 31 décembre 2020, date de clôture de ce compte administratif, notre épargne brute est aujourd'hui de 142 M€. Elle a été impactée par les effets de la crise, nous avons perdu environ 56 M€ de capacité d'épargne, c'est ce que nous avons dû dépenser à la fois pour financer les dépenses COVID et la baisse de recettes COVID.

Alors, bien sûr une dégradation de notre épargne brute, mais dont nous avons pu atténuer les effets parce que depuis 2017, la politique de bonne gestion qui avait été mise en œuvre par la Collectivité de Corse avait conduit à une augmentation très forte de l'épargne brut, qui était passée de 160 M€ en 2017 à 214 M€ en 2019, donc une augmentation de 54 M€ qui nous a permis de financer l'augmentation des dépenses et recettes à travers la mobilisation de notre épargne brute. Malgré cette diminution forte de notre épargne brute, nous restons dans un ratio et un taux d'épargne brute satisfaisant d'environ 13,25 %. Donc, ce ratio rapporte le montant de l'épargne au montant total des recettes réelles de fonctionnement.

Nous sommes donc à un ratio de 13,25 %, soit bien au-dessus du seuil de vigilance prudentielle qui est fixé à 12,5 %. Et, au-delà du seuil de vigilance, un montant qui est très éloigné des seuils d'alerte, qui est fixé en règle générale pour les régions et départements de droit commun, à 10 % pour une région et à 7 % pour un département.

Donc, si on fait une moyenne pour la Collectivité de Corse qui cumule les compétences des régions et départements, un seuil d'alerte qui pourrait être fixé à 8,5 % ; nous sommes à 13,25 %, donc notre épargne brute a diminué fortement, c'est très regrettable bien sûr, c'est une spirale qu'il faut enrayer, mais c'est une spirale qui pour l'instant ne nous met pas en danger direct de ce côté-là.

Concernant le **ratio de désendettement** :

Lors des deux premières années, la Collectivité de Corse avait un ratio de désendettement excellent, avec 3,8 années en 2018, pour une moyenne de 4,4 % en moyenne pour les régions, 3,7 en 2019. Aujourd'hui, du fait de la perte de notre épargne brute et de l'impact de la renégociation des emprunts structurés sur notre situation budgétaire, notre capacité de désendettement s'est légèrement dégradée en passant à 6,2 années ; là encore, en-deçà du seuil de vigilance fixé par la loi de programmation de finances publiques qui est de 9 ans. Donc, nous sommes sur une tendance qui n'est pas satisfaisante, qui est expliquée par et uniquement par la crise COVID, mais une tendance qui, là encore, ne nous met pas en danger dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans la durée.

En ce qui concerne que **les dépenses** :

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 947 M€, une augmentation de 4,26 %. Alors, cette augmentation provient essentiellement, là encore, de trois facteurs. Premièrement, dépenses induites par la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne les prestations sociales, l'APA qui a augmenté de 5,3 M€, le RSA qui

augmenté de 2,3 M€ et on se rend compte qu'au-delà du phénomène d'accélération généré par la crise COVID, nous sommes sur une augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement liées à nos compétences sociales, qui a conduit à une augmentation de 20 M€ sur les trois premières années d'existence de la Collectivité de Corse.

Donc cette augmentation des dépenses sociales qui est liée notamment à la situation économique et sociale et au vieillissement de la population, est un facteur structurant qui fait que nous sommes typiquement dans un effet ciseau, puisque les dépenses augmentent chaque année de façon mécanique et très forte, tandis qu'il n'y a en face de ces nouvelles dépenses, ou en tout cas de ces dépenses qui augmentent, aucune recette nouvelle.

Nous avons également pris en charge, alors l'APA : 5,3 M€, le RSA, les dépenses sanitaires ou les charges à caractère général : 7 M€ qui ont financé les masques, les équipements individuels, la mise en œuvre du PCA (plan de continuation de l'activité) activé pendant plusieurs mois par la Collectivité de Corse, et également la mise en charge des dispositifs d'accompagnement délibérés par l'Assemblée de Corse, notamment dans le domaine agricole avec l'achat de stocks par l'ODARC et également le comité de massif, en tout cas l'application du règlement du comité de massif, ou la prise en charge des transports pour l'activité du SMAC.

Deuxième facteur qui a augmenté nos dépenses : le transport de déchets à l'extérieur, à concurrence de 2,9 M€ ; un engagement qui avait été pris pour aider les intercommunalités compétentes en la matière.

Et enfin, l'augmentation des charges de personnel d'environ 4,86 %, qui procèdent essentiellement de la mise en œuvre du processus d'harmonisation du statut des agents en suite de la fusion, mais également de l'intégration de la masse salariale des budgets annexes dans le budget général ; les budgets annexes qui sont ceux de la crèche, des deux garages et de la régie de Petrapola.

Enfin, 14 M€ de charges financières liées à la neutralisation des emprunts structurés.

Donc, en ce qui concerne les **dépenses d'investissement** :

Après les dépenses de fonctionnement, nous sommes à environ 257 M€ de dépenses sectorielles. Donc, un investissement qui représente pratiquement celui que nous avons réalisé en 2019, qui était de 270 M€. Donc, c'est quand même un chiffre dont il faut, sinon se réjouir, en tout cas se satisfaire puisque le contexte COVID a

conduit à un fort ralentissement de l'activité économique d'abord avec une suspension des activités des entreprises pendant plusieurs mois et également un ralentissement du fonctionnement de la Collectivité de Corse et de la commande publique. Malgré cela, nous avons pratiquement maintenu notre niveau d'investissement qui est également, à 10 ou 15 M€ près, le montant total cumulé d'investissement des trois collectivités avant la fusion.

Donc, en ce qui concerne la répartition de ces dépenses d'investissement :

Elles représentent environ, pour 40,5 % d'entre-elles, les dépenses sous maîtrise d'ouvrage, donc 122 M€, et 128 M€ pour les subventions d'équipement versées aux tiers, c'est-à-dire principalement l'aide aux communes à travers les différents règlements. C'est intéressant de constater qu'elle est identique, cette aide aux communes, elle a même un peu augmenté, par rapport à l'année 2019. Ce qui montre bien que malgré la baisse d'activité liée à la crise COVID, le renforcement de nos dispositifs de soutien aux communes a conduit à un engagement supplémentaire en faveur des communes, des intercommunalités et des territoires.

Un mot enfin pour dire que nous avons mobilisé 12 M€ au titre des avances remboursables des prêts garantis dans le cadre de dispositifs d'ingénierie financière mis à disposition des entreprises, dans le cadre du plan « Salvezza ».

En ce qui concerne **les ressources** :

Nos ressources représentent, en recettes réelles de fonctionnement en 2020, environ 1 Md€. Elles affichent globalement, comme je vous l'ai dit, une baisse de l'ordre de 2,94 % par rapport à 2019, soit une perte de 32,8 M€.

Pourquoi cette baisse des recettes ? Je vous l'ai dit, toutes les collectivités ont subi une baisse de recettes du fait de la crise COVID, nous avons une structure de fiscalité qui nous rend plus sensible à cette conjoncture, exemple : une baisse de 6,5 % sur les recettes provenant de la (TICPE), une baisse très importante de la taxe transport, - 39,98 %, et comme je le disais ce matin, un effet collatéral aux conséquences à la fois budgétaires et sanitaires : une augmentation très forte pendant la période de confinement de la consommation de tabacs qui a conduit à une hausse, a contrario, à rebours de toute la tendance sur la fiscalité, de la taxe sur les tabacs de 6,90 % pendant l'année 2020, et notamment grâce à une augmentation des recettes pendant la période de confinement. Ce qui veut dire aussi que le confinement conduit au tabagisme et qu'il y aura probablement aussi des conséquences sanitaires et médicales du fait de cette surconsommation de tabac.

Sur l'état de **la dette** :

On sait qu'au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 880 M€. Je rappelle que l'augmentation de cette dette est très largement due à des situations indépendantes de la volonté de la majorité territoriale ou des majorités territoriales qui se sont succédées depuis décembre 2015 puisqu'au 1^{er} janvier 2016, le stock de dettes des trois collectivités de Corse était de 602 M€, qu'il a été augmenté du fait de 76 M€ d'arriérés empruntés pour rembourser la découverte fâcheuse que nous avons faite en janvier 2016 ; 73 M€ de renégociation des emprunts toxiques de la Collectivité Territoriale de Corse qui avaient été contractés dans les années 2010, 30 M€ d'emprunt d'équilibre de l'ex-CTC et enfin 35 M€ d'emprunt d'équilibre de l'ex CD 2A.

Donc, ces sommes-là ont conduit à une augmentation de la dette jusqu'à la somme de 880 M€, mais avec un ratio de désendettement, je vous l'ai dit, qui nous permet de considérer quand même que même s'il faut être attentif à ne pas augmenter cette dette, en tout cas à ne pas le faire dans des proportions déraisonnables, nous ne sommes pas actuellement en situation de zone rouge avec une limite, sur laquelle je reviendrai et sur laquelle d'ailleurs je vais terminer, c'est que, comme je l'ai dit ce matin, la grande différence entre l'Etat et les collectivités locales, c'est que l'Etat peut financer ses politiques publiques, et notamment sa réponse face aux crises, en générant un déficit qui devient pour la France un déficit abyssale. Nous aujourd'hui, nous sommes une Collectivité qui est obligée de voter son budget en équilibre.

Donc, nous avons des recettes qui stagnent ou régressent, une fiscalité propre qui reste marginale et qui est dépendante de l'activité économique globale, des transferts de l'Etat qui deviennent de plus en plus chiches, des dispositifs globaux de soutien (nous sommes en phase de négociation ou de renégociation) qui tantôt diminuent, tantôt restent insuffisants : PTIC, CPER, programmes européens, le tout ayant la particularité d'être prévu pour une période de programmation de 2021 à 2027.

Donc, nous sommes effectivement aujourd'hui dans une situation qui est conjoncturellement dégradée, qui reste contenue parce que nous avons mis en œuvre une politique qui nous a permis d'assainir, mais une situation qui conduit aussi à nous placer structurellement dans une situation d'incapacité à répondre, y compris au plan budgétaire, aux besoins qui sont les nôtres.

Nous avons, je l'ai dit, des dépenses sociales qui augmentent et qui vont continuer d'augmenter si nous restons sur le train actuel. Donc, peut-on repenser nos dépenses sociales, à périmètre constant, pour les rendre plus efficaces, ça fait partie de la réflexion stratégique qu'il faut avoir, ça c'était notamment concrétisée (cette réflexion

stratégique), y compris sur l'anticipation à travers la proposition du Président TALAMONI et de la commission ad hoc : peut-on aller vers un revenu universel de base, se substituant à un certain nombre de dispositifs multiples qui interviennent ? Peut-on dégager de nouvelles recettes ? Et pour dégager de nouvelles recettes il faut aller vers un transfert de fiscalité et donc vers une autonomie fiscale ? Peut-on aussi bien avec l'Etat, qu'avec l'Europe obtenir des financements plus satisfaisants ? Pouvons-nous, nous-mêmes, dans le cadre de réformes organisationnelles ou de réformes de structures, définir des politiques publiques plus efficaces en ayant un retour sur investissement plus satisfaisant, dans le respect bien sûr de la qualité et du périmètre du service public et des droits sociaux des agents.

Donc, ce sont des questions qui sont des questions stratégiques, il est évident qu'aujourd'hui, à mon sens, mais c'était une réflexion que nous avons déjà eue et qui était assez largement partagée, nous avons à repenser notre système global, et ça fait partie du travail de fond qui doit être mené à bien, notamment durant cette mandature qui, à mon avis, pour ces raisons, et pour beaucoup d'autres, est une mandature stratégique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, je donne la parole aux groupes, je rappelle qu'au maximum, par groupe, on a 10 minutes, je le dis pour tout le monde.

Avis de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Mme la Présidente, au risque d'apparaître comme répétitif : avis favorable de la commission, avec non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je donne la parole à Laurent MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Sur les documents de type budgets et CA, ce n'est pas 20 minutes, Mme la Présidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, c'est 10 minutes.

M. Laurent MARCANGELI

Je vais être très bref, de toute manière.

Par humilité, puisque je suis nouveau venu dans cette Collectivité, je ne vais pas rentrer dans le cœur des chiffres que M. le Président connaît et qui sont soumis à notre approbation ou notre désapprobation. Je prendrai le temps naturellement de mieux connaître les rouages de l'institution, et je laisserai tout à l'heure soin à mon collègue Jean-Martin MONDOLONI de rentrer un peu plus dans l'examen des chiffres. On est dans un compte administratif, ce n'est qu'une validation de ce qu'un budget proposait, et on compare souvent d'ailleurs le budget primitif avec le compte administratif. Il y a quand même, en tout cas, beaucoup de choses à dire.

Je vais rebondir sur un point, un point qui a été d'ailleurs rappelé par le Président dans sa conclusion : on le voit, notre Collectivité a un problème en matière budgétaire.

Elle un problème, c'est celui de ses ressources. Quand vous avez déjà mis le doigt là-dessus, c'est tout le commencement de l'analyse : les ressources de la Collectivité ». Faire face à nos responsabilités, faire face à la nécessité du service public, la nécessité de de l'investissement, la nécessité d'une ambition stratégique, pour cela, il n'y a pas 36 000 solutions, il faut avoir les ressources nécessaires.

Vous avez la fiscalité, je pense, nous pensons, et je pense qu'on ne trouvera pas sur les bancs de notre Assemblée beaucoup de défenseurs d'une augmentation de la pression fiscale, dans la mesure où elle est toujours mal acceptée et peut toujours être considérée comme injuste par nos concitoyens qui en ont déjà assez.

Donc, l'autre solution, celle que le Président de l'Exécutif évoquait, c'est celle de transferts, et c'est donc celle de réformes ; de réformes qui doivent passer par le législateur, avec des modifications qui peuvent même parfois être constitutionnelles, disons-le très clairement.

Alors autant, dès le début de la mandature, briser un faux suspense, nous serons là, le groupe que je préside, pour participer aux travaux, dans les autres commissions d'ailleurs dédiées, visant à aller vers plus d'autonomie financière pour notre Collectivité, afin qu'elle puisse faire face aux responsabilités qui sont les siennes.

C'est le fruit d'une expérience ; expérience de gestion communale et intercommunale. Je suis pour le big bang en matière fiscale, en France et donc en Corse. Et donc, vous ne trouverez pas des adversaires à ce niveau-là.

Deuxièmement, et je conclurai là-dessus, M. le Président évoquait tout à l'heure les tracasseries que parfois il a dans ses rapports avec l'Etat. Je vous rassure, Cher Président, nous comptons quelques maires dans ce groupe, j'en parlais avec Valérie BOZZI tout à l'heure, c'est valable également pour tout le monde. C'est valable pour tout le monde. Ce n'est pas seulement dirigé contre le Président de l'Exécutif de Corse ou la Collectivité de Corse, la Mairie d'Ajaccio, la Communauté d'agglomération du pays ajaccien, et je pense l'ensemble de celles et de ceux qui exercent ou exerçaient des responsabilités de premier magistrat ou de président de communautés de communes en font malheureusement les frais quotidiennement, ici et ailleurs.

Mais en tout cas, l'important dans l'intervention qui est la mienne aujourd'hui, c'est de vous dire qu'effectivement, sur les ressources, nous ne pouvons pas nous priver d'une large réflexion et nous la porterons à vos côtés si nous trouvons les accords nécessaires, parce que je considère que c'est vraiment là l'une des questions pour l'avenir de la Corse, et l'avenir de notre institution et de ses capacités à pouvoir améliorer les choses chez nous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En relais de ce que disait Laurent MARCANGELI, nous rentrons aujourd'hui dans un rapport qui nous amène dans le cœur de la centrale nucléaire. Autant hier nous avons, je dirai, dressé les étagères, installé les meubles, placé les chefs de rayons, là on rentre dans le moteur.

Et, ce compte administratif n'est pas un document anodin, il raconte une histoire récente, celle d'une année, l'exécution d'une année, il raconte une histoire plus récente qui est celle d'un traceur politique de la dernière mandature, mais s'inscrit dans une histoire plus large. C'est donc par une mise en perspective qu'il faut commencer. Cette mise en perspective, elle doit être relativisée à l'aune de votre prise de fonction, puisqu'il y a continuité dans d'autres modalités électorales, en tout cas issues des récentes élections, mais il y a continuité de l'action, au moins de la part de son Président.

Cette histoire, elle a commencé en 2016 avec un budget d'héritage, avec ce qu'on appelait « le trou GIACOBBI », avec ce qu'on appelait les « emprunts toxiques », avec ce qu'on appelait « des provisions pour risque », qui vous a conduit à faire un choix, que nous avons à l'époque validé d'ailleurs, d'emprunter une centaine de millions d'euros.

Mais en appui de ce départ, il y avait une analyse, une analyse partagée par vos services de l'époque, par un audit interne de l'époque et par un cabinet externe. Et, ce cabinet externe, il donnait une trajectoire dite de soutenabilité, une trajectoire dite vertueuse. La question que l'on peut se poser six années après, nonobstant évidemment les évènements, comme disait François MITTERAND « imprévus donc improbables », la question que l'on peut se poser c'est : est-ce que vous avez fait le choix de vous inscrire dans cette trajectoire vertueuse ? Trajectoire vertueuse qui vous disait en gros, sans secret, du reste ça pose la question de savoir s'il est utile de payer au prix fort des cabinets externes pour distiller de telles évidences, qu'il fallait maîtriser les charges de fonctionnement, qu'il fallait, ça été dit par Laurent, réfléchir à une fiscalité plus dynamique, et qu'il fallait prendre garde à l'endettement.

Alors, on ne va pas épiloguer, on va se donner quelques chiffres, et je vais prendre une anecdote.

Je félicitais hier, M. le Président, le nouveau rapporteur de la commission des finances. Mon Cher Joseph, vous avez l'âge que j'avais lorsque j'ai été moi-même nommé rapporteur de la commission des finances.

Savez-vous, mon Cher Joseph, que lorsque j'ai pris mes fonctions, ce n'était pas hier matin, c'était en 2004, combien cette collectivité, isolée des deux autres, à l'époque investissait par an ? Elle investissait 300 M€ ! 17 ans après, si je lis le compte administratif, elle investit, 301 M€. Ça en dit long sur l'évolution, qui n'est pas à charge de la seule gouvernance récente. Mais ça en dit long sur les difficultés structurelles de cette maison quant à ses latitudes financières. Et Laurent MARCANGELI a raison de dire que ça ne va pas faire partie des enjeux stratégiques fondamentaux de la prochaine mandature.

Je pourrais être disert et un peu plus long sur des effets structurels qui sont aujourd'hui devenus incompressibles.

Les dépenses réelles de fonctionnement : alors je sais bien qu'il y a eu la Covid, je ne vais pas vous faire l'injure de vous dire qu'elles étaient les dépenses réelles de fonctionnement, pas plus que je ne ferai ce tour artificiel de comparer les ratios, puisque nous avons fusionné, nous avons fusionné avec deux collectivités dont le métier

était de fonctionner et nous, notre métier à l'époque, c'était d'investir. Donc, les ratios comparés dans des temps aussi longs, n'ont pas de sens. Mais, l'investissement brut, lui il parle : on investissait 300 M€, on investit aujourd'hui à peu près autant, et il y a eu entretemps trois collectivités puissantes qui se sont réunies.

Klopper disait : faites attention, votre capacité d'autofinancement, le Président a eu l'honnêteté, que les chiffres de tout façon lui interdisent de tromper, de rappeler à quel point notre épargne brute s'est dégradée.

Quant à ce qu'on appelle désormais le « mur de dettes », avec cette symbolique du milliard qui est parlant pour beaucoup de nos concitoyens, qui est illustré sur un indicateur un peu plus fin, à mon avis, qui est celui de la capacité de désendettement. Nous avons aggravé notre capacité de désendettement.

Une fois qu'on a dit ça, le but ce n'est pas de dire : vous avez mal géré, on pourrait mesurer la portée relative de la Covid, je vous invite d'ailleurs à lire un rapport du parlement fort intéressant, là-dessus, commandé par le député du Gers, CAZENEUVE, sur l'impact de la Covid sur les finances des collectivités locales.

Qu'est-ce qu'il montre ? Et c'est là où je veux en venir au cœur du sujet. Il montre que les collectivités qui ont su maîtriser leur charge, il montre que les collectivités qui ont des structures financières solides, qui ont des fiscalités dynamiques, ont amorti le choc. Ce n'est pas le cas pour la nôtre.

Donc, l'enjeu aujourd'hui, une fois qu'on a fait le constat que vous ayez bien ou mal géré, la question n'est plus celle-là, le constat partagé et le diagnostic, c'est quoi ? C'est qu'on investit de moins en moins, c'est que les recettes sont en baisse, que les devoirs politiques et donc que nous devons financer à l'égard des Corses, eux n'ont pas décrié, la crise a aggravé ces besoins, notamment en matière sociale, que les charges de fonctionnement galopent, qu'on est désormais face à un effet ciseau. Ça c'est le diagnostic, qu'il vous soit imputable ou pas, c'est le diagnostic.

La vraie question de fond, c'est celle qu'évoquait Laurent, c'est le chantier à venir.

Donc nous, on vous le dit, on n'est sur une réponse ou sollicitation d'ouverture ou je ne sais quel artifice qui nous conduirait à exercer je ne sais quelle mission protocolaire. Nous on est là pour travailler et on est là pour vous dire que cette affaire-là, ça doit être une des affaires de la mandature.

Vous avez évoqué ce matin le statut de prisonniers, c'est un registre plus politique, c'est votre ADN, c'est votre histoire. Nous pouvons avoir en partage l'exercice de solidarité et d'humanité qui ne nous ait pas étranger non plus, mais cette affaire-là, si on ne la résout pas, Joseph SAVELLI lorsqu'il accueillera dans 17 ans, le prochain rapporteur, il accueillera le prochain rapporteur dans des conditions financières dégradées qui interdiront toutes initiatives politiques. C'est à ce vaste chantier, c'est à ce défi exaltant que nous vous proposons de participer activement à travers les entités dédiées dans les mois et les semaines qui viennent, parce qu'il va y avoir une élection présidentielle, vous le savez bien, il y a probablement un chantier qui va s'ouvrir, un chantier qui va se décliner sur un certain nombre de dossiers et celui-là fait partie des dossiers, pour nous, fondamentalement stratégiques pour l'avenir de cette maison, et donc de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci. Qui demande la parole ? M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. le Président, je ne suis pas engagé sur les décisions budgétaires qui conduisent mécaniquement à l'examen de ces comptes, donc je vais me contenter de faire des remarques générales.

Je pense que, bien entendu, il y a l'augmentation permanente des charges de fonctionnement liées au coût des charges sociales qui ne sont pas compensées par les dotations d'Etat à la hauteur de leur évolution : entre autres, le RSA et beaucoup d'autres choses.

Mais il y a quand même ce qui nous incombe dans une gestion de rigueur qui s'impose pour les 6 ou 7 années à venir, celle pour laquelle nous, nous participerons et nous serons, peut-être pas coresponsables, mais coauteurs de certaines décisions, je l'espère.

Les charges de fonctionnement ont quand même augmenté de manière trop forte. Elles ont pris des amplitudes qui, si elles se projettent sur les années à venir, elles vont amener à une impasse. J'ose espérer que c'est l'effet COVID. Mais le problème, c'est qu'elles sont corrélées sur l'année 2019. Les années d'avant, ce sont les années de la transition, de la fusion, on peut moins voir. Mais quand on a un fonctionnement général qui augmente à 10 %, on atteint les limites. Quand on a une masse salariale qui n'est pas encadrée, qui augmente sur 2 années - je ne prends l'année 2020, je prends la moyenne des deux, de 4 % - ne serait-ce que sur les 7 années que nous allons passer

ensemble, ça ferait une augmentation de 26 %, soit 55 M€. Ça nous amène dans le mur ! Donc, il faut qu'on ait une vision programmatique qui soit adaptée à la réalité.

Quand on seulement on a une masse salariale qui est en augmentation mais qu'en plus, on a une instabilité sociale avec 450 postes en contrat à durée déterminée, qui sont expliqués très probablement, mais ce qui m'inquiète, c'est que dans l'explication vous annoncez 440 postes permanents qu'il faudra titulariser, je le comprends comme ça, qui sont indispensables. Ensuite, il y a ceux qui sont liés aux surcharges de travail, COVID et autres, et ceux qui sont liés aux maladies. Je pense que dans le cadre du facteur d'échelle d'une fusion de 3 établissements publics imposants, les deux départements et la Collectivité de Corse, par les matrices des fusions et des mises en synergie, on en parlait ce matin pour le service incendie, mais c'est valable pour plein d'autres choses, et je n'en parlerai que maintenant parce qu'il y a à examiner les comptes aussi des laboratoires. Mais vous en oubliez un, vous avez le laboratoire de l'Office hydraulique. Vous avez 3 laboratoires pour une seule et unique fonction. Donc, à tous les niveaux, il faut regarder ces modalités de rendre opérationnels des outils globaux qui aujourd'hui sont démultipliés avec chaque fois un service général, un service de paye et des doublons permanents.

On est à enveloppe constante, l'Etat ne nous donnera rien de plus. On le voit : l'enveloppe de continuité territoriale qui a été donnée il y a plus de 20 ans à 186 M€, qui est toujours à 186 M€. Sauf qu'il y a 20 ans, on était 240 000 habitants, on avait des volumes de marchandises pour 240 000. Aujourd'hui, nous sommes 330 000 et on a des volumes de marchandises qui ont aussi augmenté au moins de 50 %. Tout ceci, à enveloppe constante non actualisée en euro et en franc constant de l'époque. Donc, on doit l'intégrer. C'est pour ça qu'on doit se donner un objectif et vous devez donner à vos services, à tous vos appendices, agences, offices et autres, une lettre de cadrage avec un objectif encadré sur les frais généraux et la masse salariale. Au moins ça !

On ne peut pas avoir des établissements publics rattachés qui ont des GVT à + 5 %. C'est quelque chose d'exponentiel qui ne peut amener qu'à l'impasse.

Ensuite, il faut se poser la question, non pas de la bonne gestion, les comptes, ils sont exacts au centime. Il pouvait y avoir des erreurs à l'époque des calculettes, il peut encore y avoir aujourd'hui des erreurs de saisie, ça arrive. Mais la discussion, c'est la finalité de l'usage. Moi, j'ai fait partie de ceux, il y a 30 ans, qui ont mené un combat syndical très, très dur contre Jean BAGGIONI – il m'en a voulu pendant longtemps - pour empêcher, à l'époque, la disparition des offices et agences. C'était en 1992. On avait une vision de décentralisation, que c'était des outils de développement. Aujourd'hui, il faut se poser la question de la pertinence des outils. Il faut faire un audit,

non pas comptable, mais un audit opérationnel : à quoi ils servent ? On paye 50 M€ chaque année sur les offices et agences. Est-ce qu'on en a fondamentalement besoin sous cette forme-là, sous cette multiplicité ? Il faut qu'on se penche sur la question, parce que la matrice de nos économies, de notre capacité à faire de l'investissement, à faire de l'aménagement du territoire, à abonder les finances du comité de massif, eh bien ça passe par nos économies d'échelle.

Je pense qu'il y a une réflexion d'ensemble. Il faut le faire assez vite, il faut se donner des objectifs et il faut imposer aux partenaires naturels de la Collectivité de Corse des règles. Ce n'est pas le cas. Il y a eu des wilayas, des logiques d'indépendance qui font qu'il y a eu des recrutements qui ont été imposés à la Collectivité de Corse et qui, en permanence, abondaient les dotations pour permettre de finaliser les fonctionnements.

On a créé des outils au départ qui semblaient tout petits à l'Office de l'environnement, il y a 30 ans, c'était 25 personnes et aujourd'hui, c'est un monstre ! Et quand on demande un plan déchets, quand on demande l'opérabilité fonctionnelle sur quelque chose qui nous est stratégique, je crois qu'on n'a pas l'attente de l'attendu initial.

Je pense que ça fait partie d'un budget. Un budget, c'est une ligne politique, c'est un ordre et dans ce cadre-là, je pense que vous devez imposer des directives.

Ensuite, moi, je ne serai jamais de ceux qui vont vous reprocher l'endettement. Aujourd'hui, notre survie, c'est d'être dynamique, c'est d'avoir la capacité à investir. On a la chance que sur les places mondiales, on a de l'argent à ½ point sur des prêts garantis à taux fixe, à 30 ans, voire 40 ans. C'est le moment de faire de grosses opérations, mais des opérations stratégiques, des opérations qui vont avoir des retombées en valeur ajoutée, qui ne sont pas dans l'inutilité de la dépense simplement pour dire qu'on va le faire.

Et aujourd'hui, je crois que le braquet d'investissement de la Collectivité de Corse est très faible. D'ailleurs les comptables ont tendance à mélanger les torchons et les serviettes. Lorsqu'ils parlent d'un côté, des investissements à maîtrise d'ouvrage et de l'autre côté, de l'aide à l'investissement des collectivités, parce que quand vous comptabilisez votre investissement en maîtrise d'ouvrage, vous le comptabilisez en TTC avec une TVA moyenne qui est autour de 11,5 %, en tenant compte qu'il y a une partie à 20 % pour les prestations intellectuelles annexes et 10 % pour la partie travaux. Mais lorsque vous annoncez 100 en maîtrise d'ouvrage, en hors taxe, ce n'est jamais qu'un peu moins de 90.

Par contre, quand vous en laissez 100 en aide aux communes, c'est réellement 100. C'est pour ça que quand vous dites 45/55 c'est plutôt 40/60. Ça veut dire que la maîtrise d'ouvrage publique, moi, je la trouve faible. C'est pour cela qu'il y a besoin de relancer les machines.

Moi, il y a un outil que je connais bien, j'y ai travaillé 25 ans, c'est l'Office d'équipement hydraulique. Quand je vois que sous maîtrise d'ouvrage, Collectivité de Corse, il n'y a que 3 M€ d'engagés, je dis qu'il y a un problème ! Il y a un problème d'opération, de planification, peut-être de financement. Mais les hommes, ils y sont. Il y a peut-être un des bureaux d'études les plus performants qu'il y ait même en France en termes d'aménagements hydrauliques, peut-être qu'on ne leur donne pas les moyens de l'expression et qu'on a du retard. J'avais un aparté tout à l'heure avec le Président de l'ODARC, ça fait 10 ou 15 ans qu'on aurait dû faire l'aménagement hydraulique du Rizzanese. Il n'y a rien. Donc, il y a tout un tas de choses qui doivent être mises bout à bout avec une mise en synergie et surtout de faire la synthèse des volontés.

Je crois qu'ici, dans un hémicycle comme celui-là, lorsqu'on parle d'aménagement du territoire, on parle, je pense, d'une seule voix.

D'ailleurs, Jean-Félix a pris presque le prétexte que je vous ai opposé les logiques de grands travaux pour utiliser la fongibilité disponible de l'enveloppe de continuité territoriale, mais je ne l'ai pas opposé à l'absence de financements pour le comité de massif, bien au contraire. J'ai pris toute la liste des engagements que fait la Collectivité de Corse pour le rural, eh bien le compte n'y est pas. Le gros des engagements est fait pour les grandes communes.

Donc, on doit là aussi écouter, mais écouter tout ce qu'on dit, pas piocher au hasard. Au contraire, il faut qu'il y ait un fonds structurant pour l'intérieur de la Corse. Mais si la préfecture nous oblige à faire dans un premier temps, cette année, un prêt de trésorerie parce qu'il manque les 30 M€, mais qui sera peut-être demain, un prêt stabilisé à long terme parce qu'on va nous annoncer qu'il ne les donnera plus, jusqu'à ce que, peut-être, en recours ultime, en Conseil d'Etat, on ait gain de cause.

En attendant, prenons les bonnes décisions. On abonde le fonds montagne sur les disponibilités financières des 125 M€ qu'il y a de l'excédent naturel du budget de fonctionnement et affectons tout ce qui est issu de l'Office des transports, qui le reverse, à quelque chose de non discutable.

Si on n'avait rien à faire et que pour utiliser l'enveloppe, on avait trouvé cet artifice, je le concède. Mais on a tellement à faire dans les bonnes rubriques, pourquoi se créer des problèmes ? Je ne vois pas. Donc, je vous donne cet avis général.

Ensuite, juste un avis de forme, mais c'est quand même quelque chose à moi qui me pose problème. J'ai regardé votre matrice des engagements en capitalisation d'amortissements, parce que je n'ai pas eu accès aux listings de dépenses. C'est le seul endroit où j'ai eu des listings d'engagement de dépenses sur l'année 2020. J'ai été surpris qu'il y ait des centaines de milliers d'euros payés à l'UGAP. Non Gilles, ça ne me fait pas rigoler ! Je voudrais et même je veux qu'on donne l'ordre aux services d'arrêter de faire travailler la coopérative d'achat des collectivités territoriales de France. On doit faire travailler nos circuits locaux, on doit se donner la peine de faire des petites consultations, des appels d'offres, mais l'UGAP, c'est le dernier recours, c'est l'urgence absolue. Ce n'est pas de trouver dans le budget plusieurs centaines de milliers d'euros. Je le dis, c'est notre politique. Là-dessus, personne ne peut me donner tort et je demande à ce que l'an prochain, quand on se donnera la peine de regarder ce qu'il y a à l'UGAP, que je n'ai rien à dire.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci. M. ANGELINI a la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente. Brièvement.

C'est d'abord un exercice un peu délicat pour mon groupe. Nous sommes 8 ; 4 d'entre nous étaient, au moment où ce budget était exécuté, au Conseil exécutif et les autres dans des fonctions différentes, soutien de la majorité. Il nous appartient désormais de l'analyser et d'en dire notre « vérité », depuis des fonctions et une situation politique nouvelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles, concernant le compte de gestion qui n'est jamais qu'une formalité, nous avons émis un vote qui n'est pas un vote d'opposition, mais formulé en même temps une forme de réserve au regard d'abord de cette situation et plus généralement, d'une réalité budgétaire et financière qu'il appartient à mon sens de regarder d'un peu plus près, sans que ce soit un propos fondamentalement critique ou particulièrement réservé.

Premier point qui est apparu dans pas mal d'interventions : la question fiscale. Moi, je la prendrai rapidement par 2 bouts.

Premier bout, la fiscalité de nos collectivités dépend, sans que l'on soit pour autant un affreux libéral, de l'état général de l'économie et des éléments de fiscalité qui en découlent.

Est-ce que la fiscalité, notamment en matière de travail, qui est appliquée à la Corse est cohérente ? La réponse est non. Il y a sur plan-là qui ne nous regarde pas directement au sens de nos ressources propres, mais qui de façon indirecte et induite est fondamentale, il y a une réflexion forte à ouvrir sur une négociation fiscale dont je redis avec d'autres ici, nationalistes ou pas, qu'elle doit être décisive dans l'agenda politique que nous voudrions proposer à l'Etat. On a parlé des droits de succession, pas aujourd'hui, mais en d'autres temps. On pourrait parler des charges fiscales et de manière générale, des charges qui pèsent et qui alourdissent le coût du travail. On pourrait parler de tout ce qui va regarder les impôts dont nous demandons depuis des années pour ne pas dire des décennies, la territorialisation, en pure perte, en vain, alors même que les Corses, au contraire de beaucoup d'idées reçues, sont de bons, voire d'excellents élèves en matière de contribution fiscale, tant en volume qu'en régularité, en témoignent les indicateurs qui sont produits par des gens que l'on peut difficilement suspecter de complaisance à l'endroit du peuple corse. Donc, les choses sont posées.

Ensuite, il y a le plan des recettes. Il y a, pour le mouvement nationaliste et pour les majorités récentes, des vaches sacrées. Je vais prendre les choses par un bout qui va vous sembler provocateur, mais dont je pense qu'il est temps, de manière dépassionnée, qu'on l'aborde de façon technique.

Premièrement, ça a été dit par le Président de l'Exécutif, qui en l'occurrence n'y est pour rien, la question de la fiscalité sur les tabacs. Pour rester dans le chapitre de la fiscalité, ça ne peut pas durer autant que les impôts, cette histoire. La question de l'opposition entre la santé publique et l'état de nos ressources propres finira bien par susciter une conclusion à laquelle, je pense, nous devrions davantage nous préparer, puisque l'on parle là d'une recette directe qui est importante. On en reparlera.

Deuxièmement, je me tourne vers Jean, on en a souvent parlé, on n'était pas d'accord, la taxe sur les transports. Je pense qu'il est tant là aussi, ça va sembler contradictoire, parce que c'est une recette directe et conséquente mais dont je dis et je l'assume tout à fait qu'au plan économique, elle a aujourd'hui un caractère qui devient, à l'échelle d'une économie mondialisée, dissuasif. Elle entre dans la composition du prix du billet de façon statique et figée et elle s'ajoute à des taxes de toute nature qui, lorsqu'on les cumule, viennent caractériser un prix moyen qui est hors marché. Je ne dis pas qu'il faut la supprimer. Je dis qu'il faut qu'on s'interroge une fois pour toutes sur la manière dont elle est constituée parce qu'elle est, et certains de manière un peu grandiloquente poseraient un acte de souveraineté fiscale ou de début d'autonomie, mais elle est, je le redis, de mon point de vue, un élément qu'il faut interroger. Après, quand on a interrogé, on n'a pas donné de doctrine, on n'a pas exprimé de religion, on a

détricoté un dispositif, dont je redis à mon sens qu'il est aujourd'hui temps qu'il soit interrogé et peut-être réformé.

Sur la question parallèle des ressources, je le redis, on a des recettes globales, je ne parle pas des recettes de la Collectivité, qui sont à l'échelle de notre économie dynamique, mais on n'a pas de corrélation avec notre fiscalité propre et nos ressources en tant que collectivité importante.

Tout l'enjeu de mon point de vue, au-delà de la question fiscale et des ressources, c'est de savoir dorénavant comment on passe d'une administration de fusion à une administration de projets et comment on assure le financement de la mutation. Il ne s'agit pas simplement de le dire comme une espèce de mantra qu'on répéterait de semaine en semaine, il s'agit de le réaliser. Pour le réaliser, il y a un principe, crise COVID, digestion, au propre et au figuré, des emprunts toxiques, absorption des 3 collectivités qui ont donné lieu à la fusion, faible niveau de recettes, au regard notamment de l'autonomie fiscale dont nous pourrions disposer et comportement erratique de l'Etat et de nos principaux financeurs dans le train de financement de la Collectivité.

Donc, au confluent de ces 5 tendances, vous avez le risque d'un accident industriel.

Elles ne nous sont pas imputables, quand je dis « nous », c'est Collectivité, majorité et opposition confondues, mais on ne peut pas assister les bras balans au spectacle d'un possible désastre sans formuler un certain nombre de réserves et d'en appeler à un certain nombre de débats.

Donc, tout aussi rapidement, dire qu'on a, à mon avis, sur ce plan-là une nécessité de consolidation des indications et des indicateurs dont nous disposons et en même temps de débat opérationnel sur la perspective que nous voulons donner à cette mutation.

Très vite, puisqu'il ne me reste que quelques minutes, trois idées sur les dépenses de fonctionnement.

Je le pensais en tant qu'ancien conseiller exécutif, je le pense aujourd'hui en tant que maire et avec aussi le regard du conseiller que je suis devenu, je pense qu'il est simplement temps qu'on pose les objectifs. Je ne vais pas, depuis ce siège, dire ce qui est bon ou mauvais, je n'ai pas cette prétention. Mais en toute humilité, j'en appelle à 3 questions.

Premièrement, au regard du GVT et des pics successifs de départs à la retraite qu'on est globalement en mesure d'anticiper, quel nombre de départs à la retraite nous engageons-nous politiquement, et sans dégrader la qualité du service que nous devons au peuple corse, à ne pas renouveler ?

Deuxièmement, quelle est la part des contractuels dont nous aurons besoin dans les temps qui viennent pour assurer le financement et la conduite d'une action publique justement et correctement dimensionnée au regard notamment des agents de service public, des fonctionnaires ? Je rappelle ici la distorsion historique et à mon avis l'anomalie qui existent entre ceux qui évoluent au sein de la Collectivité de Corse et ceux qui évoluent au sein des offices et agences, lesquels, je le rappelle, sont beaucoup d'entre eux des contractuels de droit privé, avec donc des régimes, des barèmes, des indices, des grades, des conditions de travail qui sont assez, pour ne pas dire parfois, radicalement différents. On parle quand même de quelques 700 agents. Donc, ça pose une deuxième question.

Troisième question, de quels postes, au sens notamment des fonctions supports, avons-nous besoin de manière consolidée là aussi pour continuer à avancer ? Etant entendu que l'on a, et je rejoins sur ce point Paul-Félix, une nécessité par-delà la question de l'harmonisation des agents et de leur statut, entre la Collectivité maison-mère et les offices et agences, une autre nécessité de regarder d'un peu plus près la question du financement des agences et offices au sens des dépenses de fonctionnement, je les ai rappelées sur un plan global, tout autant que des dépenses d'investissement. Vous ne pouvez pas empêcher - et qui que ce soit ici s'assoie à la place du Président de l'Exécutif, il a la même problématique - le fait que vous ayez des discordances dans l'exécution des budgets des EPIC et une différence de temporalité dans le rythme et la nature de l'exécution des dépenses de fonctionnement, mais aussi d'investissement, de la Collectivité « maison mère ». C'est dans la nature même des choses.

C'est la raison pour laquelle je dis que le temps me paraît là aussi venu d'ouvrir en grand un débat sur nos offices et agences, dont je rappelle qu'on les crée à un rythme ininterrompu depuis 92 sans jamais en supprimer ni en simplifier un seul.

Là aussi, on se le dit tranquillement : ou bien il y a des vaches sacrées et on dit « ça, on ne peut pas y toucher parce que ça relève du dogme », ou bien de manière tranquille, on pose un principe de réalité et on dit « est-ce qu'on est bon là ? ». Je le pensais en tant que conseiller exécutif, je le pense aujourd'hui. Je pense qu'on peut faire mieux et différemment, parce qu'il y a 20 ans, ça ne posait pas de problèmes, on appuyait sur le bouton et on était financé. Allez appuyer aujourd'hui ! Il y a souvent des fois où ça ne répond plus.

Je crois qu'aujourd'hui, on a besoin, et fondamentalement, de cela.

Deux derniers sujets.

Premier sujet, il est question de rattacher les chambres à la Collectivité de Corse avec la problématique lourde des concessions portuaires et aéroportuaires, de territorialiser les SIS, de tendre vers un EPIDIS. Il est question de créer des entités juridiques qui auront nécessairement des personnes morales, des budgets dédiés, etc.

Question simple : est-ce qu'on peut commencer à anticiper ce que ça va coûter ou bien est-ce qu'on va attendre d'être au pied du mur pour se poser la question ? Il ne faudrait pas que l'on ait, demain ou après-demain, des débats d'une autre nature, confrontés que nous serions à des difficultés budgétaires auxquelles l'Etat pourrait ne pas répondre, mais qui pour nous et par extension et surtout pour les gens que nous représentons dans la diversité de leurs convictions, pourraient être préoccupantes.

Je terminerai là-dessus, sur les dépenses d'investissement qui sont après tout l'essentiel. Il faut effectivement se poser, non pas au nom de la doxa ou d'une forme d'orthodoxie budgétaire, les questions dans le bon ordre.

A mon avis, la première question c'est : de quels investissements structurants ce pays a-t-il besoin ? Il fut un temps où l'on parlait, à tort ou à raison, je ne vais entrer dans le détail, du tunnel de Vizzavona, de la 2X2 voies Bastia-Porto-Vecchio, de ports, d'aéroports, etc.

Je pose une question simple, et à laquelle j'entends bien avec mon groupe et mes amis contribuer, et je parle en termes de débat : quelles sont les dix priorités infrastructurelles de la Corse ? Les dix trucs qu'on a tous envie de faire, sans se poser immédiatement la question de leur coût ? On les priorise, on les opérationnalise et ensuite on se dit « ça fait 2 Md€ », pour ne pas dire 4 ou 1,5. Jean BIANCUCCI, il connaît, il les dépenses toutes les semaines... Comment on les finance ? Je pense que c'est dans cet ordre-là qu'il faut qu'on se pose les questions, parce que si on les prend par le bout des marges de manœuvre dont on dispose, les amis, autant vous dire qu'on va les chercher un moment dans une Collectivité, je le rappelle, où on n'a plus voté de PPI depuis un certain nombre d'années.

Là aussi, on ne peut pas être le premier donneur d'ordre et le premier financeur de la Corse et ne pas donner de visibilité sur l'investissement à 10 ou 15 ans en vertu d'une programmation pluriannuelle comme des petites communes le font ou en tous les cas essayent de le faire.

On doit dire à nos concitoyens, « en 2025, il y aura une 2X2 voies, un pont, une route... » non pas parce que le maire l'a demandé, mais parce qu'elle a un intérêt stratégique en termes de fluidité, de circulation et d'aménagement du territoire.

Cette politique d'investissement est potentiellement indispensable, mais elle peut aussi être dangereuse. Parce que dans l'équation actuelle, en saluant les efforts de gestion de la majorité de 2015 à aujourd'hui, on n'a pas pris de grands risques, sinon ceux que les autres, ceux qui nous ont précédés, nous avaient conduits à assumer. En disant ça, je ne critique personne. Mais si on se décide à investir résolument à hauteur non plus de 300 M€ de façon consolidée, mais de 4 ou 500, on verra en fonction des années et des priorités, on entre dans un cycle qui est de nature fondamentalement différente.

Je passe très rapidement, mais on pourrait en parler encore longtemps, sur les autres sujets.

Qui réalise les travaux ? Est-ce qu'on dimensionne la commande publique à la taille des entreprises du marché ou bien est-ce qu'on ouvre un chantier qui ne sera dédié qu'à des majors ?

Si on doit générer des centaines de millions d'euros de commande publique, Eiffage, Vinci ou je ne sais qui, viennent et en bénéficient au maximum, je ne dis pas qu'il n'y a pas d'intérêts, je dis juste que ça pose des problématiques.

Deuxièmement, la commission d'appel d'offres. On s'est posé la question ce matin des seuils de marchés sur les prestations, etc. Si demain, on investit à ce rythme-là, ce n'est pas un engorgement qu'on va avoir, c'est une atrophie permanente.

Donc, comment dimensionne-t-on en back-office de manière technique très concrète, en même temps qu'en capacité à investir réellement les outils dont nous disposons ? Sont-ils suffisamment dimensionnés ? Non, mais c'est normal, parce que ce sont les outils qui viennent du passé dont on a dans les conditions de l'époque tenté d'harmoniser les modalités de fonctionnement.

Mais ce temps-là, il est fini. La Collectivité de Corse, il n'y a personne à Paris ou ici qui dira « ça s'arrête, on revient aux départements ». On le sait que c'est une donnée pérenne, même s'il y a besoin de repenser un certain nombre de choses.

Pardon d'avoir été un peu long, j'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je m'arrête.

Je crois que sur tous ces éléments-là, il faut, premièrement, prendre acte que la gestion passée n'a pas été aussi mauvaise, loin s'en faut, que nos détracteurs auraient ou auront bien voulu le dire.

Deuxièmement, que porter ces éléments au débat général, ça n'est pas asséner je ne sais quel coup de canif, mais au contraire ouvrir un débat dont je pense qu'il est devenu fondamental aujourd'hui.

Troisièmement, ce que je dis, je le dis moins pour le passé, même si le compte administratif, c'est la photographie du passé, que pour l'avenir.

Je crois que sur ces plans-là, quelle collectivité unie à l'aune du rattachement des chambres, de la territorialisation des SIS, etc. ? Quels objectifs politiques en termes de maîtrise et dépenses de fonctionnement, notamment des charges de personnels ? Quel PPI pour quel montant et quelle durée d'investissement dans ce pays ? Quelle fiscalité nouvelle dans le cadre d'une négociation ouverte avec l'Etat sur les transferts des éléments de territorialisation, etc. ?

On a maintenant besoin d'une discussion approfondie, pourquoi pas dans le cadre d'abord de la commission des finances, plus tard dans le cadre de cette Assemblée.

Je termine sur l'UGAP. Nous avons, à l'initiative de Pierre POLI, déposé à l'époque une motion. Effectivement, s'il y a des difficultés, on les pose, il n'y a pas de baguette magique, mais il faut au moins savoir pourquoi et comment on a continué d'avoir recours dans de telles proportions à une façon et à un outil de commande qui aujourd'hui appelle un certain nombre de réserves, et c'est un doux euphémisme.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade au titre du groupe « Avanzemu ». Pardon d'avoir été un peu long.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci. Concernant le temps de parole, effectivement il peut être doublé dans l'examen du document budgétaire, de rapports de gestion, etc.

Il y a une demande de parole de Josepha GIACOMETTI, sur le quota du groupe « Avanzemu », il vous reste donc 30 secondes !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci. Les joies des apparentés, d'ailleurs, Mme la Présidente, puisque nous avons 3 mois pour apporter des amendements au règlement intérieur sur apparentés puisqu'il n'y a qu'une phrase, nous préciserons les temps de parole qui ne pourront être imputés à quelqu'un qui n'est pas membre du groupe.

Mais, je n'en abuserai pas, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

On en rediscutera dans la commission dévolue à cet effet. Je vous donne quand même 3 ou 4 minutes de temps de parole. Je vous en prie.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots puisque l'exercice n'est pas simple et en tout cas, est particulier pour celui qui vient de me précéder, pour Jean-Christophe ANGELINI et pour moi-même, puisque nous avons été et nous étions il y a encore quelques semaines conseillers exécutifs et nous avons été bien entendu solidaires de l'ensemble des documents budgétaires et de l'ensemble de la politique qui a été menée. Il ne s'agira pas, pour moi aujourd'hui, alors que je suis assise quelque part à l'autre extrémité de cet hémicycle, de m'en défaire d'un coup de baguette magique.

En revanche, il y avait aussi parfois des débats où nous pouvions apporter une approche critique - approche critique ne veut pas dire forcément être négatif - et puis parfois nos groupes ont eu l'occasion aussi de se montrer soit réservés, soit interrogatifs sur un certain nombre de points.

Et surtout, il importera pour moi, et très rapidement, de me projeter et de nous inscrire dans la suite à laquelle nous comptons bien apporter et je compte bien apporter une contribution.

Effectivement, il y a un héritage qui est un héritage conjoncturel et structurel.

Conjoncturel, aujourd'hui, et c'est bien celui dont nous avons ensemble hérité en 2015 et qui a été rappelé, je ne vais pas m'appesantir là-dessus, où effectivement la Collectivité était dans un état, si on peut dire, critique.

Puis il y a eu aussi la fusion en 2018 de 3 collectivités. Et puis également la structure-même de la Collectivité de Corse, où on voit très bien qu'il y a un décalage dans la structure budgétaire de la Collectivité et dans les compétences qu'elle a à absorber, et surtout dans ses ressources propres et ses marges de manœuvre. Et, effectivement, il nous faudra redéfinir, ça a été dit précédemment à l'occasion d'un autre rapport, reposer la question d'une structure budgétaire qui corresponde à ce que sont les compétences de cette Collectivité et le champ des compétences qu'elle a à traiter par les transferts et par notre capacité à dégager des ressources, où devra être bien évidemment posée la question d'un statut fiscal, que nous avons eu à discuter et à poser et qui est notamment une des pistes, pas la seule dans ce domaine, pour pouvoir dégager les marges de manœuvre nécessaires qui seront les nôtres et qu'à un moment donné, on n'arrive pas à un gap entre ce que nous devons faire et ce que nous pourrions faire au regard de ce que seront nos ressources.

Il y a eu la fusion, je l'ai dit et donc je passe, il y a aussi aujourd'hui, puisque j'ai dit que je me projeterai dans cette intervention, la nécessité, et ça a été dit avant moi, de se projeter et d'avoir une capacité, dans notre capacité à investir, notre capacité à faire des choix, à investir aux bons endroits, dans les domaines stratégiques, mais aussi à repenser notre manière de le faire dans ce qui doit être également l'approche de grandes politiques publiques.

J'ai eu l'occasion de le dire lorsque j'étais sur les bancs du Conseil exécutif, et je vois que certains acquiescent et s'en rappellent, il y avait un éclatement et un enchevêtrement de compétences disséminées entre les agences, les offices, les directions qui parfois conduisent au brouillage des politiques publiques dans leur conception, mais aussi au brouillage des politiques publiques dans leur exécution budgétaire et dans leur capacité financière. Donc, ça, demain on va devoir redéfinir.

Aujourd'hui, on a ingurgité la fusion, même s'il en reste, il y a quelques nécessités à continuer à y travailler. Mais il faut qu'on fasse de cette Collectivité une machine à l'échelle de la Corse.

Je le disais parfois et je prenais une image, lorsque l'on déroulait l'organigramme et qu'on mettait les offices et agences, je disais parfois qu'on n'arrivait pas (la Corse a 80 kilomètres et 180 en longueur) à attraper le territoire par une machine qui n'arrivait pas à saisir les réalités de notre île et à une politique qui arrive à se mettre à l'échelle de nos besoins.

Cette nécessité-là, elle est utile pour appliquer des politiques publiques qui aient un sens, mais pour aussi faire des économies d'échelles indispensables. Je crois que ça, ça va être également un de nos grands défis et puis, faire des choix un de vos

grands défis, puisque c'est le vôtre, faire des choix, je pense que ça s'avèrera utile puisqu'il nous reste encore à véritablement nous engager dans les voies d'un développement pour ce pays. Beaucoup de chantiers sont ouverts, il vous faudra, et nous vous accompagnerons lorsque ce sera nécessaire, il nous faudra être efficaces.

La vraie question aujourd'hui des agences et des offices, elle a été posée, de l'enchevêtrement parfois, et je le répète, avec certaines directions, elle va se poser à nous en termes d'efficacité, d'efficience et d'économie.

Que faudra-il faire ? Je pense qu'il ne faudra pas se précipiter pour définir des solutions prêtes à porter, mais il faudra le poser et ce sera nécessaire.

Enfin et j'en terminerai. Evidemment, il ne faudra surtout pas, pour une collectivité dont la structure budgétaire est fragile par un héritage structurel et conjoncturel que j'ai rappelé, mais aussi par une trajectoire qui nous a amené à un moment donné à des effets ciseaux...

Je le répète, il faut continuer à ne pas obérer notre capacité à investir. Il faudra que nous soyons en capacité alors de prioriser, je le répète et c'est important, et l'enjeu sera de faire de notre Collectivité un véritable outil de développement pour la Corse. Le chantier est là largement ouvert.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. BIANCUCCI pà « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de faire court...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors 10 X 2, ça fait bien 20 ! Maxi !

M. Jean BIANCUCCI

Chaque fois, je vous étonne...

D'abord, Présidente, moi, j'étais venu avec mes chiffres, avec mes comparaisons, avec mes colonnes, avec mes ratios et je m'aperçois qu'on est

complètement ailleurs, c'est-à-dire qu'on n'est plus dans l'ordre du CA, qui est un document budgétaire, mais on a franchi les obstacles, on est déjà dans des orientations budgétaires. Très bien. On anticipe. Mais pour l'heure, essayons aussi de comprendre ce qu'on a sous les yeux parce qu'on passerait à côté, à moins que vous ne soyez tous d'accord avec ce qui est écrit, l'ordre des choses, la présentation. D'ailleurs, je remercie les services et notamment Alexandra et M. FERRACCI qui doit être derrière. Vous êtes tous d'accord, eh bien, vous voterez en fonction.

Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites et je suis obligé de réagir, mais le Président répondra sur des choses essentielles, y compris ce qui a été proposé par M. MARCANGELI qui me semble tout à fait intéressant. D'ailleurs, c'est une idée ancienne, on a déjà travaillé là-dessus, il faudrait sans doute, Jean-Christophe, reprendre nos travaux. Mais le Président répondra.

Lorsque la Collectivité, dont tu parles, investissait, elle avait en 2004 50 M€, pour être honnête. En 2010, on avait combien de dettes ? 6 ou 7 fois plus. Pourquoi ? Eh bien, on va le dire : parce qu'à ce moment-là, c'était la phase de mise en œuvre du PEI et donc, il y avait proportionnellement une montée en charge, on ne peut pas comparer les situations, ça n'est pas possible. Il y avait à ce moment-là les moyens de faire, y compris dans la dimension dont parlaient à la fois Paul-Félix, mais surtout Jean-Christophe, c'est-à-dire dans la dimension grands projets. On avait négocié aux accords de Matignon 2 Md€, et même vous le savez, on a travaillé sur les clés de répartition qui n'étaient pas forcément très convenables par rapport aux moyens dont on disposait. D'ailleurs, le PTIC est revenu là-dessus puisqu'il avait à priori, mais c'est sûr que les choses changent, en tout cas le Président tout à l'heure en a parlé, il avait prévu 80 %, 80/20. Mais on ne va parler de ça.

La dette, c'est aussi, quand on a trébuché en 2007 avec les emprunts toxiques. Il ne faut pas l'oublier. C'est vous, c'est la droite, ça n'est pas nous, mais il est vrai qui fallait peut-être, pour assurer la montée en charge du PEI, contrebalancer la faiblesse des moyens par un apport en emprunt. Là, on peut être d'accord.

Ensuite quand on examine un CA, ce n'est pas un CA tout seul, ça n'existe pas. Quand vous analysez l'état d'une collectivité, vous analysez, parfois même 4 CA, surtout quand on a eu la fusion et que l'on sait qu'en 2019, il y a quand même des résultats qui étaient plutôt bons, même si vous les avez critiqués et même s'il y avait des failles. Je pense qu'on était dans la trajectoire financière qui avait été prévue et on était dans les ratios qui étaient des ratios rassurants. De ce point de vue, il n'y a pas grand-chose à dire.

Définir les projets, prévoir les investissements, ce n'est pas mécanique, tu le sais. On peut en parler. On aura certainement à en débattre, mais si on ne fait pas une évaluation des moyens, en tout cas à ce niveau-là, je pense que si on ne voit pas les moyens, on ne voit pas la difficulté.

Je voudrais rappeler, notamment pour les jeunes y compris de notre groupe et peut-être surtout de notre groupe, que le CA, c'est le résultat d'une année de gestion. Le CA que vous avez, c'est le résultat au 31 décembre, à travers tous les chiffres que vous a donnés le Président de l'exécutif et il y a 4 moments importants dans l'année. Il faut les retenir.

Le débat d'orientations budgétaires... Je plaisantais tout à l'heure, mais il faut bien reconnaître que le contenu, c'était un peu ce contenu-là.

Le budget primitif : le budget primitif, ça n'est pas figé.

Ensuite, le compte administratif qui permettra par la suite d'ajuster le budget supplémentaire.

Ensuite, on reprend avec le débat d'orientations budgétaires. Il faut avoir en tête cette manière de voir les choses, comme il faut avoir en tête, l'évolution des CA pour qu'on ait une idée complète, précise du cheminement comptable et financier de la Collectivité dont on parle.

On va revenir à des problèmes de conjoncture.

La Collectivité de Corse n'y est pour rien, le Président Gilles SIMEONI n'y est pour rien, mais on est dans une situation qui est difficile et complexe et chacun en mesure, y compris dans des collectivités de base, la difficulté et les problèmes que ça génère. Mais peut-être, et ça sera le dernier mot de mon intervention, on va au-delà.

Est-ce qu'on a des certitudes aujourd'hui ? Non.

Est-ce qu'on peut considérer qu'il y a une échéance ? Non.

Est-ce qu'on a répondu avec les moyens dont on pouvait disposer, à la fois sur le plan social, sur le plan économique, sur le plan financier aussi, est-ce qu'on l'a fait sans hésiter ? On peut répondre oui !

Est-ce qu'on est sûr qu'on rétablit, par cette manière de faire, une situation ? Ça n'est pas évident. Pourquoi ? Parce qu'on est dans des incertitudes sanitaires, des

incertitudes économiques, des incertitudes de relations avec l'Etat et ça, il faut l'intégrer. Il faut que tous nous l'intégrions.

C'est pour ça que le compte administratif ne peut être lu, apprécié, critiqué aussi, mais uniquement sous ce prisme, sinon on passe à côté.

La baisse des recettes, les chiffres vous ont été donnés.

Le comparatif par rapport aux autres régions : la situation en Corse est beaucoup plus difficile qu'elle ne l'est dans l'Ile-de-France, qu'elle ne l'est dans le Massif Central, dans la région Aquitaine, etc.

Est-ce qu'il y a eu vraiment une augmentation réelle importante des dépenses ? Les chiffres sont là, ils sont têtus les chiffres. Ils disent ce qui a été fait dans le domaine sanitaire, économique, dans le social.

Est-ce qu'il y a eu une diminution des ressources ? C'est prouvé, c'est établi.

Est-ce que la taxe sur les transports dont tu parlais tout à l'heure, eh bien, il y a une baisse de 40 %. 40 %, c'est considérable sachant que c'est une de nos ressources pérennes, propres. Donc, après, on peut bien entendu débattre.

Ange SANTINI, en 2009, dans une interview au « Monde » - Jean-Martin, je te prends à témoin - avait dit, en plein mois d'août, « on supprime la taxe sur les transports », en 2008 ou 2009. Il n'a rien supprimé du tout, pourquoi ? Parce qu'elle est essentielle en tant que ressource. Après, on pourra en parler néanmoins.

Si on envisage l'avenir, il faut aussi avoir un espace ouvert, y compris critique.

Je crois qu'il y a un autre élément qui nous interpelle, c'est l'exigence de transition vers une autre société. On a tous les signes. Aujourd'hui, il ne suffit plus de dire « on va régler la situation parce que c'est la conjoncture ». On a un véritable problème. Il faut aller, en tout cas c'est ma réflexion mais on pourrait en parler, vers une économie plus verte, plus durable et la remise en question, et notamment en Corse, du modèle de développement qu'il y a à l'heure actuelle. C'est une question qui nous interpelle au-delà des gestionnaires que nous sommes. Il faut s'interroger là-dessus. Et puis, il faut s'interroger comme l'ont fait d'ailleurs d'autres conseillers, sur les relations qu'on peut avoir rétablies ou confortées avec l'Etat, avec l'Europe, mais aussi avec les collectivités de base avec qui on travaille et avec qui, tu le sais Jean-Christophe, on a un lien très fort et que l'on subventionne sur un certain nombre de projets.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Deuxième intervenant pour « Fà populu in seme », M. POZZO DI BORGO. Il vous reste 8 minutes.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Jean ! La prochaine fois, je prends la parole en premier...

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, sans être redondant puisque je partage totalement l'analyse de Jean, surtout dans la perception des différentes interventions de ce jour.

Effectivement, nous sommes dans un CA, nous ne sommes pas dans un DOB, dans un document budgétaire ou dans un budget.

Pour autant, ma première partie d'intervention sera assez technique sur les chiffres, j'en suis désolé, mais j'apporterai quelques éléments de réponse dans un second temps.

Il y a quand même des chiffres qui doivent être mis en avant :

25 M€ de dépenses supplémentaires dus à la crise COVID ;

32 M€ de recettes de moins, une fois encore dus à la crise COVID.

Dans les différentes interventions, ça a été dit à demi-mot, on l'a dit, on ne l'a pas dit, mais quand même, le grand paramètre de ce document budgétaire et de cette année écoulée, c'est quand même cette crise sanitaire qui s'est transformée en crise économique et nul ne peut l'ignorer dans cette Collectivité comme dans d'autres. Nous avons tous été impactés dans nos mandats de gestion par cette crise.

Aujourd'hui, malgré tout, l'exercice budgétaire écoulé a été plus que convenable. Nous avons réussi à terminer cette année en positif, ce n'était pas rien. Nous avons conservé notre capacité de désendettement à 6,2 années. Le seuil de vigilance étant au-dessus des 9 ans. Bien entendu, nous avons une épargne brute qui est tout à fait acceptable à 140 M€. Elle a certes diminué mais de façon mécanique et obligatoire au vu des différentes périodes de confinement et de l'arrêt total et brutal de l'économie. Tous ces paramètres font que nous avons eu un exercice budgétaire très difficile, 1 Md€ de recettes de fonctionnement, - 3 % sur ce milliard avec, Jean-

Christophe le disait et Jean l'a repris, près de 40 % de baisse de la taxe transport, ce n'est pas anodin, c'est majeur.

Aujourd'hui, ce compte administratif est le reflet de cette crise COVID, nul ne peut l'ignorer bien entendu.

Le Président de l'exécutif l'a dit, nous sommes à un effet ciseaux. Il faudra effectivement prendre toutes les mesures pour stopper cet état de fait.

Aujourd'hui, il faut aussi dire que, Bianca FAZI n'est pas là mais je me serais tourné vers elle pour lui dire qu'au niveau de l'action sociale, nous avons le RSA qui a augmenté, nous avons aussi l'APA qui a augmenté de plus de 9 %. Nous sommes dans une période très difficile et nous avons assumé notre rôle en matière de social pour des Corses dans leur ensemble.

Une fois qu'on a dit ça, il y a quelques éléments de réponse à apporter.

La Collectivité de Corse, on la définit comme un monstre, c'est effectivement 4 420 agents. C'est la plus grande collectivité de notre île.

Paul-Félix s'interrogeait, nous avons 3 964 agents titulaires et 456 non-titulaires. Dans ces 456 non-titulaires, il ne faut pas y voir de l'emploi précaire, loin de là. Dans ces 456 emplois, nous avons des alternants, nous jouons notre rôle de termes de formation ; nous avons environ 120 agents qui sont là pour remplacer les contrats de maladie ; nous avons 208 agents non-titulaires sur les emplois permanents qui seront vraisemblablement à pérenniser, mais le besoin est là ; nous avons environ 129 agents qui sont là pour des besoins non permanents sur des hausses d'activité.

Aujourd'hui, la maîtrise de la masse salariale est une chose indispensable pour notre avenir, mais elle est là. Nous l'avons maîtrisée. Lorsque vous avez environ la moitié de cette institution qui est en ASA pendant près de 15 mois ou de 12 mois, il faut forcément trouver des ressources nouvelles en termes de RH. C'est ce que nous avons fait.

Je vais reprendre un terme de Laurent MARCANGELI, il a parlé de big bang. Effectivement, à travers les différentes interventions, on est effectivement dans le big bang. J'ai entendu beaucoup de choses : big bang social, big bang fiscal, les relations à l'Etat.

Je ne peux m'empêcher malgré tout, à l'heure où on dit qu'il faut trouver de nouveaux financements et une nouvelle relation à l'Etat, M. le Président de l'Exécutif,

de vous lire un mail que je viens de recevoir. Je ne transgresse aucun secret, c'est un mail adressé au président de la CAB qui vient du DDTM et qui dit : « concernant le stade Armand CESARI, dans le cadre du PTIC, le DDTM souhaiterait savoir si le Président de la CAB peut solliciter un financement complémentaire auprès du Président de la CDC ».

Vous voilà maintenant financeur pour le PTIC. Ça laisse interrogatif pour toutes les intercommunalités ou les communes qui ont sollicité le PTIC sur le devenir de leurs projets. Au moins, c'est clair.

La relation à l'Etat, il va falloir la travailler. Rien n'est facile, rien n'est acquis, nous l'avons dit.

Jean-Martin, vous avez dit effectivement que notre jeune rapporteur arrive dans une période difficile et qu'à l'époque, cette Collectivité investissait 300 M€. L'époque passée n'est pas celle d'aujourd'hui. Je lui souhaite de connaître une nouvelle époque où l'argent public coulerait à flot. Aujourd'hui, on voit, ne fut-ce que par ce mail, que ce n'est plus le cas et il donc faut savoir raison garder, comparer les époques. Aujourd'hui, nous sommes dans un autre monde, l'argent public est rare et il faut bien l'utiliser.

Donc, pour reprendre vos propos, il ne s'agit pas de savoir si nous investissons de moins en moins, mais garantir que nous investissons de mieux en mieux.

Et là, je reprendrai les propos de Paul-Félix et de Jean-Christophe : aujourd'hui, effectivement, il faut savoir où va aller cet argent, quels sont les projets structurants que nous devons définir pour la Corse et pour notre société.

Concernant l'UGAP, c'est quelque chose qui me tient à cœur aussi. Dans ce budget, le recours à l'UGAP a un sens. Je ne le défends pas, je ne le cautionne pas et je souhaite vous dire qu'il faut le tolérer le moins possible. Mais une fois encore, lorsque vous avez vos ressources humaines qui sont positionner en ASA, il n'y a plus d'ingénierie, eh bien pour assurer le quotidien, forcément il faut passer par l'UGAP, sans quoi on ne peut pas monter le marché. L'UGAP n'est pas la règle, mais bien l'exception. Et il faudra y veiller.

En ce qui concerne les offices, ça fait quelques années que nous parlons du devenir des agences et offices. Le devenir est assuré, ils font partie intégrante de la Collectivité. Le temps est sans doute venu de songer à la réorganisation, à la modernisation afin qu'ils puissent répondre de façon plus efficiente aux besoins de cette nouvelle société et aux besoins de la Corse que nous voulons construire.

Pour autant, nous avons beaucoup débordé sur ce document budgétaire qui est un CA qui s'est transformé en quelque sorte en DOB, voire en budget, nous avons pu du coup entrevoir les pistes que nous devons travailler.

Il me semble qu'il y a quand même eu un consensus d'ensemble sur le modèle économique que nous allons devoir développer.

Les seuls bons côtés de cette crise Covid, je serais tenté de vous dire, c'est qu'elle nous a fait prendre conscience de la fragilité de notre institution en termes de fiscalité, elle nous a fait prendre conscience que le modèle qui a été construit au cours de ces dernières décennies, n'a pas vocation à perdurer, il faudra se réinventer et aller vers un nouveau paradigme. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors, M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc rapidement, merci pour ces interventions.

D'abord rappeler l'avis du CESEC, comme nous le faisons toujours, un avis de 4 pages : le CESEC globalement salue ce qui n'a été évoqué dans les interventions, l'effort de toilettage des AP et invite à poursuivre cet effort, les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement. Il prend acte aussi, avec satisfaction, de ce que les taux de programmation restent importants, c'est une bonne nouvelle. Et puis, il pointe un certain nombre de difficultés qui ont été évoquées dans les interventions successives. Voilà donc le rappel de cet avis du CESEC.

Je voudrais remercier les intervenants successifs, globalement des interventions très constructives et bienveillantes.

Je commencerai donc par le groupe « Un Soffiu novu ». Globalement, je crois que ce qu'il est important de retenir c'est la volonté de travailler ensemble et de constater que nous avons besoin de modifier en profondeur notre système budgétaire, et notamment d'augmenter nos ressources propres. Ressources propres, l'évolution de la fiscalité, c'est corrélé aussi à la construction d'une économie de production. Si nous ne produisons pas de la richesse, nous aurons un système fiscal qui ne pourra pas générer de la ressource fiscale et qui ne pourra pas organiser l'effort de redistribution et de solidarité sociale qui est indispensable.

De la même façon, la lutte contre la pauvreté doit être une priorité, mais au-delà du renforcement de notre aide aux mesures d'urgence, ce que nous devons essayer de construire, c'est la destruction des trappes à pauvreté et le fait que le plus grand nombre possible de gens ne soit pas dans une situation de pauvreté ou de précarité, avec un objectif idéal qui soit celui de zéro pauvreté ou zéro précarité.

Mais moi ce que je retiens, c'est effectivement, qu'il y a une volonté unanime de travailler ensemble.

Sur l'intervention de notre collègue Paul-Félix BENEDETTI, globalement là-aussi une intervention bienveillante, avec aussi l'honnêteté intellectuelle de dire que vous avez travaillé sur un document, dont je salue la qualité, bien sûr, mais qui est forcément incomplet et que vous n'avez pas forcément tous les éléments qui sont en arrière-plan ce document.

Je voudrais donc m'employer à répondre à un certain nombre de vos interrogations, à lever certaines de vos inquiétudes rapidement et aussi certainement à vous faire plaisir en disant que beaucoup des préconisations ou des conseils que vous avez donnés ont déjà commencé, bien évidemment, à rencontrer concrétisation.

Je prends quelques exemples rapides, la lettre de cadrage, notamment sur les agences et offices : il y a systématiquement tous les ans une lettre de cadrage, y compris sur les ressources humaines, les recrutements, etc. Nous l'avons institué, et nous le faisons.

Nous avons renforcé la tutelle avec une direction dédiée au sein de la Collectivité de Corse. La commission de contrôle sur les agences et offices pourra également exercer de façon aigüe et attentive son regard. Mais au-delà de la tutelle qui peut être pensée comme quelque chose de pesant, ce qui est important, c'est la dimension dynamique, c'est-à-dire l'analyse de performance. Nous avons systématisé la concrétisation de contrats d'objectifs et de performance, aussi bien avec les agences et offices, alors nous sommes en train de les finaliser, notamment le plus avancé est avec l'AUE, qu'avec les organismes satellites. Nous avons conclu avec le SIS 2A et le SIS 2B ces contrats d'objectif et de performance.

Mais je veux dire aussi, vous le disiez tout à l'heure, d'abord on n'a jamais dérapé sur les dépenses de fonctionnement. Il y a un juge de paix en la matière, c'est le contrat de Cahors qui a été levé en suite de la crise Covid, mais qui était quand même un acte discrétionnaire de l'Etat, qui imposait, vous le savez, aux collectivités locales, de ne pas avoir une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à 1,2 % et que, dès lors qu'on dépassait ces 1,2 %, on était sanctionné financièrement par

une diminution des dotations. Nous avons, tout le temps du contrat de Cahors, donc deux années, deux exercices budgétaires, respecté ce seuil des 1,2 %. Donc, nous n'avons jamais dérapé. C'est important de le dire.

Une des inquiétudes fortes : y a-t-il explosion aujourd'hui ou risque d'explosion de la masse salariale ?

D'abord il faut dire, et je finis, qu'on ne peut pas être d'un côté, et on l'a dit souvent, et y compris avec des discussions qui sont forcément tendues, parce qu'en arrière-plan il y a des réalités humaines, organisationnelles, etc. Quand vous dites à un Président, je me tourne vers le SIS 2A ou le SIS 2B, vous devez contenir vos dépenses de fonctionnement et ne pas être au-dessus du ratio que nous-même nous nous imposons. Théoriquement c'est vrai, sauf que le Président et le directeur du SIS 2A et SIS 2B, ils sont confrontés à une situation où mécaniquement, on leur impose ces dépenses de fonctionnement.

Je prends l'exemple le plus caricatural, la prime de feu. La prime de feu, elle a été décidée par le Gouvernement, mais elle est financée par les SIS et donc par l'augmentation de la contribution qui est versée par la Collectivité de Corse. Donc, à un moment donné, il y a la théorie et la rigueur des principes, et puis il y a la nécessité de les adapter. C'est un premier exemple.

Un élément qui est important, je voulais vous dire, sur l'augmentation de la masse salariale, c'est vrai que c'est significatif, 10,5 M€ : il faut inscrire cette augmentation dans la trajectoire de la fusion. Concernant la fusion, j'ai des éléments que je vous communique rapidement : la fusion, il y a un petit effet d'optique, dans les documents on n'a pas comparé la masse salariale en intégrant la majoration consécutive, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, environ 2 M€, l'intégration des budgets annexes. Donc, si on revient en comparant ce qui doit être comparé, on a une augmentation de la masse salariale de 8,85 M€, donc + 4,16 % des charges de personnel pour la période.

Il faut savoir que l'augmentation corrélée à la fusion des charges de personnel, c'est en année $n + 3$ qu'elle est constatée comme la plus haute, et que le ratio qui est préconisé pour l'ensemble des régions et des collectivités territoriales uniques ayant fusionnées, c'est 4 %. Aujourd'hui, nous sommes à 4,16 %, donc nous sommes, à un epsilon près, exactement dans le ratio.

A quoi est due cette augmentation de la masse salariale ? Elle est due en quasi-totalité, non pas à une augmentation des recrutements, vous l'avez vu dans le compte administratif, les recrutements sont restés tout à fait stables. Si on rentre dans une analyse un peu plus fine, on se rend compte que sur la maîtrise des effectifs on a été

à - 42 en 2018, à - 74 en 2019 et qu'effectivement en année Covid, on est remonté à 111. Donc, on est sur les trois années, à - 5. On a maîtrisé.

Alors, est-ce qu'on est allé aussi loin que possible dans la nécessité de réorienter la distribution de nos agents ? Il y a des endroits effectivement où il ne faut pas renouveler les postes, mais vous savez très bien avec moi, que ça ne peut pas se faire au détriment du service public. Et puis, il y a des endroits où il faut se renforcer parce qu'on a des services entiers qui sont structurellement en sous-effectif. Moi j'ai, par exemple, la demande sur les FORSAP, l'effectif cible de recrutement, il est de 80 personnes si on veut couvrir le territoire et avoir le niveau de service auquel on prétend. Sauf que 80 personnes, c'est pratiquement la totalité des recrutements que l'on s'est fixée pour toute la Collectivité de Corse, puisqu'on a environ 100 départs à la retraite ou 100 personnes qui ne sont plus à leur poste par an.

Donc, on est dans un effort qui est difficile parce que, je dirai, on a fusionné et, par exemple, on a pu agréger des services dans lesquels il y avait déjà une situation de départ de sureffectif, donc qui est venue renforcer encore la notion de sureffectif dans un service donné, et avec des services qui eux-mêmes étaient sous dotés dans certaines collectivités d'origine. Et, c'est très difficile quand vous n'avez pas encore mis en place votre politique de formation, votre politique de mobilité, votre politique où vous avez acté avec les syndicats qu'il ne peut pas y avoir de mobilité géographique forcée, il y a une inertie qui est extrêmement difficile pour faire évoluer la structure de votre administration.

A quoi est due l'augmentation de la masse salariale ? Elle est due essentiellement, c'est pour ça que je réponds volontiers dans le détail à notre collègue, elle est due à la politique sociale qui a été mise en œuvre. L'harmonisation du régime indemnitaire, elle a mécaniquement entraîné cette hausse, 20 %, si on sort les ATTE, 16 %. On est dans les ratios qui sont visés au plan global.

Les ATTE, vous le savez, quand nous, nous avons engagé la revalorisation des ATTE qui, historiquement, depuis l'intégration des anciens personnels ATOS, étaient payés beaucoup moins que leurs collègues de la fonction publique territoriale, il n'y avait pas une région qui avait harmonisé le statut des ATTE. Nous, c'était du temps de Paul PELLEGRINI, on a commencé un travail, c'était un travail complexe, on l'a poursuivi avec Jean-Louis SANTONI, on l'a finalisé avec Marie-Christine GELABERT, les trois DGS successifs. On a mis en place une politique qui a conduit pour nos 460 ATTE, à être alignés sur les traitements de leurs collègues, c'est-à-dire en moyenne 250 € nets en plus sur la fiche de paye. Donc, ça c'est une augmentation qui

pèse, mais qu'on a tous assumée. Comme nous avons voté à l'unanimité, aussi bien au CT qu'en Assemblée, l'augmentation du régime indemnitaire.

Nous avons fait le choix d'une action sociale où aujourd'hui la Collectivité de Corse consacre 1 700 € par agent et par an à son action sociale, là où une région de droit commun, consacre en moyenne 1 000 €. Moi, je crois qu'on peut être fiers de cela. On l'a fait et on l'a fait ensemble et volontairement.

Alors, sur la politique de CCD, Louis a répondu, on a aujourd'hui un certain nombre de CDD, ça ne correspond absolument pas à une politique de précarisation, pas du tout, le détail a été donné, je ne le reprends pas. Vous avez un certain nombre de CDD qui ont été recrutés pour suppléer aux absences temporaires d'agents, notamment pendant la crise Covid (150), 70 contractuels recrutés afin de pallier l'absence de candidatures de fonctionnaires sur des postes requérant des titres, diplômes, formations certifiantes ou des compétences rares et techniques que les agents de la fonction publique n'ont pas.

Je veux rappeler que la Collectivité de Corse, aujourd'hui c'est plus de 100 métiers différents, qu'il n'y a pas de collectivité en France où il y a une telle diversité de métiers, qu'il y a un certain nombre de postes, notamment dans le domaine social où on a eu des grèves, où nous n'avons pas de titulaires de la fonction publique qui peuvent occuper, que nous sommes obligés de prendre des contractuels.

Et, je voudrais dire enfin, pour répondre à l'inquiétude sur la précarisation, que nous avons voté que le régime indemnitaire est applicable aux contractuels, c'est-à-dire que les personnes qui viennent comme contractuels à la Collectivité de Corse ont exactement les mêmes droits et avantages que les titulaires de la fonction publique.

Donc, ceci pour dire : votre inquiétude sur le principe peut être fondée, elle doit être démentie si vous avez tous les éléments en votre possession.

Sur l'UGAP, je vais dire un mot, moi depuis que je suis Président, j'ai donné comme instruction ferme, constante, réitérée aux services, de minorer au maximum jusque théoriquement, si possible, à faire disparaître la part de marché public affectée à l'UGAP. On est bien évidemment ici, dans le respect des règles de la concurrence, pour faire au maximum travailler les entreprises locales, c'est une évidence.

Ça s'est concrétisé comment ? Nous avons travaillé sur un « Corsican Business Act », donc l'équivalent d'un Small Business Act, en partenariat avec l'ensemble des fédérations, les organismes, les chambres de commerce, pour organiser, préparer, inciter les entreprises à se positionner sur les marchés publics de la

Collectivité de Corse, et pouvoir le faire dans des conditions qui vont leur permettre, dans le respect des règles de la concurrence, d'accéder le plus largement possible à cette commande publique.

Sur la question de l'UGAP, quelquefois il intervient aussi dans des secteurs où la réactivité, où la technicité ne permet pas aux entreprises, notamment dans le domaine des prestations intellectuelles, aux entreprises corses de se positionner : on a travaillé sur des notions de pépinières d'entreprises, pour faire monter en compétence et pour renforcer l'offre.

Nous avons aussi travaillé, dans la cadre du plan « Rilanciu », que nous avons voté, à mettre en place des plateformes d'achats, des plateformes groupées d'achats pour que les entreprises locales puissent se positionner de façon plus réactive.

Donc, cette problématique que vous avez évoquée est au cœur de notre vision.

Sur l'intervention de Jean-Christophe ANGELINI, bien sûr beaucoup de points communs, notamment sur les 10 priorités infrastructurelles. En gros, vous vous rappelez qu'on avait voté 10 préconisations sur le PTIC.

Nous, qu'est-ce que nous disions à l'époque où on était encore dans l'attente des décisions de l'Etat ? On disait, il faut que nous ayons une discussion partagée, où sont les secteurs stratégiques dans lesquels on veut faire aller l'argent du PTIC ? Réfléchissons, identifions des grands projets qui peuvent être des grands projets, sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, comme sous maîtrise d'ouvrage intercommunalités ou communes, mais identifions-les, regardons le coût.

Je me tourne vers Louis POZZO DI BORGO, l'histoire sur « on finance qu'à 30 % les investissements qui génèrent des recettes », nous l'avions dit dans nos préconisations, nous avons dit : lorsque l'on s'apprête à financer un projet, il ne faut pas regarder seulement le coût en investissement, il faut regarder le coût en fonctionnement. Et vous savez, parce que vous êtes pour la plupart d'entre vous des élus aguerris, qu'il y a des investissements qu'on a fait et qu'on a réussi à financer, et qui aujourd'hui nous coûtent structurellement très cher, et partout en Corse, et coûtent très cher à des communes ou à des intercommunalités qui sont maîtres d'ouvrage et qui ne peuvent plus ou ne peuvent pas assurer seules les frais de fonctionnement.

Donc, cette réflexion stratégique, elle est effectivement indispensable.

Alors, Josepha GIACOMETTI a repris aujourd'hui des discussions que nous avons eues, et publiquement, et dans le cadre du fonctionnement du Conseil exécutif, et je ne peux que confirmer que je partage cette façon de voir les choses.

Bien évidemment, je suis d'accord aussi avec les interventions de Jean BIANCUCCI et de Louis POZZO DI BORGIO.

Ce que je voudrais dire, et je termine par-là, on a un chantier immense qui est devant nous ; un chantier immense et dans tous les domaines.

Sur les grands investissements : une fois qu'on aura identifié les grands investissements, je me permets d'insister une nouvelle fois devant vous là-dessus, une fois qu'on aura identifié ces grands investissements, il faut qu'on mette en synergie les grands programmes contractualisés, je me tourne vers Alexandra FOLACCI, on en a parlé souvent. On a la chance, et je vous demande une seconde encore, je m'adresse aussi à l'opposition qui est concernée par cette proposition, on a la chance d'avoir un calendrier qui fait coïncider la mandature 2021-mars 2028, les programmes opérationnels européens 2021-2027, les CPER (le contrat de plan Etat/Région), et possiblement le PTIC qui pourrait être porté de 5 ans à 7 ans.

Moi, ce que je vous suggère, parce qu'on voit bien que la méthode qui a été mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui dans le domaine du PTIC, va nous conduire à l'impasse, on le sent tous et on le sait tous : faisons-en le constat dépassionné et proposons une méthode différente ; identifions les grands projets sur lesquels nous sommes d'accord ; croisons les différents programmes opérationnels, programmes de financement dont nous pouvons avoir besoin, c'est-à-dire, par exemple le PTIC, la « queue » de PEI, le CPER, les programmes opérationnels européens. S'il manque quelque chose, on pourra, et dès lors qu'on est sur des programmes stratégiques ou des opérations stratégiques identifiées, on va aller chercher de l'emprunt, dont nous aurons à discuter ensemble, à des taux intéressants.

Et puis, il y a une dernière source de financement immédiate, c'est l'appel à l'épargne publique, notamment l'épargne publique des Corses qui est considérable, vous le savez, plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Demain, c'est une idée, Alex VINCIGUERRA n'est plus là, nous avons déjà et souvent travaillé ensemble sur l'idée d'un emprunt obligataire qui serait garanti par la Collectivité de Corse et qui pourrait venir soutenir des opérations stratégiques, notamment dans le domaine de la transition énergétique, dans le domaine du développement durable, dans le domaine du nouveau modèle que nous devons inventer ensemble. Si on a cet accord sur ces opérations stratégiques, qu'on croise et qu'on met

en synergie les différents dispositifs, que nous on met notre part, y compris par rapport à un recours à l'emprunt, et qu'on donne confiance aux Corses en leur disant : nous sommes d'accord, nous allons aller sur ce chemin-là, mobilisez votre épargne, et elle sera rémunérée de la même façon et avec la même sécurité que sur les autres produits financiers que vous avez choisis pour l'instant, sauf que là c'est un produit financier qui est garanti par la Collectivité de Corse et dont vous savez qu'il permettra de financer ou de cofinancer l'économie de la Corse, je pense qu'on commence à avoir les clés de l'équation.

Alors, on quitte le terrain du compte administratif pour aller sur le terrain des orientations budgétaires et de la discussion stratégique.

Et puis, il y a toute la construction interne. Moi, j'ai fait ces précisions sur tout ce travail, que peut-être nous avons insuffisamment fait connaître. Il y a beaucoup de choses, y compris au quotidien, qui ne nous satisfont pas.

Je sais que les fonctionnaires de la Collectivité de Corses, eux aussi voudraient que ça aille plus vite dans un certain nombre de domaines, ont des propositions. Nous, en tant qu'élus, il y a des choses qui ne nous satisfont pas aujourd'hui dans le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Cette mandature, elle doit être l'occasion de passer, alors, effectivement, on pourra dire, une administration de projets, une administration de missions, la Collectivité de Corse du XXI^{ème} siècle, adaptée aux enjeux... Ce qui est certain, c'est qu'on a eu une première phase particulièrement douloureuse, laborieuse, de création de cette nouvelle Collectivité et que pendant cette mandature, il faut continuer à conforter cet outil.

La Collectivité de Corse, elle a quand même gagné ses galons de crédibilité et de légitimité, à mon avis, notamment pendant la crise Covid. Ce qu'a fait la Collectivité de Corse, que nous avons fait ensemble, pas seuls, avec l'Etat, avec les communes et intercommunalités, avec les Corses, avec les soignants, avec la solidarité du corps social, mais la Collectivité de Corse dans son action, aussi bien en interne qu'en externe, pendant la crise Covid, elle a montré qu'elle était une institution au service des Corses. Il y a encore beaucoup à faire dans la relation aux entreprises, aux citoyens, aux territoires, ça c'est le chantier qui est devant nous, et c'est un chantier qui est considérable.

Le CESEC disait : mais quels sont les marchés de prestations intellectuelles ?

Aujourd'hui oui, c'est vrai qu'on a des marchés de prestations intellectuelles pour nous aider dans cette réflexion de cette refondation : combien ça coûte ? Combien ça coûte une fusion ? Combien ça coûte un EPIDIS ? Combien ça coûte demain un rapprochement éventuel entre différents agences et offices ? C'est un chantier considérable, lorsqu'on les met tous bout-à-bout, on se rend compte, et on revient à nos discussions politiques d'hier, moi je suis persuadé que ceci ne peut pas et ne doit pas être assumé par des gens qui ont gagné, grâce à un score de 40 % aux élections, ça ne peut pas être assumé seul.

Pour transformer un pays et pour faire face aux chantiers qui nous attendent, oui il faut aller beaucoup plus loin.

Il faut aller beaucoup plus loin, alors donnons-nous les moyens d'aller beaucoup plus loin ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc nous allons procéder au vote du compte administratif 2020.

M. le Président, merci de vous retirer.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI, se retire de l'hémicycle.

Il n'y pas de vote solennel, je vais vous demander de voter.

M. Hyacinthe VANNI

Fà populu in seme : Pour.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : en signe de bienveillance en ce début de mandature, non-participation.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Avanzemu : Puisque l'heure est à la bienveillance, non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : On va changer, abstention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 25.

Abstentions : 6.

Le rapport N° 256 est ADOPTÉ à la majorité⁸.

Alors, deux communications.

La première, c'est que j'ai constaté, tout au long de la présentation du compte administratif que vous aviez sorti vos masques pour nombreux d'entre vous. Cela fait exactement deux heures que vous n'avez plus de masques. Ça c'est le premier point.

Le deuxième, c'est qu'il y a des personnes qui vont partir, donc laissez les procurations à vos groupes ; je suis quand même bienveillante, je vous le dis.

Donc, à ce stade il est habituel de rédiger une procuration sur un document ou sur une feuille quelconque, à l'avenir il y aura un formulaire dédié à cet effet, ça n'a jamais été fait, mais ça va être le cas à partir de maintenant, comme dans toutes les assemblées, d'ailleurs.

Bien, faites revenir le Président. Merci beaucoup à tous et je crois qu'on peut remercier aussi les services.

On va passer maintenant au rapport suivant :

* **Rapport n° 253 : Contu di gistioni 2020 - Laburatoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica.**

* **Rapport n° 253 : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse.**

M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, rapport relatif au budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonte, exercice 2019.

⁸ Délibération N° 21/138 AC

Donc, le compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonte, donc Corse-du-Sud s'établit en dépenses et en recettes à hauteur de 3 986 652,14 €.

Les dépenses d'investissement : 110 974 €, en baisse de 71 %. La baisse de cet investissement est due, là-aussi, aux conséquences de la crise Covid.

Les recettes d'investissement : 190 906 €.

Sur le fonctionnement, le montant des dépenses réelles représente : 3 871 688,47 €.

Alors, deux postes de dépenses réelles : les charges à caractère général, elles sont en baisse de 6,61 % du fait de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Par contre, les dépenses de personnel sont, elles, en hausse de 2,10 %. C'est l'application du régime indemnitaire et de son harmonisation aux agents.

Cette hausse des dépenses de personnels et cette hausse générale des dépenses de fonctionnement, a eu pour conséquence de majorer la subvention d'équilibre verser par la Collectivité de Corse. Et je rappelle, comme je l'ai fait ce matin en commission des finances, qu'effectivement, nous avons trois laboratoires, un ancien départemental Corse-du-Sud, l'autre ancien départemental Haute-Corse, le dernier laboratoire d'analyses de l'Office hydraulique. Et que, bien évidemment, un des objectifs doit être de mutualiser, de faire converger et de trouver les moyens de décupler l'efficacité de ces trois services qui sont trois excellents services, avec des personnels particulièrement investis.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, excusez-moi, vous avez présenté le compte administratif ou le compte de gestion ? Le compte de gestion, merci de votre présentation, on ne la recommencera pas, mais par contre je crois qu'il faut qu'on fasse le compte de gestion d'abord, me semble-t-il.

C'est pour cela que je vous ai indiqué le chiffre, le 253. C'est vrai que les titres sont quasiment tous les mêmes.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le compte de gestion 2020 du laboratoire d'analyses Pumonte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La parole est à la salle, qui veut intervenir ? Pas d'intervention.

Donc, je soumetts au vote le rapport 253 : le compte de gestion du laboratoire d'analyses de Corse-du-Sud.

M. Hyacinthe VANNI

Fà populu in seme : Pour.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 253 est ADOPTÉ à la majorité⁹.

Maintenant, on fait l'autre compte de gestion.

⁹ Délibération N° 21/139 AC

* **Raportu n^u 254** : Contu di gestione 2020 - Laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica.

* **Rapport n^o 254** : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais reprendre ma présentation, comme j'ai 20 minutes... Non, je plaisante.

Je vous demande d'approuver le compte de gestion du laboratoire d'analyses Cismonte ; compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Que nous dit le rapporteur de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Y a-t-il des interventions ? Non, alors je soumetts au vote ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Fà populu in seme : Pour.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 254 est ADOPTÉ à la majorité.¹⁰

Je vous propose, M. le Président, de continuer avec le rapport suivant :

*** Rapport n° 251 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullettività di Corsica.**

*** Rapport n° 251 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est le rapport que vous avez présenté tout à l'heure.

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous allons voter le compte administratif, il faut que je sorte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, il faut que vous sortiez.

C'est bien le rapport que vous avez présenté tout à l'heure ? Oui, c'est ça.

Rapport de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous passons au vote.

¹⁰ Délibération N° 21/140 AC

Le Président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI, se retire de l'hémicycle.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « Fà populu in seme » : Pour.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in fronte : non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N°251 est ADOPTÉ à la majorité¹¹.

On peut rappeler le Président, parce qu'il faut qu'il présente le rapport suivant.

Mettite e vostre maschere ! Et puis il faudrait penser aussi à les changer de temps en temps, parce que le problème, c'est que j'ai l'impression qu'il y en a qui ont les mêmes depuis hier ! Scusate, mà si vede tuttu...

*** Raportu n° 250 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica.**

*** Rapport n° 250 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse.**

¹¹ Délibération N° 21/141 AC

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce CA s'établit en dépenses et recettes à hauteur de 2 216 420,24 €. Donc, le résultat des comptes est de zéro.

L'investissement dépenses réelles : 44 986 €, c'est l'achat de petits matériels d'analyse. Et les recettes sont composées des amortissements d'équipement à hauteur de 61 990 €.

Alors, là aussi, le fonctionnement : il est intéressant de noter les charges à caractère général pour un montant de 269 037 € quasi stable et les dépenses de personnel qui ont augmenté de 12,46 par rapport à 2019.

Donc vous vous rappelez, c'est 2,5 % d'augmentation au Pumonte et 12,46.

Donc, je rappelle de mémoire que l'application du régime indemnitaire, ça a tendanciellement une tendance à la hausse puisque le niveau médian est élevé, s'est traduit par une augmentation de rémunération pour 75 % des personnels de la Collectivité de Corse, ce qui explique aussi, je dirai, l'augmentation du poste sur la masse salariale.

Et aussi, un des effets inflationnistes est expliqué par le fait que sur le temps de travail, sur la pénibilité, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, nous avons anticipé l'application des textes sur la pénibilité, en reconnaissant la pénibilité à travers une discussion approfondie avec les organisations syndicales et les différents services concernés.

Donc, ça ce sont des choix en matière sociale qui conduisent, effectivement, à une hausse, mais une hausse qui est parfaitement assumée et qui reste encadrée dans les ratios validés au plan global.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il des interventions ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai juste une question, pourquoi on présente des budgets séparés ? Est-ce que ce sont des filiales avec un numéro de SIRET séparé ou est-ce que c'est lié à l'habilitation COFRAC pour qu'ils soient en comptabilité complètement séparés ? C'est une entité à 100 % de la CDC ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout à fait ! Si ma mémoire est bonne, il y a une question comptable et il y a surtout une question d'agrément professionnel pour les laboratoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres questions ? Non, donc nous passons au vote et le Président doit sortir.

Le Président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI, quitte l'hémicycle.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « Fà populu in seme » : Pour.

M. Laurent MARCANGELI

Un soffiu novu : non-participation.

M. Jean- Christophe ANGELINI

Avanzemu : non-participation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Core in Fronte : non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour : 32.

Non-participation : 31.

Le rapport N° 250 est ADOPTÉ à la majorité¹².

Le Président peut revenir et nous passons au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 257 : Raportu d'attività 2020 di a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 257 : Rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse.**

M. le Président Gilles SIMEONI

J'espère que les rédacteurs du rapport, c'est un rapport de qualité, ne m'en voudront pas, je pense qu'on va aller assez vite sur la présentation de ce rapport d'activité, qui permet quand même d'avoir une vision globale de ce qui a été fait.

Alors, les taquins auront remarqué que les quelques mots du Président du Conseil exécutif de Corse sont sur deux pages, mais qu'il y a zéro mot ! Les grandes douleurs sont muettes ...

Donc, dans son avant-propos la directrice général des services rappelle ce que cela a été au plan organisationnel et humain que de faire face pendant la crise Covid, au plus fort de la crise Covid : le travail interne à la Collectivité de Corse, le partenariat avec les communes, intercommunalités, les établissements médicaux, médico-sociaux, les associations, les lycées et collèges, les différents rapports que nous avons pu adopter pour accompagner au plan sanitaire, économique et social la résilience de la société corse. Et puis, les actions de fond que nous avons pu développer dans les différents secteurs.

Je pense que c'est un document qui se lit aisément, de qualité sur la forme, qui est dense sur le fond. Et, je pense que ça nous sera très utile, y compris comme lecture de vacances, en mettant en perspective le compte administratif, les chiffres d'un côté, les politiques publiques de l'autre, réfléchir à cette dimension stratégique que nous avons, les uns et les autres, abordée dans le cadre de nos interventions respectives consacrées au compte administratif.

¹² Délibération N° 21/142 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Il n'y a pas de rapports de commissions. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai une remarque, c'est qu'il manque en annexe les rapports d'activité de tous les organismes satellites, ils sont énumérés, mais il manque la matrice de leur job.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres remarques ?

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Simplement un mot à l'occasion de ce rapport d'activité, pour saluer, je n'avais pas eu l'occasion de le faire à d'autres moments, l'engagement des services de la Collectivité que j'ai pu vérifier pour tous, mais plus particulièrement pour ceux que, en ma qualité de Conseillère exécutive, j'ai pu, je dirai, en quelque sorte diriger, ou chapeauter, et souligner leur engagement lors de la période Covid, que malheureusement nous continuons de traverser. Et, ils ont été, il faut le dire, exemplaires et aux côtés de beaucoup de nos partenaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres remarques ? Non.

Donc, je vous demande de prendre acte.

L'Assemblée de Corse, PREND ACTE de la présentation de ce rapport¹³.

Merci. Donc, nous passons au dernier rapport.

*** Raportu n° 267 : Avvisu nantà à u prugettu di decretu relativu à futura Direzione di u Mare è di u Litorale di Corsica**

¹³ Délibération N° 21/144 AC

* **Rapport n° 267** : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse.

Donc, c'est M. le Président de l'Office de l'environnement qui va le présenter.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente. A cette heure tardive, je vais essayer de faire les choses de manière assez synthétique.

Il s'agit, bien évidemment, d'un avis que l'Assemblée de Corse doit donner sur le projet de décret relatif à la création d'une Direction de la Mer et du Littoral de la Corse. Et, j'ai envie de vous dire, c'est un peu le reflet des débats que nous avons eus toute l'après-midi, puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, d'un dossier sur lequel nous avons aujourd'hui une direction de la mer et du littoral Corse basée à Marseille, qui doit réintégrer la Corse.

Mais au demeurant, si on rentre un peu plus en détail dans le décret, on se rend bien compte qu'elle vise à renforcer l'action de l'Etat dans les domaines de la mer et du littoral sous l'autorité du Préfet de Corse et de ce qu'il en découle.

Donc, vous en conviendrez que c'est quelque chose qu'on a du mal à accepter.

Mais quoi qu'il en soit, ce rapport a au moins le mérite de nous dire que cette direction-là va être basée en Corse et que nous allons avoir la main, en tous les cas, pour pouvoir échanger, dialoguer et discuter pour faire avancer les choses.

Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails des missions de la future direction de la mer, au même titre que des attributions du directeur. Juste pour aller dans l'analyse du projet de décret relatif : les points forts que nous y voyons, c'est qu'effectivement, c'est un projet qui va permettre de rapprocher cette direction en Corse, même si ce n'est pas complètement satisfaisant, je vous l'accorde, mais au moins ça va être en Corse.

Et enfin, deuxièmement : cette création de direction régionale qui nous est dédiée, est un progrès, pourquoi ? Parce qu'on va donc maintenant, de chez nous, décider sur les dates de pêche. Et d'ailleurs j'ai pour exemple, M. ROMITI, qui est patron pêcheur et armateur insulaire, qui va donc maintenant pouvoir donner son avis et participer aux travaux de ce décret, en tous les cas de cet appareil qui va réintégrer, en

tous les cas, la Corse pour pouvoir décider et permettre d'interagir directement sur la pêche.

Dont, je vous l'accorde, en conclusion ce n'est pas une solution idéale, mais quoi qu'il en soit, cette direction qui était à Marseille, réintègre la Corse, c'est une bonne chose, même si le Préfet garde la main. Nous avons du travail à effectuer, et j'ose espérer qu'à terme l'Office de l'environnement puisse s'emparer de la maîtrise pleine et entière de cette affaire.

Pour en terminer, le CESEC a donné, à l'unanimité, un avis favorable puisque sur 48 votants, on a eu l'unanimité.

Voilà, Mme la Présidente, j'en ai terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Josepha GIACOMETTI en tant qu'apparentée à « Avanzemu ».

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

En quelques mots, je partage très largement la grille d'analyse et de lecture.

Alors cet avis, ce projet de décret, s'inscrit dans longue la liste des projets de décrets et de loi, ou projets de lois que nous avons eu à examiner, notamment sous la présente mandature, qui lui cette fois oscille quand même entre une certaine prise en compte et une négation totale. Mais il y a quand même un fort aspect de négation des compétences, et d'ailleurs c'est un peu rappelé dans le rapport, de la Collectivité, qu'elles soient entières, compétences pleines et entières, ou qu'elles soient partagées. Nous sommes saisis pour avis, et au-delà de la négation des compétences, une consultation préalable qui serait nécessaire lorsque les compétences sont pleines et entières. Et là, effectivement, vous l'avez un petit peu effleuré, mais effectivement, c'est important, et je pense qu'il faudra chaque fois le rappeler.

Et d'ailleurs, il me semble que la commission de l'évolution statutaire, à l'occasion du travail sur l'examen d'un projet de loi, avait fourni un travail assez important sur le fait de corriger et de nettoyer un petit peu là où il y avait doublon, parce qu'il y a beaucoup doublon de compétences et qu'il y a un enchevêtrement, là aussi, entre les compétences de l'Etat et de la Collectivité et qu'il y a, c'est un euphémisme, matière à clarifier.

On est dans de la déconcentration, on n'est pas dans la décentralisation, et alors je n'oserais dire, de notre vision, dans la souveraineté, on en est très loin.

Or, une politique de la mer pour une île et pour nous qui sommes nationalistes, avoir une vraie politique de la mer, ça me paraît indispensable sur le plan environnemental, sur le plan économique, sur le plan, je serais tentée de dire, même géopolitique et culturel et sur la gestion aussi des ressources.

Alors, là j'en viens aussi à nos responsabilités, puisqu'il faut aussi mettre en miroir nos propres responsabilités, et c'est exposé dans le rapport, et très justement, nous avons aussi au sein de la Collectivité, ça renvoie au débat que nous avons eu cet après-midi, nous avons au sein de la Collectivité des compétences éclatées et dans le domaine de la politique de la mer, on le voit bien, on a Office de l'environnement, c'est listé, ADEC pour la question de la plaisance, ATC pour d'autres questions, sur la question du nautisme.

Et donc, nous-mêmes ne sommes pas armés, et c'est l'occasion et ce sera l'occasion de le faire, nous-mêmes ne sommes pas armés pour mettre en œuvre une véritable politique de la mer stratégique efficace. Et pourtant, je le répète, c'est précieux pour notre île.

Alors, vous évoquez dans le rapport, la nécessité de lancer une sorte de concertation importante avec l'ensemble des acteurs, et ils sont nombreux. Alors bien évidemment, on ne peut qu'y souscrire et c'est fondamental d'associer l'ensemble des acteurs. Mais pour faire écho à ce que je viens d'évoquer, il faut que nous soyons, et nous l'avons dit à de multiples reprises cet après-midi, sur cette question-là, il faut que nous armions, je dirai, pour employer une métaphore maritime et autres, il faut que nous armions une administration pour mettre en place une véritable direction de la mer de la Collectivité de Corse. Et je crois que ça, ça sera important dans les années à venir, et je le répète sur la question environnementale, sur la question économique et écologique, sur la question des ressources halieutiques.

Alors, effectivement, il est intéressant que le centre de décision bascule de Marseille en Corse, mais il faut que ce soit fait par les Corses très vite. Donc, j'invite vraiment notre Collectivité, et je sais qu'elle en a les moyens, et je n'en doute pas un seul instant, la volonté, pour que nous puissions sur ce secteur stratégique pour une île comme la nôtre et dans notre esprit de vouloir accéder à la souveraineté, être armé pour le faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois que si on cherche une bonne raison, effectivement, on peut dire c'est bien, on rapproche le centre des décisions en Corse.

Dans la réalité, c'est quoi ? C'est qu'on a une préfecture maritime, avec des marins, des personnes qui dans l'administration savent de quoi ils parlent, et que nous on va déconcentrer à un flic, le Préfet de Corse.

Or, une partie des compétences, ce sont des compétences de police, mais il y a aussi des compétences globales, générales, maritimes. Moi je crois que l'heure elle est, pour nous, de continuer à discuter des décentralisations, des transferts de compétences. Il n'y a pas fondamentalement du régalien dans toutes les missions de la mer, ça doit faire partie de pans entiers de discussions, et, par exemple, par le truchement des compétences qu'a l'Office de l'environnement de créer des services dédiés adaptés.

De prendre cette proposition comme la possibilité de discuter localement, moi je crois que ça renforce, au contraire, les services de déconcentration, la volonté d'avoir, je dirai, en Corse un préfet qui est, en gros, un vice-roi avec des lettres de cachet et des compétences plurielles et multiples. On n'a plus qu'à lui donner aussi la compétence militaire et il aura toutes les compétences.

Je veux dire là-dessus, moi dans l'état actuel des positionnements et dans l'état des rapports humains du moment, moi je pense que ce n'est pas une bonne chose. Et, dans le cadre de la non-concertation préalable et d'une décision unilatérale de transférer et de conférer au Ministère de l'intérieur et à son représentant unique en Corse, les choses qui ailleurs sont dévolues au corps maritime... Moi j'aurai compris que l'on crée une direction régionale avec un directeur régional, avec un vrai directeur régional qui ait une compétence décroisée comme on a le directeur de la santé. Là, on a le préfet, c'est sous l'autorité du préfet.

Gilles, c'est sous l'autorité du préfet, ça veut dire ce que ça veut dire ! Ghjè ellu ! l'ARS n'est pas sous l'autorité du préfet.

Donc, dans ces conditions-là, moi je crois que ça pose un gros problème.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, je serai très bref.

Je m'exprime à titre personnel, Mme la Présidente, pas au nom du groupe. Moi, je suis contre la création de cette instance, je pense que l'Office de l'environnement est armé pour avoir ces compétences.

Je prends un seul exemple, la lutte antipollution : on est obligé d'attendre les décisions de l'Etat et de Paris pour lutter contre la pollution. Il est temps que nous ayons ces compétences, donc je m'oppose à cette création.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Moi je serai bref également.

Josepha a dit beaucoup de choses qui, au nom de notre groupe et apparentés, sont bien sûr convergentes. Juste, en tous les cas pour ce qui nous regarde, on vient d'avoir un débat sur l'attitude à adopter face à l'Etat dans le cadre d'un dialogue que nous voudrions différent, et je parle bien d'un dialogue et pas d'une autre stratégie.

Aujourd'hui, on nous propose - et quand je dis « on », ce n'est pas le Conseil exécutif - que l'on crée en Corse une direction de la mer. Je pense effectivement que dans le contexte et au regard des prérogatives et modalités telles qu'on nous les a proposées et telles que le rapport les rappelle, c'est problématique. C'est problématique parce qu'il est quand gênant, nous avons les uns et les autres parlé de la mer et j'en dirai moi aussi deux mots en écho aux propos de Josepha, au moment où nous essayons de nous approprier ce grand sujet, eh bien, que ce soit à l'aune d'un projet de décret proposé par nature, et pour cause, par l'Etat.

J'avais, chacun le sait, le Président de l'Exécutif était présent, d'autres également, organisé il y a un moment, quelques années maintenant, une réunion dédiée à la possibilité de créer en Corse un Parlement de la mer, sur le modèle de ce qui existe en Occitanie, et qui croise, comme l'avis du Conseil exécutif le rappelle, un certain

nombre d'expertises et surtout des parcours qui en Corse, je veux le dire, sont très importants.

Quelques exemples très rapides.

Une plateforme de recherche halieutique reconnue au plan international, « Stella Mare » ; une entreprise leader dans le domaine de l'aquaculture et de la pisciculture, leader au plan national et leader au plan européen, « Gloria Maris » ; une université qui en plus de ce que fait Stella Mare, travaille assez activement dans ce domaine-là ; une entreprise, au sens des acteurs qui l'a composent, dédiée à la pêche, qui est ancienne, qui répond à une histoire en même temps qu'à une forme de modernité économique parce que tentant, en dépit des difficultés, de se réinventer, etc. ; des opérateurs de transports, et quoi que l'on pense de « Corsica Linea », de « Corsica ferries », des uns, ou des autres, ils sont présents sur la scène locale et de quelle façon, et contribuent au développement d'une économie maritime.

Parenthèse, je rappelle que la croissance bleue a été identifiée en son temps comme un des 10 grands leviers de croissance mondiale par un certain nombre de gouvernements réunis.

Donc, c'est au moment où cette thématique est identifiée comme un enjeu puissant de croissance, où l'on en parle en des termes différents et où l'on essaye de poser un certain nombre d'actes, que l'on va valider la création d'une entité qui, quoi on en dise, nous est imposée et dont nous savons qu'elle recoupe des enjeux qui sont éminemment stratégiques.

Alors, moi je ne vais pas faire de surenchère, ni de démagogie, je note, premièrement, l'avis unanime du CESEC ; deuxièmement, le fait que l'on passe de Marseille à la Corse avec tout ce que cela induit de changement en termes de centre de décisions. Mais je n'en pense pas moins que nous devrions, à défaut d'une hostilité de principe, marquer une réserve forte, et je vois François qui connaît bien le sujet dans le domaine qui est le sien, le frère de Marie-Hélène, Jean-Philippe, qui a une expertise reconnue sur les sujets approchants, et tant d'autres ici qui, de près ou de loin, s'intéressent à ces questions, et je ne parle même pas de Gérard qui est cité dans le rapport et dont l'expertise est tellement reconnue.

Alors moi, pour toutes ces raisons, mais aussi parce qu'on est au seuil d'une mandature et qu'il ne serait pas, à mon avis, de bon ton d'envoyer un message d'alignement sans préalables, ni discussions, sans préjudice d'ailleurs de la discussion à ouvrir, si demain on nous explique que, mais il faut d'abord qu'on nous l'explique

Aujourd'hui, on nous demande un avis sur un décret, dont je considère, contextuellement et politiquement, qu'il ne serait pas bon que nous y répondions de manière favorable en l'état.

Je veux rappeler également que nous avons eu, je pense par exemple au décret de classement des cours d'eau, des réserves fortes et, me semble-t-il, unanimes ou presque à l'époque, exprimées. Cela rejoint les propos de Paul-Fé un peu plus tôt dans la journée, quand on nous dit qu'on est allé à saturation concernant le potentiel hydroélectrique de la Corse, alors même que les marges de progression sont à trois chiffres, on se dit qu'il y a un vrai problème.

Donc là, nous pourrions proposer une position équivalente, un avis réservé ou une position d'attente car je crois, pour terminer, que si nous devons remettre les clés de la politique maritime de la Corse, au moment où nous parlons, et sans avoir davantage d'explications, nous commettrions, au seuil de la mandature, et dans le contexte compliqué des relations avec les uns et les autres, et singulièrement avec l'Etat, une erreur stratégique.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain COLONNA pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Beaucoup de choses ont été dites, on peut les partager. Moi j'interprète, à la lecture du document, notamment le fait que ça soit un progrès, mais un progrès tout relatif, et un avis qui soit être rendu assorti d'un certain nombre de remarques et d'observations. Et j'ai même cru comprendre que c'était la condition sine qua non pour que l'avis soit rendu. Donc, je pense qu'on peut peut-être s'entendre à ce niveau-là.

La première question n'est pas forcément pleinement satisfaisante, j'en conviens. Il y a un service aujourd'hui qui est basé à Marseille, il est proposé de le créer, transférer on pourrait dire, en Corse. Est-ce que cette question peut avoir ou être un motif de satisfaction, même à minima ? On peut dire que oui. Et, il est vrai que ce rapport, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire, pose en corolaire, la question, et je crois que ça été dit par Paul-Félix BENEDETTI, la question de la déconcentration vs celle de la décentralisation.

Josepha aussi le disait précédemment, ce n'est pas le premier décret, lors de la précédente mandature, sur lequel on a dû se prononcer tantôt positivement, tantôt négativement pour affirmer, collectivement la plupart du temps, qu'il y avait une volonté de la part de l'Etat bien davantage de déconcentration que de décentralisation, ce n'est pas un fait nouveau.

Est-ce que dans ce marasme de la déconcentration, on peut tirer un levier positif de ce décret ? A priori oui dans la mesure aussi, et ça vient d'être dit et c'est important, où il y a aussi un transfert en termes matériel et humain localement et qu'un certain nombre d'acteurs locaux accueillent aussi favorablement avec toutes les réserves qui s'imposent, cette proposition de décret.

J'en terminerai en disant que la déconcentration des services de l'Etat en Corse pose un problème sur lequel il faut être extrêmement vigilant, c'est celui de la concurrence de l'exercice des compétences dévolues à l'Assemblée de Corse et à la Collectivité de Corse. Ça a déjà été dit. Je crois qu'il faut être extrêmement vigilant sur ce point parce qu'on ne pourra pas à l'avenir et durant cette mandature, mais je crois qu'aujourd'hui, tout au long de la journée, beaucoup de choses ont été dites en ce sens, on ne pourra pas continuellement défendre ainsi, non pas l'acquisition de nouvelles compétences, mais les compétences déjà acquises à chaque fois au gré d'un décret ou d'autre chose, que sais-je.

Donc, bien évidemment, il faudra opposer à ça un projet. Mais vous avez compris qu'on défend favorablement le rapport. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Josepha, allez-y, je vous en prie. Votre temps est épuisé pour le groupe.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme la Présidente, une précision très courte.

C'est bien le souci. Sur le fond je me mesure exprimée, je ne vais pas revenir. Je disais à la fin de mon propos que c'est bien que ça passe de Marseille en Corse, mais c'est mieux si c'est la Collectivité de Corse qui le met en œuvre. Donc là, je crois qu'au regard de nos compétences, il faut préciser, à mon sens, la délibération parce que là, on prend acte. Il faut lister les réserves, elles sont importantes et peut-être les muscler dans la façon de les lister dans le rapport. Et aussi, au-delà de créer l'instance de concertation, demander au regard des compétences de la Collectivité de Corse, que soit étudiée la

mise en œuvre d'une direction de la mer avec les moyens de la Collectivité de Corse. C'est trop contrasté dans le rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je voudrais juste intervenir puisque je suis membre de cette Assemblée, j'en suis la présidente.

Je trouve tout simplement inacceptable qu'il y ait un processus de création de ce type que l'on qualifierait de déconcentration, peu importe, quelle que soit la qualification, sans concertation avec la Collectivité de Corse. Ça, c'est déjà le mal originel.

Ensuite, on peut discuter des risques de télescopage, on peut peut-être aussi considérer qu'il y a une avancée, mais le problème originel, il est déjà là et ça, je tenais absolument à appuyer sur cet aspect-là.

Après, je souscris bien évidemment aux éléments du rapport qui a été produit par le Président, mais également au rapport du CESEC qui est particulièrement intéressant.

M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Globalement, je partage ce qui a été dit bien évidemment. Après, c'est une question de forme.

Je rappelle qu'on ne propose pas d'adopter ou de valider ce projet de décret, on dit qu'on prend acte, mais qu'on prend acte sous les réserves mentionnées dans le rapport.

On peut choisir de les énumérer de façon plus synthétique et plus claire, mais on vise expressément les réserves qui sont énumérées dans le rapport et ces réserves rejoignent exactement celles que vous avez pointées. Déjà, sur la forme, le défaut de consultation en amont de la Collectivité de Corse autrement que purement formel. Je crois savoir que ce décret est sur le point d'être pris, si ce n'est déjà le cas, il va l'être dans les prochaines heures et donc, on ne peut pas considérer que nous saisis 10 jours avant un texte de façon purement formelle, c'est une consultation. Ce n'est pas possible.

De toute façon, comme l'ont dit les différentes intervenantes et intervenants, notamment Josepha GIACOMETTI et la Présidente de l'Assemblée de Corse, dans une matière aussi stratégique, on ne peut pas se contenter d'une consultation formelle. Il faut une concertation en amont de la consultation. Mais c'est dit dans le rapport, peut-être pas de façon suffisamment claire, on peut le reprendre, mais c'est dit.

De la même façon, il est rappelé, « le renforcement d'une matrice régionale et bi-départementale des services déconcentrés de l'Etat en Corse » qui ne peut absolument pas nous satisfaire, on ne peut pas rester sur une logique bi-départementale.

Sur le fond, on rappelle qu'on veut une véritable politique de la mer et que l'on va, nous, Collectivité de Corse, initier un grand projet fédérateur et que cette façon de faire n'est pas compatible avec notre projet stratégique.

On fait même le parallèle, pour répondre à l'intervention de Jean-Christophe ANGELINI, avec le fait qu'on retrouve la logique que nous avons dénoncée déjà pour le renforcement des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'action économique en nous disant « vous renforcez la DIRECCTE, alors qu'on vous demande une déconcentration du service public de l'emploi ».

Et la fin « la Collectivité de Corse n'a pas été associée en amont aux réflexions menées par l'Etat. Les actions de l'Etat s'analysent comme un renforcement de ces services déconcentrés sans concertation ni collaboration avec la Collectivité de Corse et ses agences et offices ».

Enfin, « nombre de compétences qui restent des prérogatives de l'Etat dans le cadre de ce projet de décret ont vocation soit à être d'ores et déjà exercées de concert avec la Collectivité de Corse, ce que le décret devrait rappeler et préciser expressément, soit à être transférées à celles-ci dans les cadre de l'évolution du statut de la Corse, à fortiori dans la perspective d'autonomie de plein droit et de plein exercice, validées à plusieurs reprises par le suffrage universel », plus la référence dans le rapport aussi, à la nécessité de toiletter et d'arrêter les doublons.

Donc, je pense que ces réserves, elles sont dans le rapport. Maintenant, si vous voulez qu'on les rédige de façon plus synthétique et explicite pour qu'elles figurent, il n'y a pas de problème, ça va nous ralentir un petit peu, mais on peut le faire. En tout cas, j'y suis favorable.

Un dernier mot pour répondre à Paul-Félix, il n'y a pas une dégradation. Je pense que vous n'avez pas tous les éléments. La direction interrégionale est déjà sous l'autorité préfectorale. Je peux vous dire que beaucoup de professionnels de la mer et de

la pêche sont tout à fait favorables à la régionalisation de ce service, à son transfert à l'échelle de la Corse. Premièrement.

Deuxièmement, certains services de l'Etat, notamment ceux qui prônent une culture très jacobine y sont très opposés.

Je pense que conjonctuellement, c'est une avancée très relative. Sur tout le reste, je partage ce qui a été dit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalement, on n'intervient plus après le Président.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur la forme, pour les documents de ce type à venir, comme c'est un projet de décret, dans Légifrance, on ne peut pas le trouver, ça serait bon de le mettre en annexe. Je n'ai pu faire qu'une interprétation en faisant confiance à ce que vous avez écrit et en regardant le décret d'origine, celui du 11 février 2010 qui liste les compétences. A partir de là, je n'ai pas les moyens de. Après, ce n'est pas un document fondamental.

Mais sur le fond, quand, dans l'élément du corps du rapport, ils font appel à des politiques de promotion des activités nautiques, c'est quelque chose qui n'a rien à voir avec le côté régalien ou normatif, ça n'a pas à y être. Là, il doit y avoir la Collectivité de Corse et ses offices. On doit rédiger un amendement. C'est notre pouvoir d'adaptation. Si à chaque fois on leur demande de le faire à notre place, ils ne le feront jamais.

Je n'ai pas le texte d'origine, Gilles, je fais confiance à ce que vous avez écrit. Dans ce que vous avez écrit et listé, il y a des compétences qui sont des compétences d'aménagement et de promotion, qui ne sont pas les compétences de l'Etat, elles sont transférées, ou du moins elles sont copartagées. Là-dessus, le seul moyen, c'est de faire un projet d'amendement, on en a le droit.

Maintenant, c'est vrai, c'est trivialement pissé dans un violon, ils n'en ont jamais tenu compte pour des choses même plus importantes. Mais peut-être que pour une chose subalterne comme celle-ci, en ayant l'appui en plus d'avoir un collège de députés qui sont quand même au plus près des choses, ça peut... Sinon, ça veut dire qu'on est là, on leur donne un avis, mais...

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pensais que le décret était joint, donc c'est une erreur de la part des services, dont acte et désolé pour cette omission. Après, encore une fois, je suis tout à fait disponible pour proposer une rédaction conjointe d'amendement complétant la délibération pour la rendre plus explicite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il doit y avoir une rédaction d'amendement, il faut faire une interruption de séance, il me semble.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si c'est une demande formelle, je répète et je synthétise, je pense que ce décret va être rendu dans la forme initiale et c'est dit.

Si vous souhaitez que ce soit dit avec plus de force et de clarté dans la délibération, je suis favorable à une rédaction explicite et à ce moment-là, on fait une suspension de séance et on diffère la fin de nos travaux pour pouvoir rédiger un amendement qui convienne à tout le monde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a Jean-Félix ACQUAVIVA qui veut intervenir et ensuite, Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Juste pour rajouter un élément de méthodologie et de calendrier.

Chacun sait que, ça ne recoupera pas ce sujet, mais puisqu'il y a une actualité de décrets, il y a la loi 4D qui devrait normalement passer devant l'Assemblée nationale, mais rien n'est moins sûr, on ne sait pas si c'est septembre, si c'est octobre ou si c'est reporté sine die. Néanmoins, au cas où ça serait maintenu, je pense qu'il faut faire mentionner dans la rédaction d'un amendement, pour créer une cohérence entre les travaux d'aujourd'hui et le relai que nous pourrions faire à l'Assemblée nationale, les éléments précités dans le rapport nouvellement rédigé.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je propose une suspension d'audience.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe ANGELINI voulait intervenir et ensuite, on suspend. Enfin, on suspend s'il y a volonté et nécessité de rédiger l'amendement.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Une question et une proposition.

Jusqu'à quel moment devons-nous formellement réagir ? C'est quoi la date limite ?

A mon avis aux termes d'une séance de deux jours, chargée comme elle l'a été, même si on n'a pas révolutionné le monde, mais quand même, suspendre, rédiger, revenir. Je serais tenté de dire qu'on peut faire confiance aux services, que le débat a été suffisamment clair et, en tout début de semaine, vous laissez proposer au Conseil exécutif ou à qui de droit, une formulation qui corresponde. Si on va commencer à pinailler en réunion, en commission, sur les termes, les réserves, etc., pour un constat qui, à mon avis, sans parler pour qui que ce soit, me paraît globalement partagé.

De toute façon, sans cynisme aucun, en sachant le sort qui malheureusement va être réservé, je n'ai pas envie d'embrasser mes enfants trop tard pour qu'un obscur sous-préfet dise « circulez, il n'y a rien à voir ».

Donc, on vous laisse faire, mais vous avez compris, modestement, l'état d'esprit qui nous anime.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce que je vous propose, à ce moment-là dans la continuité de cette intervention : de toute façon, c'est une consultation qui est de pure forme, ce décret est passé pour approbation au Conseil d'Etat, donc ça veut dire qu'il va être signé dans les jours à venir.

Il nous a été transmis dans le courant du mois de juin. On ne pouvait pas l'examiner, il n'y avait pas de session, on n'allait pas examiner ce projet de décret pendant la session d'installation. Donc, on ne nous a pas mis en situation de le traiter comme il fallait le traiter. Lorsque ce projet de rapport a été rédigé, de façon assez rapide parce qu'il y avait beaucoup de choses à faire, on ne pouvait pas savoir que le calendrier allait être aussi resserré.

Je rappelle quand même que même si elle est insatisfaisante, la délibération fait référence aux réserves qui sont contenues dans le rapport. Les réserves qui sont contenues dans le rapport, sur le fond, même si c'est sous une forme édulcorée, non systématisée, correspondent aux observations qui ont été faites.

Ce que je vous propose, c'est qu'on reste en l'état pour ne pas alourdir. Je fais une lettre d'accompagnement dans laquelle je reprends les arguments principaux qui ont été énumérés. La prochaine fois, on visera ce précédent fâcheux et lorsqu'on est consulté, on se donnera les moyens de faire une délibération qu'est beaucoup plus précise.

Est-ce ce point d'équilibre peut convenir ? Ou alors, on le fait maintenant. A mon avis, il faut dix minutes, on ne va pas rédiger les tables de la loi.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Alors, faisons-le maintenant.

M. le Président Gilles SIMEONI

Suspendons et faisons un complément.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, les présidents de groupes se réunissent avec le Président de l'Exécutif et moi-même.

Suspension de séance !

La séance est suspendue à 19 h 34. Elle reprend à 20 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'on peut avoir l'amendement typographié ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, mais est-ce que c'est nécessaire d'avoir l'amendement puisqu'on on l'a rédigé ensemble, tout le monde est là, je lis et je le remets.

Donc, nous avons rédigé, le Conseil exécutif et les 3 groupes nationalistes et apparentés :

Premièrement, « l'Assemblée de Corse constate que le délais de transmission à la Collectivité de Corse du projet de décret dont s'agit, prive l'avis de l'Assemblée de Corse de tout effet utile ».

Deuxièmement, « dénonce solennellement et une nouvelle fois le non-respect de la lettre et de l'esprit de la loi prévoyant la consultation obligatoire de l'Assemblée de Corse en amont de l'adoption d'un certain nombre de textes ».

Troisièmement, « constate que nombre des compétences évoquées dans le projet de décret :

- soit appartiennent en tout ou partie à la Collectivité de Corse,
- soit ont vocation à être exercées de concert avec elle,
- soit ont vocation à lui être transférées dans le cadre de l'évolution du statut de la Corse, a fortiori dans le cadre d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice ».

Quatrièmement, « demande que la question de la répartition des compétences précitées entre l'Etat et la Collectivité de Corse, ainsi que celles de leur mise en œuvre, soient intégrées dans le cadre de la future loi 3DS ».

Cinquièmement, « fera des propositions en ce sens ».

Sixièmement, « prend acte du projet de décret en ce qu'il organise la création d'une direction de la mer et du littoral en Corse ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est « soit ont vocation à lui être transférées », « à lui être transférées », c'est peut-être mieux.

On soumet l'amendement au vote. Ça va aller très vite.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « Fà populu in seme », POUR.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je précise que la droite, ils sont venus m'avertir, ils sont partis, mais ils auraient eu une position de non-participation au vote.

Mais, évidemment ils sont absents, mais c'est ce qu'ils comptaient faire de toute façon.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable pour l'ensemble des élus du groupe « Avanzemu ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable pour les élus du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement est adopté.

Nous passons au rapport ainsi amendé.

Je sou mets la délibération au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « Fà populu in seme », POUR.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du groupe « Avanzemu » et apparentés : POUR.

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : POUR.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La délibération amendée est ADOPTEE¹⁴.

¹⁴ Délibération N° 21/143 AC

POUR : 46

ABSENTS : 17

Merci beaucoup !

J'ai deux communications.

La première, c'est que nous souhaitons, avec le Président de l'Exécutif, convoquer le comité de suivi de crise sanitaire qui a été institué au mois de mai dernier, au regard de l'évolution de la crise sanitaire, des conséquences aussi qu'elle pourrait avoir.

Les Présidents de groupes font partie de ce comité de suivi. Je n'ai pas la délibération du mois de mai dernier sous les yeux. Vous serez invités à participer à ce comité de suivi dès la semaine prochaine. Il faut faire un point avant la fin du mois sur la crise sanitaire. Nous aurons aussi des avis de spécialistes. On est en train de regarder la convergence des calendriers, mais on va essayer de mettre ça après la CP. La CP a lieu le matin et on pourrait faire ça en tout début d'après-midi comme ça, ceux qui sont sur Ajaccio, restent. Mais de toute manière, on prévoira une Teams aussi. La CP a lieu ici, mais elle est en visio aussi. Ceux qui veulent être en Visio, il n'y a pas de problème. Elle est sur un mode mixte. La présence se fait à l'Assemblée.

Je ne me souviens pas de la seconde communication, donc ça ne devait pas être très important, je vous enverrai un message.

À ringrazià vi à tutti. Bona dumunicata è à prestu !

La séance est levée à 20 h 05.